

**Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**CONSULTATION ÉCRITE DU
COMITÉ RÉGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
14 AU 21 NOVEMBRE 2025**



Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME	14 888 068,62 €	2 665 330,18 €	17,90 %	10
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	8 273 750,00 €	3 309 500,00 €	40,00 %	10
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	977 421,26 €	112 401,08 €	11,50 %	1
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	3 093 634,73 €	1 295 467,02 €	41,88 %	3
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables	195 000,00 €	97 500,00 €	50,00 %	1
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	1 357 001,33 €	733 643,36 €	54,06 %	5
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité				
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers				
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines	2 568 387,07 €	821 007,70 €	31,97 %	3
				TA3	Infrastructures vertes en ville	7 660 171,45 €	1 914 884,94 €	25,00 %	4
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	856 700,09 €	507 897,71 €	59,29 %	2
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural	6 958 390,16 €	2 633 351,49 €	37,84 %	6
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	338 339,84 €	170 253,93 €	50,32 %	1
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons	961 782,41 €	450 000,00 €	46,79 %	1
						Total	48 128 646,96 €	14 711 237,41 €	47

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

• Priorité 1 : synthèse	p7
▪ Industrie Mécanique Puget	p9
▪ B'PACK	p13
▪ CENATS	p17
▪ SAS AMR	p21
▪ ULTRALU SAS	p25
▪ USIGEP	p29
▪ M.E.I.R.S.	p33
▪ PRIMETIQ SARL	p37
▪ SCI PELLETIER	p41
▪ Les Scieries réunies du Chalonnais	p45
• Priorité 3 : synthèse	p49
▪ HABITAT 70	p51
▪ NEOLIA	p55
▪ OPH	p59
▪ NEOLIA	p63
▪ OPH du Département Doubs	p67
▪ OPH du Territoire de Belfort	p71
▪ HABITAT 70	p75
▪ OPH du Département Doubs	p79
▪ Nièvre Habitat OPH	p83
▪ OPH du Territoire de Belfort	p89
▪ Commune Montpont-en-Bresse	p93
▪ Commune de Saint Fargeau	p97
▪ La Charbonnette SCIC Energie Puisaye Forterre	p101
▪ La Charbonnette SCIC Energie Puisaye Forterre	p105
▪ Ass Dévpt Energie Renouvelables	p109
▪ Synd Mixte Parc Rég du Morvan	p113
▪ Parc National de forêts	p119
▪ Synd Mixte Parc Rég du Morvan	p123
▪ Conservation Espaces Nat FC	p127
▪ SOC Histoire Naturelle AMIS Museum Autun	p131
• Priorité 5 : synthèse	p135
▪ CA le Grand Chalon	P137
▪ Commune de Doubs	P141
▪ Grand Besançon Métropole	P145
▪ Commune de Besançon	P147

▪ Commune d'Appoigny	P151
▪ Maire d'Auxerre	p153
▪ CU Le Creusot Montceau les Mines	p157
▪ Commune de Thorey en Plaine	p161
▪ Commune de Quingey	p163
▪ Association AQUA	p167
▪ Ass Sauvegarde Château de Bougey	p173
▪ Mairie de St Jean-de-Losne	p177
▪ Parabbaye	p187
▪ Commune de Rogny	p191
▪ Commune de Fouchécourt	p193
▪ Commune de Moimay	p197
• Priorité 6 : synthèse	p201
▪ BFC Tourisme	P203

Programmation initiale : avis défavorable

• Synthèse	p207
○ Priorité 1 :	
▪ SAS COMEP SICOP	p209
○ Priorité 3 :	
▪ MACON HABITAT OPH MBA	p211
▪ CC Bresse Louhannaise Intercom'	p213
▪ Mairie St Julien du Sault	p215
▪ Commune de Besançon	p217
▪ IEFCTF	p219
○ Priorité 6 :	
▪ LA CLEA	p223
▪ MATHIEU RESTAURANT	p225

Pour Avis : modification

• Synthèse	p227
○ Priorité 3 :	
▪ NEOLIA	p229

Pour Information :

• Synthèse	p231
○ Priorité 1 :	
▪ CGFL	p233
▪ POLE C	p237
▪ ELCAM USINAGE	p241
○ Priorité 2 :	
▪ PÔLE VEHICULE DU FUTUR	p245

Consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
1	1.3	1	BFC000481	MODERNISATION OUTILS DE PRODUCTION - 71470 Montpont-en-Bresse (Saône et Loire)	INDUSTRIE MECANIQUE PUGET IMP	434 520,62 €	50 000,00 €	11,51 %						384 520,62 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC000773	Presse offset équipée d'un module de dorure à froid (71 - Saône-et-Loire)	B'PACK	2 210 000,00 €	552 500,00 €	25,00 %						1 657 500,00 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
1	1.3	1	BFC002674	Phénix 2024	CENATS	940 000,00 €	188 000,00 €	20,00 %						752 000,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC002787	FEDER IMMOBILIER - CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS - Bretennière 21110 (Côte-D'Or)	sas AMR (Atelier Métallurgique Robert)	516 993,00 €	122 985,86 €	23,79 %				50 000,00 €		344 007,14 €	SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)
1	1.3	1	BFC002902	Projet immobilier démolition - agrandissement et réhabilitation pour un total de 2 505 600 euros	ULTRALU SAS	2 363 000,00 €	469 976,52 €	19,89 %				2 623,48 €		1 890 400,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC003063	Equipement de trois centres d'usinage automatisés de dernière technologie pour la fabrication de pièces de précision en série	USIGEP	2 214 190,00 €	221 419,00 €	10,00 %						1 992 771,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC003071	Micro Usinage & Contrôles Non Destructifs	M.E.I.R.S	241 500,00 €	84 525,00 €	35,00 %						156 975,00 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
1	1.3	1	BFC003074	Investissement machines (21 Côte-d'Or)	PRIMETIQ SARL	396 659,00 €	79 331,80 €	20,00 %						317 327,20 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC003111	Construction du nouveau bâtiment de l'entreprise CMPhy (71 - Saône-et-Loire)	SCI PELLETIER	1 437 886,00 €	483 260,00 €	33,61 %				20 000,00 €		934 626,00 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
1	1.3	1	BFC003425	Diversification et décarbonatation de l'activité de SRC (71 - Saône-et-Loire)	LES SCIERIES REUNIES DU CHALONNAIS	4 133 320,00 €	413 332,00 €	10,00 %						3 719 988,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
Sous-total			10			14 888 068,62 €	2 665 330,18 €		- €	- €	- €	72 623,48 €	- €	12 150 114,96 €	
Nombre de projets présentés :			10			TOTAL	14 888 068,62 €	2 665 330,18 €		- €	- €	72 623,48 €	- €	12 150 114,96 €	

Projet	BFC000481 - MODERNISATION OUTILS DE PRODUCTION - Montpont-en-Bresse - 71470 Saône et Loire
Porteur de projet	38353881600026 - INDUSTRIE MECANIQUE PUGET IMP
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 22/02/2022 au 31/10/2023
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/02/2022 au 30/06/2023
Coût total éligible	422 815,36 € HT
Montant de l'aide UE	50 000,00 €
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Le projet consiste en l'acquisition de deux nouvelles machines d'usinage.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs : grâce aux nouvelles machines, la forme et la taille des pièces pourront varier, tout en réduisant le temps de fabrication. En effet, ces machines permettront de travailler certaines pièces sans nécessiter leur démontage préalable, ce qui diminuera le temps de préparation.

De plus, les capacités dimensionnelles de ces machines permettront de proposer à leurs clients l'usinage de pièces de grande dimension. Cela répondra aux besoins croissants des principaux clients, qui demandent de nouveaux produits, et permettra à l'entreprise d'évoluer en fonction des exigences du marché.

L'informatique embarquée sur ces machines, couplée à un système de contrôle avancé, garantit une qualité de réalisation optimale. Le pilotage par écran tactile permettra aux techniciens de suivre en temps réel la trajectoire des outils et de vérifier le respect du plan. Enfin, l'utilisation de papier pour les plans sera réduite.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société IMP est un acteur actif au cœur de l'innovation industrielle qui contribue à relever les grands défis d'avenir. En effet l'industrie mécanique a réalisé un CA de 133.8 milliards d'euros en 2021, en hausse de 11.4%. Cette croissance est due au redressement du marché intérieur (+11.7%). IMP qui est un acteur de ce secteur industriel doit impérativement se moderniser pour accompagner et renforcer ce nouvel élan.

Le projet engagé par IMP vise à renforcer sa compétitivité à travers la modernisation de son outil de production. Il consiste en l'acquisition de deux machines d'usinage, capables de traiter des nouvelles dimensions de pièces tout en réduisant le temps de fabrication. Grâce à leur informatique embarquée et à un système de contrôle avancé, ces équipements offrent une précision accrue, une meilleure qualité d'usinage et une réduction des opérations de préparation, notamment par la possibilité de travailler plusieurs faces sans démontage préalable.

Cette modernisation permet à l'entreprise de diversifier ses produits, de répondre plus rapidement aux attentes du marché et de se positionner sur de nouveaux secteurs. En parallèle, le projet intègre un volet humain fort, avec l'organisation de formations techniques pour les collaborateurs et le recrutement d'un nouveau technicien, afin d'accompagner la montée en compétence nécessaire à l'utilisation de ces machines. L'amélioration des conditions de travail est également visée, notamment par la réduction des tâches pénibles liées à la manutention.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111728 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024 – 2026. Le taux d'intervention publique maximum est de 60 % et celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 11,83%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 50 000 €, représentant un taux de 11,83% d'une assiette s'élevant à 422 815,36 € HT. Le porteur, de par sa qualification de petite entreprise et le régime d'aide, est éligible à une subvention à hauteur de 20% du projet. Cependant il a fait une demande de 50 000 € de FEDER sur sa lettre d'intention et à son dépôt de dossier, le montant FEDER maximal s'élève donc à 50 000 €. Aucun co-financement n'est mobilisé sur ce projet.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	11,825	50 000,00
Sous-total cofinanceur				11,83	50 000,00
Bénéficiaire				88,17	372 815,36
Coût total éligible					422 815,36

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	POTENCE SUR FUT TRIANGULEE 500KG	3 707,85
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	OUTILLAGE TOUR	14 090,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	OUTILLAGE CENTRE USINAGE	16 517,51
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TOUR MAZAK QT200 MB 500	144 250,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CENTRE USINAGE MAZAK VT760+DIVERSEUR	244 250,00
Coût total du projet		422 815,36

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	372815.36
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC000773 - Presse offset équipée d'un module de dorure à froid (71 - Saône-et-Loire)
Porteur de projet	40067038600012 - B'PACK
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 27/01/2023 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 27/01/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	2 210 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	552 500,00 €
Localisation du projet	71149 - Couches
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

La société B'PACK, entreprise familiale fondée en 1995, est spécialisée dans la transformation de carton en étuis pliants pour la cosmétique et la parfumerie. Son activité regroupe tous les métiers de l'impression et de la finition : bureau d'étude, impression offset, ennoblissemement de la matière, pelliculage, découpe, pliage, collage, conditionnement et logistique.

B'PACK accompagne ses clients tout au long de l'industrialisation ainsi que dans leur démarche environnementale en leur proposant des encres biosourcées, des vernis anti-abrasif pour supprimer la cellophane ou du polyester recyclé 70 %.

Pour répondre aux attentes de ses clients, toujours plus exigeants en matière de respect de l'environnement, B'PACK doit leur proposer des packagings éco-responsables. En 2023, la société va investir 2.2 millions d'euros dans l'achat d'une presse offset équipée d'un module de marquage à froid, ce qui permettra de remplacer le polyester (plastique) des packagings créés.

Ce projet d'envergure permettra à B'PACK de passer un cap de développement grâce à de nouveaux procédés de fabrication éco-responsables et innovants, allant dans le sens du marché qu'elle adresse.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société B'PACK, fondée en 1995 à Couches, en Saône-et-Loire, est une entreprise familiale spécialisée dans la conception et la fabrication d'étuis pliants haut de gamme pour la cosmétique et la parfumerie. Elle emploie 44 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 13 millions d'euros. L'entreprise est reconnue pour

son expertise dans l'impression et la finition d'étuis, offrant des solutions sur-mesure en petite et moyenne série.

B'PACK a lancé un projet stratégique en 2023 pour renforcer sa compétitivité et son engagement écologique, en investissant 2,2 millions d'euros dans l'acquisition d'une nouvelle presse offset équipée d'un module de dorure à froid. Ce projet vise à remplacer les lampes UV traditionnelles par des lampes LED, permettant ainsi une réduction de la consommation d'énergie de plus de 50%. Ce changement contribue également à l'élimination de l'utilisation du plastique, grâce à la dorure à froid, tout en offrant une production plus rapide et économique. Le projet, soutenu par les Fonds européens de développement régional (FEDER) et la Région Bourgogne Franche-Comté, inclut également la création d'un poste supplémentaire pour renforcer l'équipe de production.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA117857 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2023, le taux d'intervention publique maximum est de 25 % pour une moyenne entreprise ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 25%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 552 500,00 €, représentant un taux de 25% d'une assiette s'élevant à 2 210 000,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	25,00	552 500,00
Sous-total cofinanceur				25,00	552 500,00
Bénéficiaire				75,00	1 657 500,00
Coût total éligible					2 210 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MODULE DE DORURE A FROID	520 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PRESSE OFFSET HEIDELBERG	1 690 000,00
Coût total du projet		2 210 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	1657500.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC002674 - Phénix 2024
Porteur de projet	89169094300016 - CENATS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 01/10/2021 au 31/10/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2021 au 30/06/2026
Coût total éligible	940 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	188 000,00 €
Localisation du projet	25542 - Serre-les-Sapins

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

CENATS est une PME industrielle située à Serre-les-Sapins dans le Doubs et spécialisée dans la fabrication de pièces complexes pour les secteurs aéronautique et pétrolier. Sa stratégie de développement poursuit un double objectif d'augmentation des capacités de production et de diversification de l'activité devant lui permettre de conquérir de nouveaux marchés. Cela passe par un plan d'investissement industriel destiné à moderniser et développer son outil productif.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise : La société CENATS est une PME installée à Serre-Les-Sapins dans le Doubs, en zone non classée AFR. Elle est spécialisée dans la fabrication d'ensembles mécaniques de précision à destination des secteurs aéronautique et pétrolier.

Objectifs et éligibilité de l'opération : L'entreprise souhaite acquérir plusieurs équipements de production pour moderniser et augmenter ses capacités de production afin d'améliorer sa compétitivité mais également afin de diversifier son activité et améliorer sa résilience. Grâce à ces investissements, l'entreprise CENATS souhaite en effet développer son activité dans de nouveaux secteurs notamment ceux de l'énergie et de l'horlogerie.

L'opération s'inscrit ainsi dans les objectifs de l'OS 1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et plus particulièrement dans ceux de la Fiche Action portant sur les investissements stratégiques des PME.

Eligibilité du porteur : Étant une PME, et plus particulièrement une petite entreprise au sens de l'annexe 1 du RGEC

n°800/2008 du 6 aout 2008, la société CENATS est éligible à l'OS1.3 du programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 et à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME".

Eligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Serre-Les-Sapins, dans le Doubs (25). Une première demande d'aide sous forme de lettre d'intention a été reçue le 01/10/2021. Au regard des documents transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

Régime d'aide : L'opération s'inscrit dans le cadre du régime exempté de notification n°SA.111728 alinéa 6.1.1c relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 20% pour les petites entreprises. Celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 188 000,00€ soit 20% d'une assiette totale de 940 000,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	188 000,00
Sous-total cofinanceur				20,00	188 000,00
Bénéficiaire				80,00	752 000,00
Coût total éligible					940 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Matériel contrôle tridimensionnel	79 020,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Projeteur par caméra	80 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage	780 980,00
Coût total du projet		940 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	11.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	752000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC002787 - FEDER IMMOBILIER - CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS - Bretennière 21110 (Côte-D'Or)
Porteur de projet	31361097400021 - sas AMR (Atelier Métallurgique Robert)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 25/07/2023 au 31/01/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 25/07/2023 au 30/09/2026
Coût total éligible	541 793,00 € HT
Montant de l'aide UE	131 283,94 €
Localisation du projet	21106 - Bretenière
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Face à une croissance importante de la demande, la SAS AMR , PME situé au sud de Dijon souhaite franchir une nouvelle étape de développement en déployant un ambitieux programme d'investissement. En effet, elle connaît ses limites en termes de production par manque de place destiné à la fabrication en atelier.

Ce programme s'organise en 3 étapes.

- La 1ère étape porte sur la construction d'une nouvelle surface de fabrication car la société AMR ne peut plus répondre à la demande par manque de surface d'atelier . La construction de 2 nouveaux bâtiments sur le terrain actuel permettrait d'augmenter la surface des locaux industriels de 1000 m² à 2600 m².
- La seconde étape porte sur le rachat d'une société dijonnaise en liquidation judiciaire, qui est équipée d'une unité de thermolaquage. La société AMR n'est actuellement pas équipée de cabine de peinture et cela impacte fortement le processus de fabrication (perte de temps et coûts). La société AMR achèterait les machines et le personnel (5 salariés), puisque le bâtiment où exerce actuellement cette société est vendu.
- La troisième étape permettrait à la société d'investir dans deux outils de production innovants à savoir un robot de soudure , et une poinçonneuse numérique, afin d'apporter la précision demandée à certain type de pièces sur lesquelles l'entreprise ne peut actuellement pas répondre.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Face à une croissance importante de la demande, la SAS AMR , PME situé au sud de Dijon souhaite franchir une nouvelle étape de développement en déployant un ambitieux programme d'investissement. En effet, elle connaît ses limites en termes de production par manque de place destiné à la fabrication en atelier. Ce programme s'organise en 3 étapes.

- La 1ère étape porte sur la construction d'une nouvelle surface de fabrication car la société AMR ne peut plus répondre à la demande par manque de surface d'atelier. La construction de 2 nouveaux bâtiments sur le terrain actuel permettrait d'augmenter la surface des locaux industriels de 1000 m² à 2600 m².
- La seconde étape porte sur le rachat d'une société dijonnaise en liquidation judiciaire, qui est équipée d'une unité de thermolaquage. La société AMR n'est actuellement pas équipée de cabine de peinture et cela impacte fortement le processus de fabrication (perte de temps et coûts). La société AMR achèterait les machines et le personnel (5 salariés), puisque le bâtiment où exerce actuellement cette société est vendu.
- La troisième étape permettrait à la société d'investir dans deux outils de production innovants à savoir un robot de soudure, et une poinçonneuse numérique, afin d'apporter la précision demandée à certain type de pièces sur les- quelles l'entreprise ne peut actuellement pas répondre.

Un des deux bâtiments sera destiné à l'implantation de l'unité de thermolaquage et le second bâtiment sera destiné à l'implantation des deux nouveaux outils de production à savoir le robot de soudure et la poinçonneuse numérique.

La SAS AMR veut maintenir et accroître son niveau de compétitivité par l'implantation de nouvelles technologies (thermolaquage, poinçonneuse numérique, robot de soudure) et elle veut pouvoir réaliser les pièces en interne jusqu'à la phase finale de peinture.

Les impacts attendus sont les suivants :

- Pérenniser les emplois de la société qui liquide,
- Une baisse de la sous-traitance de thermolaquage qui est la sous-traitance la plus onéreuse de la société;
- Proposer aux clients des processus de fabrication interne,
- Pouvoir être réactif sur la partie peinture et réduire les délais,
- Accroître les domaines de compétences de l'entreprise et son portefeuille client en proposant la prestation de thermolaquage sur le sud dijonnais,
- Accroître le portefeuille client par le développement de l'activité de thermolaquage,
- Cibler de nouveaux clients par la précision du robot de soudure et de la poinçonneuse numérique.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS 1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le Régime cadre exempté de notification n°SA.111668 relatifs aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique est de 35% pour une petite entreprise ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 131 283.94€ (soit 24.23%) et celle de la Métropole de Dijon à 50 000€ (9,23%) d'une assiette de 541 793€ HT.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 131 283.94€ représentant 24.23% d'une assiette s'élevant à 541 793€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	24,23	131 283,94
EPCI	Métropole de Dijon			9,23	50 000,00
Sous-total cofinanceur				33,46	181 283,94
Bénéficiaire				66,54	360 509,06
Coût total éligible					541 793,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PORTES SECTIONNELLES	24 800,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	ELECTRICITE	43 500,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TERRASSEMENT	49 958,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	DALLE MACONNERIE	119 985,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CONSTRUCTEUR BATIMENT	303 550,00
Coût total du projet		541 793,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	352165.45
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	0.00

Projet	BFC002902 - Projet immobilier démolition - agrandissement et réhabilitation pour un total de 2 505 600 euros
Porteur de projet	34800206400015 - ULTRALU SAS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 13/12/2022 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 13/12/2022 au 31/12/2026
Coût total éligible	2 363 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	470 000,70 €
Localisation du projet	90052 – Giromagny – Territoire de Belfort
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

La société ULTRALU a un projet d'investissement immobilier portant sur une restructuration et modernisation du site industriel à Giromagny (90), installé sur d'anciennes casernes militaires peu adaptées à une production industrielle.

Le projet immobilier consiste en une déconstruction reconstruction partielle du site et d'une réhabilitation de l'existant conservé afin de le doter :

- d'un espace de production élargi sur lequel le flux de fabrication et stockage plus opérationnel et efficient pourra être redéployé
- de la possibilité d'intégrer de nouveaux moyens de productions de découpe laser tube, d'îlot de sciage automatique, d'îlot de soudure laser
- d'un espace administratif doté d'un showroom permettant une meilleure visibilité et un meilleur accueil des Clients et visiteurs

Cette modernisation permettra la poursuite et la dynamisation du développement de la société ULTRALU à la fois sur ses marchés mais aussi d'accéder à de nouveaux, tout en répondant aux préoccupations de la transitions écologiques en réduisant son impact carbone en couplant efficience énergétique et efficience organisationnelle.

Réalisée sur un terrain sur une ZAC proche du centre-ville, ce projet immobilier répond à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nouvelle).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Ultralu SAS est une PME installée à Giromagny dans le Département du Territoire de Belfort (90) et est spécialisée dans le domaine de la conception, la fabrication, et la commercialisation de produits d'accès et de travail en hauteur en aluminium (échelles, échafaudages...). La société Ultralu SAS, 5ème société de France dans son secteur.

La demande de subvention déposée par la société Ultralu SAS répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27:

- Ultralu SAS en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- L'opération est bien éligible au programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" – de l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME". En effet, il s'agit d'un investissement immobilier porté sur un agrandissement des surfaces de production avec modernisation de cet outil de production. Il a pour finalité la dynamisation du développement de l'entreprise, ce qui se traduira à terme par à un gain de compétitivité estimé à +15% et par une augmentation de son chiffre d'affaires passant de 6 400k€ en 2024 à 7 050k€ en 2028.

L'entreprise espère par ailleurs accéder à de nouveaux marchés tels que l'aéronautique et la production d'énergie verte.

La note Cap Transition Écologique renseignée par la société Ultralu SAS, démontre une plus-value écologique. à plusieurs égards:

- La construction de ce nouveau bâtiment n'engendrera aucune artificialisation du foncier car elle s'appuie sur la réutilisation de terrains existants et de bâtiment en déshérence dans la ZAC des casernes située en centre ville.

- Réduction de l'emprunte environnemental de l'entreprise grâce à une meilleure efficience énergétique du bâtiment (bâtiment BBC).

- Réduction des déchets et de la consommation d'électricité et de gaz industriels.

Il répond donc bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

Intensité de l'aide / Incitativité:

Par ailleurs, cette opération s'inscrit également dans le cadre du Régime d'Aide SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026:

- Le taux d'intervention publique maximum de 20,00% est bien respecté

- Le respect de la règle d'incitativité est également vérifiée.

Dépenses:

- La dépense "Démolition/déconstruction" est écartée du calcul de l'aide du fait de son caractère non éligible au regard des exigences du programme FEDER-FSE 2021-2027.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER d'un montant de 470 000,70 €, représentant un taux de 19,89% d'une assiette éligible s'élevant à 2 363 000,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	19,89	470 000,70
PRIVE				0,111	2 623,48
Sous-total cofinanceur				20,00	472 624,18
Bénéficiaire				80,00	1 890 375,82
Coût total éligible					2 363 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réhabilitation bâtiment existant création atelier de production, bureaux et locaux sociaux	0,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Déconstruction existant et construction bâtiment industriel neuf	2 363 000,00
Coût total du projet		2 363 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	2000000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	650000.00



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC003063 - Equipement de trois centres d'usinage automatisés de dernière technologie pour la fabrication de pièces de précision en série
Porteur de projet	75407027400024 - USIGEP
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 20/05/2022 au 31/10/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/05/2022 au 30/06/2024
Coût total éligible	2 214 190,00 € HT
Montant de l'aide UE	221 419,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La société USIGEP, sous-traitant spécialisé dans l'usinage de précision tous métaux, produit des composants pour la bijouterie et la haute joaillerie à partir de barres, tubes, profilés ou lopins de métaux précieux. Elle collabore avec ses clients pour développer de nouveaux produits grâce à son expertise technique, son parc machines avancé et sa capacité à réaliser des pièces complexes.

Face à une forte hausse de la demande, l'entreprise prévoit de moderniser et diversifier sa production avec trois centres d'usinage automatisés. Ces machines haute vitesse permettent de tourner et fraiser en un cycle, produisant des prototypes précis et reproductibles. L'entreprise souhaite donc innover avec une nouvelle organisation de production, deux des 3 machines étant assez automatisées pour permettre de produire la nuit et le week-end, mais aussi avec de nouveaux produits en usinant désormais des parois fines et en intervenant sur tous types de métaux et alliages spécifiques.

Ce projet d'envergure permettra à USIGEP de passer un cap de développement grâce à une organisation de production innovante, permettant de diversifier les produits proposés à ses clients.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La société USIGEP est une PME installée à Besançon dans le Doubs. Elle est spécialisée dans l'usinage de précision tous métaux et produit des composants pour la bijouterie et la haute joaillerie à partir de barres, tubes, profilés ou lopins de métaux précieux.

Le projet d'acquisition de trois centres d'usinage permettra à la PME de passer un cap de développement grâce à une nouvelle organisation et de nouvelles possibilités de production permettant de diversifier les produits proposés à ses clients. Cette opération s'inscrit bien dans les objectifs de l'OS 1.3 du programme FEDER FSE+ BFC 2021-2027, qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et plus particulièrement dans ceux de la Fiche Action portant sur les « Investissements stratégiques des PME ».

Étant une PME, et plus particulièrement une moyenne entreprise au sens de l'annexe 1 du RGEC n°800/2008 du 6 aout 2008, la société USIGEP est éligible à l'OS1.3 du programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 et à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME".

L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Besançon, dans le Doubs (25). Une première demande d'aide sous forme de lettre d'intention a été reçue le 20/05/2022. Au regard des documents transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

L'opération s'inscrit dans le cadre du régime exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, en son point alinéa 6.1.1.c. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 10% pour les moyennes entreprises. Celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 221 419,00€ soit 10% d'une assiette totale de 2 214 190,00€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	10,00	221 419,00
Sous-total cofinanceur				10,00	221 419,00
Bénéficiaire				90,00	1 992 771,00
Coût total éligible					2 214 190,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage 1	489 690,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage 2	862 250,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage 3	862 250,00
Coût total du projet		2 214 190,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	6.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	1992771.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC003071 - Micro Usinage & Contrôles Non Destructifs
Porteur de projet	33762611300035 - M.E.I.R.S
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 28/08/2023 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 28/08/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	241 500,00 € HT
Montant de l'aide UE	84 525,00 €
Localisation du projet	21259 - Fain-lès-Montbard
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

M.E.I.R.S agit dans le domaine de la mécanique de précision au service de l'industrie.

L'objectif du projet est de structurer le développement technique et commercial de l'activité de micro-usinage, principalement destinée aux acteurs du Contrôle Non Destructif (CND). Depuis une dizaine d'années, l'entreprise a développé un savoir-faire spécifique pour garantir la sûreté de fonctionnement et la fiabilité des composants industriels, en créant des "défauts artificiels" pour étalonner les équipements de contrôle. Ces techniques, cruciales pour la sécurité et la qualité des produits, utilisent des micro-usinages de très petites dimensions. L'application des CND s'étend aujourd'hui à de nombreux secteurs industriels, notamment le nucléaire et l'aéronautique.

Ainsi, M.E.I.R.S souhaite faire l'acquisition d'une machine de micro-érosion. Ce projet d'envergure permettra à M.E.I.R.S de passer un cap de développement grâce à de nouveaux procédés de fabrication innovants, permettant de diversifier les produits proposés à ses clients, et permettant d'élargir son spectre à de nouveaux marchés.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : M.E.I.R.S agit dans le domaine de la mécanique de précision au service de l'industrie. Ses clients sont des acteurs de différents secteurs tels que la métallurgie, le nucléaire, l'aéronautique, l'automobile ou l'agroalimentaire. L'entreprise se spécialise dans la réalisation et la rénovation d'outillages critiques pour les procédés clés de ses clients, ainsi que dans l'usinage de précision de toutes matières, métalliques et plastiques. Elle propose également des solutions en micromécanique pour les métiers du contrôle non destructif, l'étude et la conception (CAO SolidWorks) pour soutenir des projets d'amélioration continue, ainsi que le développement de gammes complexes (F.A.O 5 axes) pour les outillages critiques.

Le projet consiste en l'investissement dans une machine de micro-usinage par électroérosion de haute performance afin de surmonter les limitations actuelles en termes de capacité, d'exigence croissante et de performance des moyens de production. Ce nouvel équipement permettra à l'entreprise de répondre plus efficacement aux besoins de ses clients dans des secteurs tels que le nucléaire, l'aéronautique, l'automobile, le ferroviaire et la métallurgie, en proposant de nouveau produit tel que des étalons avec défauts artificiels de très haute précision, notamment pour des pièces lourdes et de petites tailles.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime cadre exempté de notification n°SA. 117857 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024 – 2026. Le taux d'intervention publique maximum est de 35 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 35% et qu'aucun autre co-financement public n'est mobilisé sur ce projet.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 84 525 €, représentant un taux de 35% d'une assiette s'élevant à 241 500 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	35,00	84 525,00
Sous-total cofinanceur				35,00	84 525,00
Bénéficiaire				65,00	156 975,00
Coût total éligible					241 500,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Machine Electroérosion	241 500,00
Coût total du projet		241 500,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	156975.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC003074 - Investissement machines (21 Côte-d'Or)
Porteur de projet	88136364200011 - PRIMETIQ SARL
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 29/08/2023 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/08/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	396 659,00 € HT
Montant de l'aide UE	79 331,80 €
Localisation du projet	21295 - Gevrey-Chambertin
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Créée en février 2020 par deux associés, l'entreprise PRIMETIQ est spécialisée dans la fabrication et la transformation de films de protection de surface destinés aux secteurs du luxe, notamment l'horlogerie, la maroquinerie et la joaillerie.

Depuis son lancement, l'entreprise connaît une forte croissance et prévoit plusieurs investissements, dont :

- * l'acquisition d'une nouvelle machine de production,
- * l'achat d'une machine de découpe de rouleaux de films, activité jusque-là sous-traitée.

Ce projet permettra à l'entreprise de franchir un cap important en modernisant ses procédés de fabrication, en augmentant sa capacité de production et en intégrant de nouvelles technologies. Il s'agit d'une étape décisive vers l'industrialisation à plus grande échelle et le lancement de nouveaux produits.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Créée en février 2020 par deux associés, l'entreprise PRIMETIQ est spécialisée dans la fabrication et la transformation de films de protection de surface destinés aux secteurs du luxe, notamment l'horlogerie, la maroquinerie et la joaillerie.

Elle propose des films de protection découpés selon les plans des clients, destinés à préserver les pièces – principalement métalliques et à forte valeur ajoutée – contre les rayures et les agressions extérieures. Ces protections sont utilisées aussi bien en interne, lors des phases de production, que sur les produits finis, afin d'assurer leur intégrité jusqu'à leur mise en boutique à l'international.

La concurrence directe est limitée à trois acteurs principaux, positionnés sur d'autres segments (étiquettes de vin, cos-

métique, alimentaire, pharmaceutique, etc.), avec une part très faible dédiée au luxe (5 % à 30 % de leur chiffre d'affaires).

PRIMETIQ se distingue comme le seul acteur entièrement spécialisé dans les domaines de la joaillerie, de l'horlogerie et de la maroquinerie.

Cette spécialisation est renforcée par une technologie propriétaire : les machines utilisées ont été spécifiquement conçues pour répondre aux exigences du secteur du luxe. Contrairement à ses concurrents qui utilisent des équipements standards, PRIMETIQ propose :

- Une découpe en un seul passage (contre deux pour la concurrence),
- Un choix étendu de 40 matières différentes (contre 3 chez les concurrents),
- Des délais de production très courts (5 jours ouvrables contre 3 semaines à un mois).

L'entreprise prévoit de consolider sa position de leader sur son segment, de répondre à la demande croissante et de renforcer durablement sa compétitivité.

Le projet introduit ainsi un nouveau procédé de fabrication mieux adapté aux exigences actuelles du secteur du luxe.

Cette évolution permet à PRIMETIQ de proposer de nouveaux produits, renforçant son positionnement différenciateur sur le marché afin de passer un cap de développement.

L'entreprise prévoit plusieurs investissements, dont :

- L'acquisition d'une seconde machine de production ;
- L'achat d'une machine de découpe de rouleaux de films, activité actuellement sous-traitée.

L'ajout de la seconde machine vise à sécuriser la production en assurant une continuité d'activité en cas de panne, point de plus en plus exigé par les clients lors des audits.

Elle intègre de nouvelles fonctionnalités : l'impression sur des supports recyclables, l'ajout de logos de recyclabilité en lien avec les matériaux utilisés et une amélioration significative de l'ergonomie des postes de travail pour limiter les gestes répétitifs.

Le projet introduit ainsi un nouveau procédé de fabrication mieux adapté aux exigences actuelles du secteur du luxe. Enfin, la découpe de rouleaux de films est aujourd'hui sous-traitée. Le projet vise donc aussi à internaliser cette opération. La gestion en interne de cette étape stratégique apportera de nombreux bénéfices tels que le gain en réactivité, la réduction significative des coûts de transport et de transformation, la limitation des flux logistiques et une meilleure maîtrise des délais.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111728 Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME. Pour la période 2024 - 2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 20%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 79 331,80 €, représentant un taux de 20% d'une assiette s'élevant à 396 659,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	79 331,80
Sous-total cofinanceur				20,00	79 331,80
Bénéficiaire				80,00	317 327,20
Coût total éligible					396 659,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	machine de découpe de rouleau films	70 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	acquisition d'une machine de production	326 659,00
Coût total du projet		396 659,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	317 327.20
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



Projet	BFC003111 - Construction du nouveau bâtiment de l'entreprise CMPhy (71 - Saône-et-Loire)
Porteur de projet	97791186600019 - SCI PELLETIER
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 31/08/2023 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 31/08/2023 au 30/12/2025
Coût total éligible	1 437 886,00 € HT
Montant de l'aide UE	483 260,00 €
Localisation du projet	71585 - Virey-le-Grand

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La SCI PELLETIER pour le compte de la société d'exploitation CMPhy a déposé une demande d'aide européenne pour la construction d'un nouveau bâtiment dans la zone industrielle SaôneOr à Virey-le-Grand (71). Depuis sa création en 2017, CMPhy développe des systèmes et capteurs innovants pour le contrôle non destructif. En plein essor, elle doit répondre à un besoin d'augmentation de ses capacités de production, à son développement continu et aux exigences de sa clientèle. Le nouveau bâtiment d'une surface de plus de 1 000 m² accueillera un atelier, un centre d'essai et un laboratoire de R&D de caractérisation et d'étalonnage doté d'équipements de pointe.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La SCI PELLETIER sollicite une subvention européenne pour soutenir le projet d'investissement immobilier industriel de la Société CMPhy à Virey-le-Grand (71). CMPhy est une PME spécialisée dans le contrôle non destructif et la caractérisation de matériaux. Elle opère sur des marchés B2B très techniques avec une forte exigence qualité et R&D.

Face à l'augmentation de ses activités et à l'exiguïté de ses locaux initiaux à Crissey, CMPhy a décidé d'investir un nouveau site de 1.100 m² sur la ZAC SaôneOr. Ce projet immobilier, implanté sur un terrain de 0.7 hectares comprend un atelier, un centre d'essai et un laboratoire de caractérisation et d'étalonnage doté d'équipements de pointe. Un permis de construire a été déposé en septembre 2024 et l'achèvement des travaux prévu pour fin octobre 2025.

Ce projet permet de multiplier par 4 la superficie de l'entreprise. Ses activités laboratoire, étalonnage et fabrication d'équipements et bancs de tests pourront être séparées et optimisées. La réalisation, le montage et la réception de machines spéciales pourra être intégralement réalisée sur place. Ses capacités de production et de stockage seront augmentées.

Elle envisage de proposer des formations à sa clientèle, qu'elle ne peut mettre en place actuellement faute de place pour les accueillir.

La SCI PELLETIER a conclu un marché avec un constructeur, SAS Master's construction, pour la réalisation d'un bâtiment d'entreprise. Pour accompagner ce projet, Grand Châlon Agglomération lui a accordé une subvention de 20 000 €. Le coût des travaux, éligibles à une subvention FEDER, s'élèvent à 1 437 886,- € HT.

Cette opération s'inscrit au titre de l'objectif spécifique 1.3 qui vise dans sa fiche action validée le 03/10/2022 le soutien des investissements stratégiques des PME. Le porteur de projet a présenté dans son dossier de demande d'aide une note présentant une stratégie globale en lien avec son investissement immobilier et impliquant un cap de développement. Il a également justifié la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein du projet.

L'opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification N° SA.119599 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum applicable à ce dossier est de 35 % ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 33,61 % (483 260 €), celle de l'Agglomération du Grand Chalon à 2,14 % (20 000 €).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	33,61	483 260,00
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomérations		2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	1,39	20 000,00
Sous-total cofinanceur				35,00	503 260,00
Bénéficiaire				65,00	934 626,00
Coût total éligible					1 437 886,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction d'un bâtiment à usage industriel pour la société CMphy	1 437 886,00
Coût total du projet		1 437 886,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	7.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	934 626.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC003425 - Diversification et décarbonation de l'activité de SRC (71-Saône-et-Loire)
Porteur de projet	72662019800010 - LES SCIERIES REUNIES DU CHALONNAIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 28/09/2023 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 28/09/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	4 133 320,00 € HT
Montant de l'aide UE	413 332,00 €
Localisation du projet	71221 - Givry
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Le projet du Groupe SRC vise à transformer profondément son outil industriel pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux actuels. Il combine trois axes stratégiques : la création d'une unité de bûches densifiées pour valoriser les résidus de scierie, l'automatisation des processus de production via un réducteur de pattes, et le doublement des capacités de finition de parquet. Ces investissements permettront à l'entreprise de diversifier ses activités, d'améliorer sa productivité et de réduire son empreinte carbone. La mise en place d'une chaudière biomasse à cogénération complète ce dispositif en assurant l'autonomie énergétique du site. Ce projet positionne le Groupe SRC comme un acteur innovant de la filière bois, alliant performance industrielle et développement durable.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération s'inscrit dans le cadre du régime exempté de notification n°SA.111728 alinéa 6.1c pour les aides aux PME pour la période 2024-2026, conformément au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014. Le projet est localisé à Givry (Saône-et-Loire), en zone non classée en aide à finalité régionale (AFR).

Profil de l'entreprise :

Les Scieries Réunies du Chalonnais (SRC), implantées à Givry, présentent les caractéristiques suivantes :

- Effectif : 54 salariés (2024)
- Chiffre d'affaires : 17 140 585 €
- Bilan total : 25 25 836 917 €

Nature du projet :

Le projet consiste en l'acquisition d'équipements de production correspondant au point 6.1 du régime :

- Réducteur de pattes pour l'optimisation de la transformation des grumes
- Ligne de finition haute capacité pour parqueterie
- Création d'une unité de fabrication de bûches densifiées

Ces investissements permettront un changement fondamental du processus de production et une amélioration des conditions de travail.

Santé financière (2023-2024) :

L'analyse financière démontre une situation solide :

- Résultat net 2024 : 96 103 €
- Fonds de roulement positif (autonomie de 359 jours)
- Trésorerie disponible : 7 263 050 € (couvrant 2,15x les dettes CT)
- Ratio de liquidité générale : 4,76

Cadre réglementaire et aides publiques :

- Taux d'aide maximum applicable : 10% (statut d'entreprise moyenne confirmé) plutôt que les 20% demandés initialement par le porteur
- Toutes les attestations de régularité fiscale et sociale ont été fournies

Impacts attendus :

Ces investissements stratégiques permettront à SRC :

- Une modernisation complète de son outil de production
- Une réduction de 3 400 t CO2/an
- La création de 10 emplois
- Un gain de productivité de 20%

L'entreprise dispose de toutes les capacités techniques, financières et administratives pour mener à bien ce projet dans les délais prévus.

Avis sur la demande d'aide :

Au vu des éléments présentés et de la conformité du projet aux critères d'éligibilité, un avis favorable est formulé à l'attribution d'une aide FEDER représentant 10% du montant total de l'investissement, soit 413 332,- € (sur un montant éligible de 4 133 320,- €). Cette aide s'inscrit dans le respect des plafonds réglementaires et contribuera significativement à la transformation industrielle du groupe SRC.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	10,00	413 332,00
Sous-total cofinanceur				10,00	413 332,00
Bénéficiaire				90,00	3 719 988,00
Coût total éligible					4 133 320,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réducteur de pattes	229 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ligne de finition de la parqueterie	470 920,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Unité de fabrication de bûches densifiées	3 433 400,00
Coût total du projet		4 133 320,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	10.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	3719988.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
3	2.1	1	BFC007631	NOIDANS-LES-VESOUL (70), 1 et 2 Rue du 14 Juillet : Rénovation énergétique de 32 logements sociaux dans 2 bâtiments accolés en "L"	HABITAT 70	320 000,00 €	128 000,00 €	40,00 %		17 561,14 €				174 438,86 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC009573	Réhabilitation énergétique de 32 logements - 1 à 7 rue de l'école de berne SELONCOURT 25230	SA HLM NEOLIA	320 000,00 €	128 000,00 €	40,00 %		53 401,31 €				138 598,69 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC010105	REHABILITATION ENERGETIQUE DE 310 LOGEMENTS QUARTIER LES MESNIS A DOLE (NPNRU)	OPH	3 100 000,00 €	1 240 000,00 €	40,00 %	362 131,98 €	1 142 000,00 €				355 868,02 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC010408	BESANCON (25), 1 à 5 Cité des Montboucons : Rénovation énergétique de 50 logements sociaux dans 1 bâtiment	SA HLM NEOLIA	500 000,00 €	200 000,00 €	40,00 %		60 064,80 €				239 935,20 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC010999	PONTARLIER (25), 1 à 10 Rue Rouget de Lisle : Rénovation énergétique de 48 logements sociaux sur 10 bâtiments	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	480 000,00 €	192 000,00 €	40,00 %		52 924,59 €	7 586,45 €			227 488,96 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC011195	Réhabilitation Energétique de 12 Logements 2-4 rue des Casernes GIROMAGNY	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT	135 000,00 €	54 000,00 €	40,00 %	16 732,15 €	57 396,00 €				6 871,85 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC011317	VESOUL (70), 9-11 et 13 Rue Barboiloz, 12-14 Rue du Point du Jour - Quartier Grand Grésil - Tranche 03 : Rénovation énergétique de 86 logements sociaux dans 3 bâtiments	HABITAT 70	860 000,00 €	344 000,00 €	40,00 %		64 576,88 €				451 423,12 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC011448	BAVANS (25), 1 à 8 Rue Champerriet : Rénovation énergétique de 48 logements sociaux dans 4 bâtiments	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	480 000,00 €	192 000,00 €	40,00 %	57 284,93 €	58 062,00 €				172 653,07 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC011539	DECIZE (58), 78 Route des Moulins : Rénovation énergétique de 113 logements sociaux dans les bâtiments 1,2, 3 et 4	NIEVRE HABITAT OPH	1 943 750,00 €	777 500,00 €	40,00 %		251 737,40 €	226 000,00 €	96 908,78 €		591 603,82 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC012529	Réhabilitation Energétique de 12 Logements 7 -9 rue du gros chêne à FECHE L'EGLISE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT	135 000,00 €	54 000,00 €	40,00 %	7 513,20 €	62 948,00 €				10 538,80 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
Sous-total			10			8 273 750,00 €	3 309 500,00 €		443 662,26 €	1 820 672,12 €	233 586,45 €	96 908,78 €	- €	2 369 420,39 €		
3	2.1	2	BFC006979	Rénovation énergétique de l'école	COMMUNE DE MONTPONT-EN-BRESSE (MAIRIE)	977 421,26 €	112 401,08 €	11,50%	420 524,93 €	128 405,14 €	65 825,86 €	54 780,00 €		195 484,25 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			1			977 421,26 €	112 401,08 €		420 524,93 €	128 405,14 €	65 825,86 €	54 780,00 €	- €	195 484,25 €		
3	2.2	1	BFC007868	Création d'une chaufferie bois plaquette alimentant plusieurs bâtiments du centre-bourg de Saint-Fargeau par un réseau de chaleur.	Commune de Saint Fargeau	1 366 761,73 €	749 739,02 €	54,86%		261 664,66 €				355 358,05 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
3	2.2	1	BFC011160	Construction d'une chaufferie bois à l'EHPAD de Saint Sauveur en Puisaye	LA CHARBONNETTE - SCIC ENERGIE PUISAYE FORTERRE	1 049 670,00 €	283 950,00 €	27,05%				552 850,00 €		209 934,00 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
3	2.2	1	BFC011324	Construction d'une chaufferie bois à Bléneau	LA CHARBONNETTE - SCIC ENERGIE PUISAYE FORTERRE	677 203,00 €	261 778,00 €	38,66%				198 720,00 €		216 705,00 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
Sous-total			3			3 093 634,73 €	1 295 467,02 €		- €	261 664,66 €	- €	751 570,00 €	- €	781 997,05 €		
3	2.2	3	BFC012211	Mission d'accompagnement et d'animation Energies Renouvelables et Maîtrise de l'énergie en Haute-Saône 2025 - 2026 - 2027	ASS DEVPT ENERGIE RENOUVELABLES ALTERNA	195 000,00 €	97 500,00 €	50,00%				97 500,00 €		-	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			1			195 000,00 €	97 500,00 €		- €	- €	- €	97 500,00 €	- €	- €		
3	2.7	1	BFC006744	Connectivité écologique des forêts à haute naturelité : mettre en réseau les milieux et les acteurs pour l'implantation d'une trame de vieux bois sur le territoire du	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	270 076,81 €	146 063,25 €	54,08%						42 000,00 €	82 013,56 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC008936	Réalisation de l'évaluation intermédiaire du Parc national de forêts	Parc National de forêts	59 056,68 €	35 434,01 €	60,00%							23 622,67 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC009148	Gestion de la Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan 2024-2025	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	283 931,84 €	153 482,10 €	54,06%		46 283,36 €		83 584,00 €		582,38 €	Auc - Aucun régime d'aide	
3	2.7	1	BFC011276	Projet de Maîtrise foncière de parcelles forestières - Forêt d'Ulysse à Lepuix (90)	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE	564 960,00 €	338 976,00 €	60,00%	211 200,00 €					14 784,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	
3	2.7	1	BFC011327	Programme d'actions en faveur de la biodiversité - Observatoire de la faune de Bourgogne 2025	SOC HISTOIRE NATURELLE AMIS MUSEUM AUTUN	178 976,00 €	59 688,00 €	33,35%		3 018,00 €	46 638,00 €	54 684,00 €		14 948,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			5			1 357 001,33 €	733 643,36 €		211 200,00 €	49 301,36 €	46 638,00 €	138 268,00 €	42 000,00 €	135 950,61 €		
Nombre de projets présentés :			20			TOTAL	13 896 807,32 €	5 548 511,46 €		1 075 387,19 €	2 260 043,28 €	346 050,31 €	1 139 026,78 €	42 000,00 €	3 482 852,30 €	

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007631 - NOIDANS-LES-VESOUL (70), 1 et 2 Rue du 14 Juillet : Rénovation énergétique de 32 logements sociaux dans 2 bâtiments accolés en "L"
Porteur de projet	39960618500011 HABITAT 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 02/09/2024 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/09/2024 au 02/03/2026
Coût total éligible	320 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	128 000,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Le projet prévoit la réhabilitation énergétique de 32 Logements dans 2 immeubles situés à NOIDANS-LES-VESOUL, construits en 1971 et qui sont accolés en "L" situés :

- Bâtiment situé aux 1A et 1B Rue du 14 Juillet de 14 logements,
- Bâtiment situé aux 2A et 2B Rue du 14 Juillet de 18 logements.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 32 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment 1A et 1B – 14 logements : gain de 149,32 kWhep/m².an et CEP projetée de 102,00 kWhep/m².an
- Bâtiment 2A et 2B – 18 logements : gain de 131,88 kWhep/m².an et CEP projetée de 99,59 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 263,53 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 56,16 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 226 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 65,00 et ≤ 104,00 kWhep/m².an :

- Bâtiment 1A et 1B – 14 logements : gain de 149,32 kWhep/m².an et CEP de projetée 102,00 kWhep/m².an
- Bâtiment 2A et 2B – 18 logements : gain de 131,88 kWhep/m².an et CEP projetée de 99,59 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 32 logements x 10 000,00 € par logement

= 320 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 320 000,00 €

HABITAT 70 a transmis une attestation datée du 22/08/2024 qui indique ne pas récupérer la TVA. Pour autant, l'instruction des dossiers de logements sociaux est effectuée en HT depuis la programmation 2014-2020.

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 226 m) :

Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 65,00 et ≤ 104,00 kWhep/m².an :

- Bâtiment 1A et 1B – 14 logements : gain de 149,32 kWhep/m².an et CEP projetée de 102,00 kWhep/m².an
- Bâtiment 2A et 2B – 18 logements : gain de 131,88 kWhep/m².an et CEP projetée de 99,59 kWhep/m².an

Soit 32 logements x 4 000,00 € = 128 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 128 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 128 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 128 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 320 000,00 € * 40% = 128 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 128 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 128 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	EFFILOGIS TRAVAUX	17 561,14 €	5,49
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		128 000,00 €	40,00
Sous total co-financeur			145 561,14 €	45,49
Bénéficiaire			174 438,86 €	54,51
Coût total éligible			320 000,00 €	100,00

DEPENSES	Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
Poste de dépense		
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	320 000,00 €
Total dépenses		320 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	263,53
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	32,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	56,16

Projet	BFC009573 - Réhabilitation énergétique de 32 logements - 1 à 7 rue de l'école de berne SELONCOURT 25230
Porteur de projet	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 17/01/2024 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/01/2024 au 05/09/2027
Coût total éligible	320 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	128 000,00 €
Localisation du projet	25539 - Seloncourt
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

L'intervention prévue consiste à améliorer les performances énergétiques pour atteindre le niveau BBC. Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, Néolia a inscrit sur sa feuille de route 2024, les 2 bâtiments sis du 1 au 7 rue de l'école de berne comptant 16 logements chacun pour des travaux de réhabilitation énergétique.

La production ECS et chauffage est assuré par des chaudières individuelles au gaz et sera conservé.

Dans ce cadre l'intervention prévue consiste à améliorer les performances énergétiques pour atteindre le niveau BBC. Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à

- la Diminution des consommations d'énergie afin d'atteindre le niveau BBC rénovation.
- la Diminution des émissions des gaz à effet de serre.
- l' Amélioration du confort de vie des locataires

Travaux énergétiques :

- Remplacement des menuiseries extérieures
- Isolation des murs extérieur ITE + Peinture ouvrages non isolés
- Isolation des planchers hauts des halls et sous-sols donnant sur logement
- Ventilation hygro B et travaux connexes
- Remplacement des vannes par vannes thermostatiques.
- Réfection toiture bac acier + isolation

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

NEOLIA est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 13/1/25

La convention APL = convention du 13/68/88 + avenant 1 du 13/12/99

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2024

- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) datant du 21/7/2023

- L'extrait Kbis à jour au 4/12/24 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (société anonyme d'HLM) et son activité exercée (acquisition vente et location d'habitations salures et à bon marché ainsi pour toutes dépendances annexes création vente et location).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 25

Altitude du projet : 347 m soit inférieure à 400 m

Cep initial

- Bâtiment 1 (16 lgts) = 140,50 kWhep/m²an
- Bâtiment 2 (16lgts) =130,92 kWhep/m²an

Cep projet

- Bâtiment 1 (16 lgts) = 63,34 kWhep/m²an
- Bâtiment 2 (16lgts) =60,7 kWhep/m²an

Gain énergétique

- Bâtiment 1 (16 lgts) = 77,16
- Bâtiment 2 (16lgts) =70,22

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :

partie Etudes (23 716 €) + 1 convention partie Travaux (124 000€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 1 684 879,40

- le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 13/4/2005)
- La convention APL = convention du 13/6/88 + avenant 1 du 13/12/99
- La convention CUS 2019-2024 (du 20/1/21)
- Le dernier rapport Ancols (de 21/7/23)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 80 000 €

Contrats de prêt CDC = PAM 1 176 903€ + éco-prêt : 208 000 € soit un total de 1 384 903 €

assiette éligible FEDER =

32 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit $32 \times 10 000,00 \text{ €} = 320 000,00 \text{ €}$

subvention FEDER par logement =

32 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit $20 \times 4 000,00 \text{ €} = 128 000 \text{ €}$ soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 128 000€ + dépasse bien le plancher minimal

d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 128 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 320 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	128 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			9,28	29 685,31
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			7,41	23 716,00
Sous-total cofinanceur				56,69	181 401,31
Bénéficiaire				43,31	138 598,69
Coût total éligible					320 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	320 000,00
Coût total du projet		320 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	32.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	139.08
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	28.01

Projet	BFC010105 - REHABILITATION ENERGETIQUE DE 310 LOGEMENTS QUARTIER LES MESNILS A DOLE (NPNRU)
Porteur de projet	27390002700049 - OPH
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 22/11/2022 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/11/2022 au 31/12/2025
Coût total éligible	3 100 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	1 240 000,00 €
Localisation du projet	39198 - Dole
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Le quartier des Mesnils-Pasteur a été retenu parmi les "Quartiers d'Intérêt Régional" et fait donc l'objet d'un Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR), notamment le secteur Descartes et le secteur Grands Champs qui regroupent 310 logements au sein de bâtiments dont les dernières rénovations datent des années 90, présentant notamment un bâti faiblement isolé et des systèmes vétustes, malgré la présence du réseau de chaleur biomasse de Dole.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le quartier des Mesnils-Pasteur a été retenu parmi les "Quartiers d'Intérêt Régional" et fait donc l'objet d'un Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR), notamment le secteur Descartes et le secteur Grands Champs qui regroupent 310 logements au sein de bâtiments dont les dernières rénovations datent des années 90, présentant notamment un bâti faiblement isolé et des systèmes vétustes, malgré la présence du réseau de chaleur biomasse de Dole.

Principales actions présentées

- travaux de performance énergétique

*secteur grands champs : réhabilitation thermique BBC + réfection (cuisine, salle de bains, électricité) de 150 logements

*secteur Descartes 1 : réhabilitation thermique BBC + réfection (cuisine, salle de bains, électricité) de 64 logements

*secteur Descartes 2 : réhabilitation thermique BBC + réfection (cuisine, salle de bains, électricité) de 96 logements pour un total de 310 logements

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,

- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, - à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

Grand Dole Habitat est un OPH répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 1/8/25

La convention APL :

*secteur GRANDS CHAMPS : convention en date du 8/9/1983

*secteur DESCARTES 1 : convention en date du 28/12/89

*secteur DESCARTES 2 : convention en date du 30/12/1987

- La convention CUS 2021-2026

- Le dernier rapport Ancols 2019 n°2019-029

- L'extrait Kbis à jour au 11/3/25 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce précise la forme juridique (EPIC) et son activité exercée (gestion et construction de logements sociaux).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 39

Altitude du projet : 237 m soit inférieure à 400 m

Cible visée après travaux :

Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (MWhep/an) - RCR26 = 1838,78 (valeur initiale = 4389,40)

Emissions de gaz à effet de serre projetées (teqCO2/an) - RCR29 = 558,58 (valeur initiale = 1245,28)

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :

partie Etudes (30 000 €) + 1 convention partie Travaux (1 112 000€)

ainsi que d'un cofinancement ANRU

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée du 21/10/2025 :

*secteur GRANDS CHAMPS : avec un montant de 2 716 828,95

*secteur DESCARTES 1 : avec un montant de 1 274 435,78

*secteur DESCARTES 2 : avec un montant de 2 135 792,84

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

assiette éligible FEDER =

310 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 310 x 10 000,00 € = 3 100 000,00 €

subvention FEDER par logement =

310 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 310 x 4 000,00 € = 1 240 000€ soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 1 240 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€, et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 1 240 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 3 100 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	1 240 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			11,68	362 131,98
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			0,97	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			35,87	1 112 000,00
Sous-total cofinanceur				88,52	2 744 131,98
Bénéficiaire				11,48	355 868,02
Coût total éligible					3 100 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	3 100 000,00
Coût total du projet		3 100 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	310.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	1838.78
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	558.58

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC010408 - BESANCON (25), 1 à 5 Cité des Montboucons : Rénovation énergétique de 50 logements sociaux dans 1 bâtiment
Porteur de projet	30591873200010 SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 17/01/2024 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/01/2024 au 01/03/2027
Coût total éligible	500 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	200 000,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 50 logements dans le bâtiment sis 1 à 5 cité des Montboucons à BESANÇON (25). Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

Construit en 1956, cet immeuble est localisé le long du Boulevard Churchill et se situe à proximité du technopole Temis.

Les logements sont actuellement occupés et sont décomposés en :

- 15 T3,
- 35 T4.

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire les consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 50 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment de 50 logements : gain de 120,45 kWhep/m².an et CEP projetée de 79,56 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 290,39 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 73,00 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 214 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment de 50 logements : gain de 120,45 kWhep/m².an et CEP projetée de 79,56 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 50 logements x 10 000,00 € par logement

= 500 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 500 000,00 €

Une demande de subvention de 200 000,00 € a été déposée par NEOLIA auprès de GRAND BESANCON METROPOLE le 31/07/2024.

Cette demande concernant la programmation 2025, les demandes de subventions feront l'objet d'un arbitrage par les élus de GBM fin 2025 car les demandes reçues dépassent les capacités budgétaires. Si une subvention venait à être accordée, elle sera intégrée au plan de financement en réalisant un avenant.

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 214 m) :

Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment de 50 logements : gain de 120,45 kWhep/m².an et CEP projetée de 79,56 kWhep/m².an

Soit 50 logements x 4 000,00 € = 200 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 200 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 200 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 200 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 500 000,00 € * 40% = 200 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 200 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 200 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		16 944,00 €	3,39
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		43 120,80 €	8,62
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		200 000,00 €	40,00
Sous total co-financeur			260 064,80 €	52,01
Bénéficiaire			239 935,20 €	47,99
Coût total éligible			500 000,00 €	100,00

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	500 000,00 €	
Total dépenses			500 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	73,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	290,39
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	50,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC010999 - PONTARLIER (25), 1 à 10 Rue Rouget de Lisle : Rénovation énergétique de 48 logements sociaux sur 10 bâtiments
Porteur de projet	27250001800010 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 12/02/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 12/02/2024 au 02/08/2026
Coût total éligible	480 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	192 000,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

HABITAT 25 réhabilite 48 logements répartis dans 10 immeubles situés aux 1 à 10 Rue Rouget de Liste à PONTARLIER (25) : N°1, 2, 3 et 4 : 4 immeubles de 6 logements

N°5, 6, 7, 8, 9 et 10 : 6 immeubles de 4 logements

Les bâtiments sont de type R+2 et abritent des logements allant du T2 au T4 construits en 1954 et ont bénéficié d'un entretien régulier. Ils sont situés dans un quartier d'habitation moyennement dense, sur une grande parcelle cadastrale où les immeubles sont espacés les uns des autres et une zone verte (inondable) jouxte ces constructions du côté Est.

La ville de PONTARLIER, proche de la frontière Suisse, se situe à altitude de 800 mètres. Elle est prisée pour les personnes souhaitant résider en France et travailler en Suisse.

Elle peut être qualifiée de zone tendue. Il y a peu de vacance locative.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 48 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- N°1 et N°3 - 2 x 6 logements : gain de 81,88 kWhep/m².an et CEP de 103,21 kWhep/m².an
- N°2 - 6 logements : gain de 75,23 kWhep/m².an et CEP de 97,98 kWhep/m².an
- N°4 - 6 logements : gain de 84,41 kWhep/m².an et CEP de 99,12 kWhep/m².an

- N°5, N°7, N°9 et N°10 - 4 x 4 logements : gain de 84,51 kWhep/m².an et CEP de 111,32 kWhep/m².an
- N°6 et N°8 - 2 x 4 logements : gain de 75,70 kWhep/m².an et CEP de 107,89 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 458,22 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 93,03 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 830 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 70 et ≤ 112 kWhep/m².an :

- N°1 et N°3 - 2 x 6 logements : gain de 81,88 kWhep/m².an et CEP de 103,21 kWhep/m².an
- N°2 - 6 logements : gain de 75,23 kWhep/m².an et CEP de 97,98 kWhep/m².an
- N°4 - 6 logements : gain de 84,41 kWhep/m².an et CEP de 99,12 kWhep/m².an
- N°5, N°7, N°9 et N°10 - 4 x 4 logements : gain de 84,51 kWhep/m².an et CEP de 111,32 kWhep/m².an
- N°6 et N°8 - 2 x 4 logements : gain de 75,70 kWhep/m².an et CEP de 107,89 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$\begin{aligned} &= 48 \text{ logements} \times 10 000,00 \text{ € par logement} \\ &= 480 000,00 \text{ €} \end{aligned}$$

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 480 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 830 m) :

Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 70 et ≤ 112 kWhep/m².an :

- N°1 et N°3 - 2 x 6 logements : gain de 81,88 kWhep/m².an et CEP de 103,21 kWhep/m².an
- N°2 - 6 logements : gain de 75,23 kWhep/m².an et CEP de 97,98 kWhep/m².an
- N°4 - 6 logements : gain de 84,41 kWhep/m².an et CEP de 99,12 kWhep/m².an
- N°5, N°7, N°9 et N°10 - 4 x 4 logements : gain de 84,51 kWhep/m².an et CEP de 111,32 kWhep/m².an
- N°6 et N°8 - 2 x 4 logements : gain de 75,70 kWhep/m².an et CEP de 107,89 kWhep/m².an

Soit 48 logements x 4 000,00 € = 192 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 192 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 192 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 192 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 480 000,00 € * 40% = 192 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 192 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 192 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
DEPARTEMENT	Doubs		7 586,45 €	1,58
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		23 925,59 €	4,98
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		28 999,00 €	6,04
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		192 000,00 €	40,00
Sous total co-financeur			252 511,04 €	52,61
Bénéficiaire			227 488,96 €	47,39
Coût total éligible			480 000,00 €	100,00

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant (en € HT)	
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	480 000,00 €	
Total dépenses			480 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	458,22
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	93,03
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	48,00

Projet	BFC011195 - Réhabilitation Energétique de 12 Logements 2-4 rue des Casernes GIROMAGNY
Porteur de projet	27900003800026 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 22/07/2024 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/07/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	135 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	54 000,00 € (40%)
Localisation du projet	90052 - Giromagny

Date comité de programmation : consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Dans le cadre de son plan de stratégie du patrimoine, l'OPH de Belfort a prévu la réhabilitation énergétique de 12 logements situés au 2-4 rue des casernes à GIROMAGNY (90).

L'objectif recherché à travers cette réhabilitation est d'offrir une meilleure qualité de vie aux locataires tout en leur permettant de bénéficier d'une réduction du couple « loyer + charges » à la suite d'une diminution des consommations d'énergie de leur logement dont le niveau de performance énergétique sera inférieur au niveau BBC rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Territoire Habitat a pour projet de réaliser une réhabilitation énergétique comprenant une valorisation architecturale de deux petits immeubles de 6 logements soit 12 logements au total.

Chaque bâtiment est une construction des années 1950 surmontée d'une toiture à 2 pans, d'une cage d'escalier desservant 6 logements chacune sur 3 niveaux.

Chaque logement comporte une chaudière gaz datant de 2017 et une ventilation par extracteur individuel de type Lymodor.

Le projet consiste en la rénovation complète de l'enveloppe des bâtiments afin d'atteindre le label BBC-Rénovation. Afin de donner une image plus contemporaine et du fait des travaux énergétiques, des balcons pour les logements du Rez De Chaussée seront créés et les balcons existants des niveaux supérieurs seront agrandis. Des sas d'entrées seront réalisés afin de modifier l'image architecturale.

Principales actions :

Améliorer la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment
Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants électriques
Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée hygro B.
Pose de radiateurs avec vannes thermostatiques
Résultats escomptés :
- Atteindre le niveau BBC rénovation

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :
- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

L'office public de l'habitat du territoire de BELFORT répond aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 22/5/25
- APL : conv du 30/11/88 + avenant 1 du 24/6/98 (tacite reconduction, cf justif articles CCH)
- CUS : CUS Territoire Habitat du 1/7/19 au 30/6/25 (signée le 19/3/18) + son avenant de prorogation
- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) n°2023-044 de septembre 2024 (exercices 2018-2022)
- L'extrait Kbis à jour au 2/9/25 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique (état public à caractère industriel et commercial) et son activité exercée (gestion et location de logements).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 90

Altitude du projet : 485 m soit entre 400m et 800m

Cible visée après travaux :

- 93,51 kWhep/m²/an - (6 lgts 2 rue des casernes) – gain énergétique : 150,82
- 93,51 kWhep/m²/an - (6 lgts 4 rue des casernes) – gain énergétique : 150,82

Le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :

partie Etudes (9 396 €) + 1 convention partie Travaux (48 000€)

ainsi que d'un cofinancement Etat (PALULOS) 96 000€

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 787 895,58

La convention APL = convention du 30/11/88 + avenant 1 du 24/6/98 (avec tacite reconduction)

- La convention CUS du 1/7/19 au 30/6/25 (signée le 19/3/18) + son avenant de prorogation

- Le dernier rapport Ancols (n°2023-044 de septembre 2024 (exercices 2018-2022))

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 15 024,65 €

Contrats de prêt CDC = éco prêt 210 000€ + PAM réhab 416 353€

BONIFICATION LIÉE AUX MATERIAUX BIOSOURCÉS

Isolation plancher haut : coût additionnel de 1250€ par logement et subvention FEDER : 500€ par logement
assiette éligible FEDER =

12 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 12 x 10 000,00 € = 120 000,00 € + 12 x 1250€ =

135 000€

subvention FEDER par logement =

12 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 12 x 4 000,00 € + 12 x 500€ = 54 000€ soit 40% de l'assiette éligible

= ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 54 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 54 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 135 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			40,00	54 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			12,39	16 732,15
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,96	9 396,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			35,56	48 000,00
Sous-total cofinanceur				94,91	128 128,15
Bénéficiaire				5,09	6 871,85
Coût total éligible					135 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	135 000,00
Coût total du projet		135 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	12.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	80.42
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	17.20

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC011317 - VESOUL (70), 9-11 et 13 Rue Barboilloz, 12-14 Rue du Point du Jour - Quartier Grand Grésil - Tranche 03 : Rénovation énergétique de 86 logements sociaux dans 3 bâtiments
Porteur de projet	39960618500011 HABITAT 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 13/06/2023 au 31/07/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 13/06/2023 au 12/06/2025
Coût total éligible	860 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	344 000,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

HABITAT 70 réhabilite 86 logements répartis sur 3 bâtiments sis aux 9-11 et 13 rue Barboilloz et 12-14 Rue du Point du Jour à VESOUL situé dans le quartier du Grand Grésil.

Ce quartier regroupe 414 logements et a été construit dans les années 1970. Il fait l'objet d'une réhabilitation complète répartie en 4 phases de travaux :

- Phase 1 : 109 logements situés aux 1, 4, 8 Rue du Point du Jour et 1 Rue Barboilloz (dossier BFC007631 programmé le 23/05/2025),
- Phase 2 : 104 logements situés aux 2, 6 et 10 Rue du Point du Jour (dossier BFC009846 programmé le 23/05/2025),
- Phase 3 : 86 logements situés aux 9-11, 13 rue Barboilloz et 12, 14 Rue du Point du Jour (dossier actuel)
- Phase 4 : 115 logements situées aux 2-4-6, 8 Rue de l'ancien Octroi et 1-3-5 Rue du Grand Grésil (dossier à recevoir).

Les 86 logements sont répartis comme suit :

- 9-11 Rue Barboilloz : 2 immeubles accolés de 20 logements (9 logements au n°9 et 11 logements au n°11),
- 13 Rue Barboilloz : 1 immeuble de 20 logements,
- 12-14 Rue du Point du Jour : 2 immeubles accolés de 46 logements (18 logements au n°12 et 28 logements au n°14).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 86 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- 9-11 Rue Barboilloz, 20 logements : gain de 120,70 kWhep/m².an et CEP projetée de 98,91 kWhep/m².an
- 13 Rue Barboilloz, 20 logements : gain de 133,65 kWhep/m².an et CEP projetée de 89,16 kWhep/m².an
- 12-14 Rue Barboilloz, 46 logements : gain de 109,15 kWhep/m².an et CEP projetée de 95,20 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 597,53 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 126,28 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 243 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 65,00 et ≤ 104,00 kWhep/m².an :

- 9-11 Rue Barboilloz, 20 logements : gain de 120,70 kWhep/m².an et CEP projetée de 98,91 kWhep/m².an
- 13 Rue Barboilloz, 20 logements : gain de 133,65 kWhep/m².an et CEP projetée de 89,16 kWhep/m².an
- 12-14 Rue Barboilloz, 46 logements : gain de 109,15 kWhep/m².an et CEP projetée de 95,20 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$\begin{aligned} &= 86 \text{ logements} \times 10 000,00 \text{ € par logement} \\ &= 860 000,00 \text{ €} \end{aligned}$$

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 860 000,00 €

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 243 m) :

Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 65,00 et ≤ 104,00 kWhep/m².an :

- 9-11 Rue Barboilloz, 20 logements : gain de 120,70 kWhep/m².an et CEP projetée de 98,91 kWhep/m².an
- 13 Rue Barboilloz, 20 logements : gain de 133,65 kWhep/m².an et CEP projetée de 89,16 kWhep/m².an
- 12-14 Rue Barboilloz, 46 logements : gain de 109,15 kWhep/m².an et CEP projetée de 95,20 kWhep/m².an

Soit 86 logements x 4 000,00 € = 344 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 344 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 344 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 344 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 860 000,00 € * 40% = 344 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 344 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉ :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 344 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	EFFILOGIS TRAVAUX	64 576,88 €	7,51
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		344 000,00 €	40,00
Sous total co-financeur			408 576,88 €	47,51
Bénéficiaire			451 423,12 €	52,49
Coût total éligible			860 000,00 €	100,00

DEPENSES	Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
Poste de dépense		
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	860 000,00 €
Total dépenses		860 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	126,28
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	597,53
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	86,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC011448 - BAVANS (25), 1 à 8 Rue Champerriet : Rénovation énergétique de 48 logements sociaux dans 4 bâtiments
Porteur de projet	27250001800010 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 15/05/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/05/2024 au 04/11/2026
Coût total éligible	480 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	192 000,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

HABITAT 25 réhabilite 48 logements dans 4 bâtiments de 12 logements situés Rue Champerriet à BAVANS (25).

Ces immeubles ont été construits en 1959.

La typologie des logements sont des types 3 et 4.

Malgré des travaux d'entretien et de remplacement de composants, le bâti souffre de dysfonctionnement et autres désordres tels que :

- Façades défraîchies donnant une image assez négative depuis l'extérieur,
- Charges de chauffage très élevées en raison d'une isolation thermique quasi inexistante,
- Vétusté des portes des halls d'entrée et des menuiseries extérieures,
- Mauvaise isolation acoustique entre les logements et les communs,
- Non-conformité des installations électriques des logements et des communs (prises et lumières),
- Vétusté des appareils sanitaires.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 48 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment au n°1-2 de 12 logements : gain de 194,37 kWhep/m².an et CEP projetée de 67,74 kWhep/m².an
- Bâtiment au n°3-4 de 12 logements : gain de 194,37 kWhep/m².an et CEP projetée de 67,74 kWhep/m².an
- Bâtiment au n°5-6 de 12 logements : gain de 194,37 kWhep/m².an et CEP projetée de 67,74 kWhep/m².an
- Bâtiment au n°7-8 de 12 logements : gain de 194,37 kWhep/m².an et CEP projetée de 67,74 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 221,65 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 42,54 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 311 m) :

HABITAT 25 avait calculé le montant des dépenses éligibles avec un montant de 12 500,00 € par logement soit 48 logements x 12 500,00 € = 600 000,00 €.

Le gain thermique étant revu à la baisse, le montant des dépenses éligibles est également rectifié avec un montant de 10 000,00 € par logement.

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 48 logements x 10 000,00 € par logement

= 480 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 480 000,00 €

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 311 m) :

Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an

Soit 48 logements x 4 000,00 € = 192 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 192 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 240 000,00 € correspondant à un montant plafond de 5 000,00 € par logement car HABITAT 25 considérait que le gain thermique était supérieure à 200 kWhep/m². Or, notre thermicien a relevé des données erronées dans l'étude thermique et le gain thermique est inférieur à 200 kWhep/m² donc le montant par logement est ramené à 4 000,00 € au lieu de 5 000,00 € demandé.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST PLAFFONNÉ AU MONTANT CALCULÉ SOIT 192 000,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

HABITAT 25 avait calculé le montant des dépenses éligibles avec un montant de 12 500,00 € par logement soit 48 logements x 12 500,00 € = 600 000,00 €.

Le gain thermique étant revu à la baisse, le montant des dépenses éligibles est également rectifié avec un montant de 10 000,00 € par logement soit 48 logements x 10 000,00 € = 480 000,00 €.

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 480 000,00 € * 40% = 192 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFFONNÉE A 192 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉ :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 192 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES		Impputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		57 284,93 €	11,93
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		32 322,00 €	6,73
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		25 740,00 €	5,36
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		192 000,00 €	40,00
Sous total co-financeur			307 346,93 €	64,03
Bénéficiaire			172 653,07 €	35,97
Coût total éligible			480 000,00 €	100,00

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant (en € HT)	
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	480 000,00 €	
Total dépenses			480 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	48,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	221,65
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	42,54

Projet	BFC011539 - DECIZE (58), 78 Route des Moulins : Rénovation énergétique de 113 logements sociaux dans les bâtiments 1, 2, 3 et 4
Porteur de projet	27580001900018 - NIEVRE HABITAT OPH
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 06/02/2023 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 06/02/2023 au 30/06/2027
Coût total éligible	1 943 750,00 € HT
Montant de l'aide UE	777 500,00 €
Localisation du projet	58095 - Decize
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

NIEVRE HABITAT réhabilite 113 logements de type 1bis à 5 situés au 78 Route des Moulins à DECIZE (58).

Ils sont composés de 4 bâtiments construits en 1976 pour les bâtiments 1 à 3 « Sainte Marie » et 1984 pour le bâtiment 4 « Résidence du Port ».

Les dispositions constructives des bâtiments 1 à 3 sont identiques, seuls les niveaux varient (bâtiment 1 : R + 5, bâtiment 2 : R + 3 et le bâtiment 3 : R + 7, structures en béton armé, toitures-terrasses, distribution et accès aux logements par un escalier central et ascenseur pour les bâtiments 1 et 3, menuiseries double vitrage, chauffage collectif et production d'eau chaude collective raccordés au réseau de chaleur de Decize, ventilation assistée.

Les dispositions constructives du bâtiment 4 sont en structure béton (parpaing), toiture-terrasse, menuiseries double vitrage en bois, chauffage collectif et production d'eau chaude collective raccordés au réseau de chaleur de Decize, ventilation assistée.

Au cours de ces 40 années, des travaux d'entretien ont été entrepris portant notamment sur les toitures, les menuiseries et les équipements de chauffage mais aucune réhabilitation globale n'a été menée jusqu'alors.

Le principal objectif de cette opération est de réduire les consommations énergétiques de chauffage en atteignant la performance énergétique « Bâtiment Basse Consommation » (BBC), d'améliorer la qualité des équipements, et d'assurer un meilleur confort pour les locataires.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 113 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment 1 - 32 logements : CEP projetée de 59,25 kWhep/m².an
- Bâtiment 2 – 19 logements : CEP projetée de 64,42 kWhep/m².an
- Bâtiment 3 - 42 logements : CEP projetée de 59,73 kWhep/m².an
- Bâtiment 4 – 20 logements : gain de 46,31 kWhep/m².an et CEP projetée de 84,66 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 555,34 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 35,25 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Mise en œuvre de fibre de bois enduite et laine de bois sous bardage pour bâtiments 1, 2 et 3.

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 192 m) :

1) Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 65 et ≤ 104 kWhep/m².an :

- Bâtiment 4 – 20 logements : gain de 46,31 kWhep/m².an et CEP projetée de 84,66 kWhep/m².an
Soit 20 logements x 10 000,00 € = 200 000,00 €

2) Assiette forfaitaire 15 000,00 € par logement sans condition de gain car CEP projet ≤ 65 kWhep/m².an :

- Bâtiment 1 - 32 logements : CEP projetée de 59,25 kWhep/m².an
- Bâtiment 2 – 19 logements : CEP projetée de 64,42 kWhep/m².an
- Bâtiment 3 - 42 logements : CEP projetée de 59,73 kWhep/m².an
Soit 93 logements x 15 000,00 € = 1 395 000,00 €

3) Bonus matériaux biosourcés avec isolation des murs extérieurs en fibre de bois enduite et laine de bois sous bardage

- Bâtiment 1 - 32 logements
 - Bâtiment 2 - 19 logements
 - Bâtiment 3 - 42 logements
- Soit 93 logements x 3 750,00 € = 348 750,00 €

Total dépenses éligibles :

$$\begin{aligned} &= 200 000,00 € + 1 395 000,00 € + 348 750,00 € \\ &= 1 943 750,00 € \end{aligned}$$

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 192 m) :

1) Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 65 et ≤ 104 kWhep/m².an :

- Bâtiment 4 – 20 logements : gain de 46,31 kWhep/m².an et CEP projetée de 84,66 kWhep/m².an

Soit 20 logements x 4 000,00 € = 80 000,00 €

2) Forfait de 6 000,00 € par logement sans condition de gain car CEP projet ≤ 65 kWhep/m².an :

- Bâtiment 1 - 32 logements : CEP projetée de 59,25 kWhep/m².an

- Bâtiment 2 – 19 logements : CEP projetée de 64,42 kWhep/m².an

- Bâtiment 3 - 42 logements : CEP projetée de 59,73 kWhep/m².an

Soit 93 logements x 6 000,00 € = 558 000,00 €

3) Bonus matériaux biosourcés avec isolation des murs extérieure en fibre de bois enduite et laine de bois sous bardage

- Bâtiment 1 - 32 logements

- Bâtiment 2 - 19 logements

- Bâtiment 3 - 42 logements

Soit 93 logements x 1 500,00 € = 139 500,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 739 500,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 777 500,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000,00 € par logement pour les 20 logements du bâtiment 4, à un montant plafond de 6 000,00 € par logement pour les 32 logements du bâtiment 1, les 19 logements du bâtiment 2 et les 42 logements du bâtiment 3 ainsi que la bonification pour l'isolation extérieure en matériaux biosourcés pour les 93 logements des bâtiments 1, 2 et 3. AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULÉ SOIT 777 500,00 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 943 750,00 € * 40% = 777 500,00 €

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 777 500,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 777 500,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance de 15% demandée par le porteur (demande d'aide signée le 27/05/2025)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **OUI**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,429	27 777,78
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	5,355	104 082,38
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	777 500,00
AUTRES PUBLICS	Commune		Auc - Aucun régime d'aide	4,986	96 908,78
DEPARTEMENT	Nièvre		Auc - Aucun régime d'aide	11,627	226 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	4,117	80 023,24
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	2,05	39 854,00
Sous-total cofinanceur				69,56	1 352 146,18
Bénéficiaire				30,44	591 603,82
Coût total éligible					1 943 750,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	200 000,00
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	348 750,00
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	1 395 000,00
Coût total du projet		1 943 750,00

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	113.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	555.34
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO ₂ eq / an	35.25

Projet	BFC012529 - Réhabilitation Energétique de 12 Logements 7 -9 rue du gros chêne à FECHE L'EGLISE
Porteur de projet	27900003800026 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 05/11/2024 au 30/05/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 05/11/2024 au 31/01/2026
Coût total éligible	135 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	54 000,00 €
Localisation du projet	90045 - Fêche-l'Eglise

Date comité de programmation : consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Territoire Habitat dans le cadre de son plan de stratégie du patrimoine a prévu la réhabilitation énergétique des 12 logements situés 7 -9 rue du gros chêne à FECHE L'EGLISE. Cette réhabilitation énergétique a pour objectif de conserver l'attractivité du bâtiment de 12 logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Territoire Habitat dans le cadre de son plan de stratégie du patrimoine a prévu la réhabilitation énergétique des 12 logements situés 7 -9 rue du gros chêne à FECHE L'EGLISE. Cette réhabilitation énergétique a pour objectif de conserver l'attractivité du bâtiment de 12 logements.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

L'OPH du territoire de Belfort répond aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 5/9/25
- La convention APL du 30/11/88 (et ses avenants)

- La convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2025 (+ son avenant de prorogation jusqu'au 30/6/27)
- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) n°2023-044 de septembre 2024
- L'extrait Kbis à jour au 02/09/2025 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Belfort précise la forme juridique : établissement public industriel et commercial) et son activité exercée (gestion et location de logements).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 90

Altitude du projet : 375 m soit inférieure à 400 m

Cep initial kWhEp/m²an = 248,42

Cep projet kWhEp/m²an = 84,67

gain énergétique = 163,75

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC :

-études : subvention de 18 948€

-travaux : subvention de 6 678€

Et d'un cofinancement PALULOS : subvention de 96 000€

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 1 174 340,86

La convention APL (convention du 30/11/88 + avenant 1 du 27/1/99 + avenant 2 du 11/2/2000, avec tacite reconduction)

- La convention CUS 2019-2025 + avenant de prorogation jusqu'au 30/6/2027

- Le dernier rapport Ancols n°2023-044 (de septembre 2024)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation signée TFBP : 160 564,76€

Attestation signée CEE de 26 782 €

Contrats de prêt =

CDC = éco prêt de 198 000€ et PAM de 859 672€

BONIFICATION LIÉE AUX MATERIAUX BIOSOURCÉS

Isolation plancher haut : coût additionnel de 1250€ par logement et subvention FEDER : 500€ par logement

assiette éligible FEDER =

12 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit $12 \times 10 000,00 \text{ €} = 120 000,00 \text{ €} + 12 \times 1250 \text{ €} = 135 000 \text{ €}$

subvention FEDER =

12 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit $12 \times 4 000,00 \text{ €} + 12 \times 500 \text{ €} = 54 000 \text{ €}$ soit 40% de l'assiette éligible

= ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 54 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 54 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 135 000€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	54 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			5,57	7 513,20
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			32,59	44 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			14,04	18 948,00
Sous-total cofinanceur				92,19	124 461,20
Bénéficiaire				7,81	10 538,80
Coût total éligible					135 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	135 000,00
Coût total du projet		135 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	12.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	90.84
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	3.22



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC006979 - Rénovation énergétique de l'école
Porteur de projet	21710318300018 - COMMUNE DE MONTPONT-EN-BRESSE (MAIRIE)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 10/06/2024 au 31/12/2026
Coût total éligible	977 421,26 € HT
Montant de l'aide UE	112 401,08 €
Localisation du projet	71318 - Montpont-en-Bresse

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Le projet consiste en la rénovation énergétique de l'école dans son ensemble et des salles communales attenantes, mise à disposition à titre gratuit aux associations, projet porté par la commune de Montpont en Bresse (71).

Les objectifs cibles du projet sont :

- La réduction des coûts et des consommations des fluides énergétiques de chauffage
- La réduction des coûts d'électricité d'éclairage

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Les objectifs cibles du projet sont :

- La réduction des coûts et des consommations des fluides énergétiques de chauffage
- La réduction des coûts d'électricité d'éclairage

Il s'agit d'une rénovation au niveau BBC (bâtiment basse consommation avec Cep inférieure à 40% de la consommation de référence). Des matériaux biosourcés sont utilisés en menuiseries extérieures (bois), en isolation des murs par l'extérieur (fibre de bois) et en isolation des plafonds et combles (fibre de bois soufflée et en panneaux)

Les travaux engagés permettent l'atteinte du niveau BBC rénovation (-40% de la consommation de référence), ce qui

permettra de diminuer fortement les coûts d'exploitation, et d'améliorer drastiquement le confort d'occupation du bâtiment.

L'installation d'une ventilation double flux en salles de classes permettra un bon renouvellement d'air avec peu de pertes d'énergie (échangeur de chaleur).

Des matériaux biosourcés sont utilisés en menuiseries bois, et en isolation des murs et de la toiture.

Le chauffage sera assuré par une PAC géothermique sur sonde verticale.

La rénovation énergétique du bâtiment permettra de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre concourant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les consommations en énergie primaire sont divisées par 2.5, et les émissions de GES divisées par 7.

le dossier a été déposé le 04/07/2024, dans le cadre de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024.

SELECTION 15/10/2024 :

Porteur public, COMMUNE DE MONTPONT-EN-BRESSE (71)

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/24. et le 31/08/2024), comité réuni le 15/10/2024 : avis favorable

projet de rénovation : 130 points / 200

projet arrivé en 8 ème position (pour la rénovation)

Réno école

BBC réno

1 ENR: géothermie

niveau max: Menuiseries bois + façades laine de bois + toiture laine de bois

Réno pure, pas d'imperméabilisation

pas de réemploi

Niveau 1 d'instrumentation

ELIGIBILITE TEMPORELLE

calendrier de réalisation : 10/06/2024 jusqu'au 31/12/2026, avec acquittement des dernières factures au 31/12/2027.

DEPENSES

Le montant de FEDER est de 112 401.08 eur, représentant 11.50 % d'une dépense éligible de 977 421.26 € HT.

Les dépenses retenues sont celles qui concourent à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique (lots 3-4-5-11-12-16 et 17)

Les dépenses éligibles retenues représentent les coûts admissibles liés directement à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique dans les bâtiments (travaux)

les dépenses d'études de conception, thermiques, d'ingénierie, instrumentation et outils de suivi et MOE sont proratisés aux travaux retenus

Le total du projet s'élève à 1 469 837.42 € HT ; une clé surfacique est appliquée : les dépenses retenues sont proratisées afin d'exclure la partie mise à disposition à l'ADMR (qui agit dans un secteur concurrentiel), soit 97.91 % de surfaces éligibles (965.38 / 986 m²).

Le coût total du projet (sur surface éligible) et le montant retenu au titre du FEDER est de 977 421.26 € HT (dont 880 847.34 de travaux).

RESSOURCES

Capacité juridique et administrative :

Porteur public COMMUNE DE MONTPONT-EN-BRESSE

Capacité financière : 80 % d'aide publique

Subventions de

- l'Etat (DETR) : subvention de 187 383 € (sur une assiette de 936 915 €), soit 20 % (décision du 02/07/2024)

- Etat (Fonds vert) : subvention de 412 864 € (sur une assiette de 1 651 455 €), soit 25 % (décision du 23/06/2024)

- Région (étude) : subvention de 25 774.07 eur sur une assiette de 85 913.57 € HT soit 30 % (convention 07/06/2024)

- Région (travaux) : subvention de 144 000 eur sur une assiette de 1 195 433.04 € HT soit 12.05 % (convention 07/05/2025 et avenant 13/10/2025)

- département 71 : subvention de 90 000 eur sur une assiette de 1 204 333 € HT soit 7.47 % (convention 13/06/2024)
- ADEME (étude) : subvention de 4 480 eur sur une assiette de 6400 € HT soit 70 % (convention 17/07/2024)
- ADEME (SYDESL 71) : subvention de 50 300 eur sur une assiette de 248 728 € HT soit 20.22 % (convention 18/04/2025)

Subvention sur assiette FEDER :

- l'Etat (DETR) : 176 169.47 € de subvention soit 18.02 % (proratisé sur travaux éligibles)
- Etat (Fonds vert) : 244 355.46 € de subvention soit 25 % (proratisé sur le total éligible)
- Région (étude) : 22 299.64 € de subvention soit 2.28 % (proratisé sur MOE éligible)
- Région (travaux) : 106 105.50 € de subvention soit 10.86 % (proratisé sur travaux éligibles)
- département 71 : 65 825.86 € de subvention soit 6.73 % (proratisé sur travaux éligibles)
- ADEME (étude) : 4 480 € de subvention soit 0.46 % (retenue en totalité)
- ADEME (SYDESL 71) : 50 300 € de subvention soit 5.15 % (retenue en totalité)

COMMANDE PUBLIQUE :

Marché de travaux :

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique, pour la rénovation thermique de l'école (17 lots)

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquates, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Cf annexe visée de Capp Europe le 15/05/2025

Marché de MOE :

Le marché est passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Au regard de l'ensemble des éléments contrôlés, le pouvoir adjudicateur a mis en place des procédures de mise en concurrence et publicité permettant de relever que les prestations choisies répondent de manière pertinente au besoin et constituent l'offre la plus économiquement avantageuse.

Un avenant a été passé sur le marché afin de fixer le forfait définitif de rémunération. Conformément à l'article 3.1 de l'AE valant CCAP, en application des articles R2432-7 et R2194-1 du Code de la Commande Publique, le passage de la rémunération provisoire à la rémunération définitive du Maître d'œuvre se fera par la mise en œuvre d'une clause de réexamen.

A ce titre, l'avenant est réputé régulier et ne bouleverse pas l'économie générale du marché.

Cf annexe visée de Capp Europe le 15/05/2025

INDICATEURS

FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) : 76.77

MWh par an en énergie primaire

RCO19 : 1 163.10 m²

FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre : 4.65 Tonnes de CO2eq / an

Compte tenu de la qualité du projet porte par la Commune de Montpont en Bresse (71), sélectionné et arrivé 8ème des projets déposés dans le cadre de la 2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/2024, de l'AaP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 112 401.08 eur, représentant 11.50 % d'une dépense éligible de 977 421.26 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	11,50	112 401,08
ETAT	Décentralisation et fonction publique			18,02	176 169,47
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			25,00	244 355,46
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			6,73	65 825,86
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			2,28	22 299,64
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			10,86	106 105,50
AUTRES PUBLICS	ADEME			0,46	4 480,00
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			5,15	50 300,00
Sous-total cofinanceur				80,00	781 937,01
Bénéficiaire				20,00	195 484,25
Coût total éligible					977 421,26

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MAITRISE D'OEUVRE	74 332,13
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	880 847,34
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	ETUDES- DIAGNOSTICS- BUREAUX D'ETUDES	22 241,79
Coût total du projet		977 421,26

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	1163.10
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	76.77
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO ₂ eq / an	4.65

Projet	BFC007868 - Création d'une chaufferie bois plaquette alimentant plusieurs bâtiments du centre-bourg de Saint-Fargeau par un réseau de chaleur.
Porteur de projet	21890344100010 - Commune de Saint Fargeau
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 26/09/2024 au 30/11/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/05/2026
Coût total éligible	1 366 761,73 € HT
Montant de l'aide UE	749 739,02 €
Localisation du projet	89344 - Saint-Fargeau

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La commune de Saint Fargeau dispose de plusieurs bâtiments communaux équipés de différents systèmes de chauffage qui représentent un budget de fonctionnement important.

Elle a pour projet la création d'une chaufferie bois automatique afin d'alimenter l'ensemble de ces bâtiments grâce à 3 chaudières bois de 200kW et à un réseau de chaleur de 612 ml et 10 sous-stations. 11 bâtiments sont concernés (pour une surface totale de 6 766 m²) :

- l'EHPAD ;
- l'ancienne poste dont l'étage est loué à l'association Emeraude ;
- l'ancienne trésorerie qui sera réaménagée en bureaux ;
- le centre culturel / bibliothèque, salle de danse, salle associative et 3 logements à l'étage ;
- l'ancienne crèche à reconstruire à la suite du sinistre de l'incendie ;
- 4 logements communaux dans un ancien bâtiment comprenant la maison des associations au rez-de-chaussée ;
- la mairie (ancienne école des filles) ;
- le siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (bâtiment de l'ancienne mairie) ;
- l'ancien siège de la Communauté de communes transformé en 4 logements communaux avec un projet de cabinet médical au rez-de-chaussée ;
- le musée du son et son extension ;
- les ateliers communaux (ancien centre de secours), qui se trouvent sur la parcelle de la chaufferie facilitant tous les accès.

D'autres bâtiments pourront être raccordés ultérieurement comme les 4 logements à coté du musée, et le local associatif, ainsi que 8 maisons individuelles groupées (dont une appartenant à la mairie).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La commune de Saint Fargeau dispose de plusieurs bâtiments communaux équipés de différents systèmes de chauffage qui représentent un budget de fonctionnement important. Elle a pour projet la création d'une chaufferie bois automatique afin d'alimenter l'ensemble de ces bâtiments grâce à 3 chaudières bois de 200kW et à un réseau de chaleur de 612 ml et 10 sous-stations. 11 bâtiments sont concernés (pour une surface totale de 6 766 m²) :

- l'EHPAD ;
- l'ancienne poste dont l'étage est loué à l'association Emeraude ;
- l'ancienne trésorerie qui sera réaménagée en bureaux ;
- le centre culturel / bibliothèque, salle de danse, salle associative et 3 logements à l'étage ;
- l'ancienne crèche à reconstruire à la suite du sinistre de l'incendie ;
- 4 logements communaux dans un ancien bâtiment comprenant la maison des associations au rez-de-chaussée ;
- la mairie (ancienne école des filles) ;
- le siège de la Communauté de communes (bâtiment de l'ancienne mairie) ;
- l'ancien siège de la Communauté de communes transformé en 4 logements communaux avec un projet de cabinet médical au rez-de-chaussée ;
- le musée du son et son extension ;
- les ateliers communaux (ancien centre de secours), qui se trouvent sur la parcelle de la chaufferie facilitant tous les accès.

D'autres bâtiments pourront être raccordés ultérieurement comme les 4 logements à coté du musée, et le local associatif, ainsi que 8 maisons individuelles groupées (dont une appartenant à la mairie).

La commune a répondu à l'appel à projet « Chaufferies bois avec réseaux de chaleur » ouvert du 01/01/2024 au 30/09/2024 visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur (chaudières bois ≥100 KW et production inférieure à 1 200 MWh/an).

- Le comité de sélection réuni le 15/11/2024 a émis un avis favorable au projet de chaufferie bois avec réseau technique et silo (note de 37/40 points correspondant à un taux maximal d'aide publique de 74%) selon les critères suivants :

- prix de la chaleur 156,42 €/MWh soit 7 pts/10 ;
- contenu CO2 : 24 g soit 10 pts/10 ;
- taux de plaquettes 100% soit 10 pts/10 ;
- taux d'EnR sur énergie globale distribuée : 100% soit 10 pts/10.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels sont les suivants :

Energie fossile substituée : 93,69 TEP/an ;
- Combustible bois valorisé : 327,19 tonnes/an ;
- CO2 fossile évité : 267,42 tonnes/an (selon les conventions de 0.274 kg/kWh pour le propane et 0.024 kg/kWh pour le bois).

L'opération s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR).

Le projet présenté a fait l'objet d'une instruction en application du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, avec un déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC. Il répond bien aux différentes obligations réglementaires.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet des marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement. Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est donc relevée.

L'assiette éligible FEDER s'élève à 1 366 761,73€, portant le montant de l'aide FEDER à 749 739,02€ soit 54,86%, pour un taux d'aide publique de 74%.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	54,86	749 739,02
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	19,14	261 664,66
Sous-total cofinanceur				74,00	1 011 403,68
Bénéficiaire				26,00	355 358,05
Coût total éligible					1 366 761,73

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS DECHIQUETE AVEC RESEAU DE CHALEUR AUX ATELIERS MUNICIPAUX DE SAINT FARGEAU	1 366 761,73
Coût total du projet		1 366 761,73

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.60
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.60

Projet	BFC011160 - Construction d'une chaufferie bois à l'EHPAD de Saint Sauveur en Puisaye
Porteur de projet	89940934600017 - LA CHARBONNETTE - SCIC ENERGIE PUISAYE FORTERRE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 23/05/2025 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2025 au 01/11/2026
Coût total éligible	1 049 670,00 € HT
Montant de l'aide UE	283 950,00 €
Localisation du projet	89368 - Saint-Sauveur-en-Puisaye

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Remplacer les chaudières fuel actuelles de l'EHPAD de Saint-Sauveur en Puisaye (89), de l'accueil de jour et des logements collectifs et le chauffage électrique actuel de la salle des fêtes par une chaufferie biomasse de 510 kW fonctionnant à 100% au bois plaquettes forestières et bocagères et 454 ml de réseau pour desservir 4 bâtiments

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Société Coopérative d'Intérêt Collectif La Charbonnette, immatriculée en 2021 a pour objet la création et l'exploitation de chaufferies bois avec vente de chaleur. Son objectif est de multiplier les projets de chaufferies bois en investissant et exploitant, pour le compte de tiers, sur un périmètre très local, en fournissant la chaleur « clé en main ». Les membres fondateurs sont tous icaunais : la communauté de Communes de Puisaye Forterre, le Bureau d'Etudes Pyxair à Leugny, spécialisé dans les chaufferies bois, La Technique Moderne (LTM) groupe, chauffagiste à Montholon (siège à Aillant sur Tholon), la SARL Laugelot, forestier, producteur de plaquettes forestières à Bernouil, l'EPNAK, organisme public national qui accompagne des personnes en situation de handicap implanté dans l'Yonne depuis 2002 avec une vingtaine d'unités dont certaines sont équipées de chaufferies bois (ESAT CATAGRIP de la Puisaye à Mézilles), a Station de recherche pluridisciplinaire des Metz (SRPM), association, qui a pour objet de valoriser les richesses environnementales, sociétales et économiques (CPIE de la Nièvre et de l'Yonne) et deux agriculteurs : Hugues Barrey (à Saint Sauveur en Puisaye) et le GAEC du Vignot (à Treigny).

Le présent projet consiste à construire et exploiter une chaufferie bois à Saint Sauveur en Puisaye pour chauffer 4 abonnés. Un groupement de commande composé de la commune de Saint Sauveur en Puisaye et de l'EHPAD ont passé un marché public de fourniture de chaleur à la SCIC la Charbonnette qui desservira 4 sous stations :

1. L'EHPAD 4200 m² et l'accueil de jour 85 m²
2. La salle des fêtes de la mairie 722 m²
- Et ses deux logements attenant 230 m²
3. La maison individuelle de M. Pichereau 450 m²
4. L'ancienne gendarmerie transformée en 6 logements « Damottes » 555 m²

La chaufferie sera construite sur un terrain de l'EHPAD et orientée pour profiter du décaissement de terrain et faciliter la livraison par bennage depuis le niveau de la route. Sur 78 m², elle comprendra un ballon tampon de 10 000 litres, et 3 chaudières, chacune alimentée par un dessileur rotatif depuis le silo de 48 m². Il est prévu que l'ECS (eau chaude sanitaire) desservira l'EHPAD.

La chaufferie doit répondre aux besoins de chaleur annuels estimés à 899 MWh, 1138 MWh « entrée chaudière » et 967 MWh sortie chaudière.

Indicateurs environnementaux

Combustible bois valorisé : 328 tonnes de plaquettes/an.

Gain GES/sol réf = teqCO2 (tonnes équivalent CO2) ref – teqCO2 Bois = 269 teqCO2 tonnes/an

TEP fossiles substituées : 78 TEP

TEP sortie chaudière : 83,2 TEP

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2025 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur.

Evaluation par le comité de sélection réuni le 26/08/2025 à l'aune de 3 critères : prix de la chaleur 139,90 €/MWh soit 55/55, contenu CO2 : 24g soit 30/30, existence d'un réseau juridique soit 15/15.

Note obtenue : 100/100

La note obtenue permet au projet de prétendre à une aide publique totale de 80% (plafond selon AàP : 80%).

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR).

Capacité du porteur

Entité immatriculée au RCS d'Auxerre (SIREN : 899 409 346) qui n'a pas encore débuté son activité opérationnelle (CA à 0 €)

demande de FEDER déposée par le président de la SAS

A jour de ses obligations fiscales, permis de construire obtenu pour la mise en place de la chaufferie

Aide ADEME acquise pour 552 850 € (convention 23BFD087 signée le 10/06/2024) et Région pour 2936 € (délibération de la commission permanente réunie le 17/10/2025, toutes deux reportées pour leur entièreté au plan de financement FEDER.

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 23/05/2025 : 1er dépôt via la plateforme eSynergie avant engagement des travaux

Fin de réalisation prévue en 2026, fin d'acquittement des dépenses au plus tard en 2027 (retenues de garanties)

Opération sise sur la commune de St-Sauveur en Puisaye, département de l'Yonne, région BFC, périmètre du programme

Commande publique

Sans objet, porteur personne morale de droit privé non tenu aux obligations liées à la commande publique

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC

Porteur : petite entreprises

Opération : mise en place d'une chaufferie bois avec réseau technique de chaleur et silo, éligible par nature

Pas d'engagement des travaux avant dépôt de la demande sur eSynergie

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	27,05	283 950,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	0,28	2 936,00
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	52,67	552 850,00
Sous-total cofinanceur				80,00	839 736,00
Bénéficiaire				20,00	209 934,00
Coût total éligible					1 049 670,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Chaufferies bois et réseau de chaleur	981 000,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects nécessaires à la réalisation de l'opération	68 670,00
Coût total du projet		1 049 670,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.51
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.43

Projet	BFC011324 - Construction d'une chaufferie bois à Bleneau
Porteur de projet	89940934600017 - LA CHARBONNETTE - SCIC ENERGIE PUISAYE FORTERRE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 02/07/2025 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2025 au 01/12/2026
Coût total éligible	677 203,00 € HT
Montant de l'aide UE	261 778,00 €
Localisation du projet	89046 - Bléneau

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Remplacer les chaudières fuel actuelles du gymnase et de la salle des fêtes, le chauffage électrique actuel de la crèche + espace bureau et de la piscine par une chaufferie fonctionnant à 100% au bois plaquettes forestières et bocagères de 260 kW fonctionnant à 100% au bois plaquettes forestières et bocagères et 202 ml de réseau pour desservir 4 bâtiments

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Société Coopérative d'Intérêt Collectif La Charbonnette, immatriculée en 2021 a pour objet la création et l'exploitation de chaufferies bois avec vente de chaleur. Son objectif est de multiplier les projets de chaufferies bois en investissant et exploitant, pour le compte de tiers, sur un périmètre très local, en fournissant la chaleur « clé en main ». Les membres fondateurs sont tous icaunais : la communauté de Communes de Puisaye Forterre, le Bureau d'Etudes Pyxair à Leugny, spécialisé dans les chaufferies bois, La Technique Moderne (LTM) groupe, chauffagiste à Montholon (siège à Aillant sur Tholon), la SARL Laugelot, forestier, producteur de plaquettes forestières à Bernouil, l'EPNAK, organisme public national qui accompagne des personnes en situation de handicap implanté dans l'Yonne depuis 2002 avec une vingtaine d'unités dont certaines sont équipées de chaufferies bois (ESAT CATAGRI de la Puisaye à Mézilles), la Station de recherche pluridisciplinaire des Metz (SRPM), association, qui a pour objet de valoriser les richesses environnementales, sociétales et économiques (CPIE de la Nièvre et de l'Yonne), deux agriculteurs : Hugues Barrey (à Saint Sauveur en Puisaye) et le GAEC du Vignot (à Treigny).

Le présent projet consiste à construire et exploiter une chaufferie bois à Bleneau pour chauffer 2 abonnés. Un groupement de commande composé de la commune de Bleneau et de la communauté de communes de Puisaye Forterre ont

passé un marché public, en décembre 2024, pour 15 ans de fourniture de chaleur à la SCIC la Charbonnette qui desservira 4 sous stations (les 3 premières à la CC et la dernière à la Commune) sur 202 ml de réseau :

1. La piscine (chauffage électrique)
2. La salle polyvalente (640 m²) chauffage au fioul
3. Le gymnase (1767 m²) chauffage au fioul
4. La crèche et le bureau à l'étage (565 m² + 240 m²) chauffage électrique, bâtiment récent 2012

La chaufferie sera construite avec bardage bois sur 72 m². La puissance installée, 100% bois plaquettes sera répartie sur 2 chaudières identiques de 130 kW, soit 0,26 MW, complétée par un ballon tampon de 5000 litres. Le silo attenant de 32 m² composé de deux dessileurs rotatifs, sera rempli par dépotage (camions 40m3) sur une trémie composée de 2 vis de reprises (horizontale et verticale, la hauteur du silo est de 4.81 sous faitage), et une trappe coulissante. L'installation doit répondre aux besoins de chaleur annuels estimés à 300 MWh, 388MWh « entrée chaudière » et 330 MWh sortie chaudière.

Indicateurs environnementaux

Combustible bois valorisé : 112 tonnes de plaquettes/an.

Gain GES/sol réf = teqCO2 (tonnes équivalent CO2) ref – teqCO2 Bois = 61 teqCO2 tonnes/an.(fioul et élec)

TEP (tonnes équivalent pétrole) fossiles substituées : 26 TEP

TEP sortie chaudière : 28 TEP

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2025 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur.

(Evaluation par le comité de sélection réuni le 26/08/2025 à l'aune de 3 critères : prix de la chaleur 196,67€/MWh soit 55/55, contenu CO2 : 24g soit 30/30, absence de réseau juridique soit 0/15.

Note obtenue : 85/100.

La note obtenue permet au projet de prétendre à une aide publique maximale de 68% (plafond selon AàP : 80%).

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR).

Capacité du porteur

Entité immatriculée au RCS d'Auxerre (SIREN : 899 409 346) qui n'a pas encore débuté son activité opérationnelle (CA:0)

demande de FEDER déposée par le directeur général de la SAS

A jour de ses obligations fiscales, permis de construire en cours

Aide ADEME acquise pour 198 720 € (convention 23BFD087 signée le 10/06/2024) reportée pour son entièreté au plan de financement FEDER.

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 02/07/2025 : 1er dépôt via la plateforme eSynergie avant engagement des travaux

Fin de réalisation prévue en 2026, fin d'acquittement des dépenses au plus tard en 2027 (retenues de garanties)

Opération sise sur la commune de Bléneau, département de l'Yonne, région BFC, périmètre du programme

Commande publique

Sans objet, porteur personne morale de droit privé non tenu aux obligations liées à la commande publique

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC

Porteur : petite entreprises

Opération : mise en place d'une chaufferie bois avec réseau technique de chaleur et silo, éligible par nature

Pas d'engagement des travaux avant dépôt de la demande sur eSynergie

La note obtenue permet au projet de prétendre à une aide publique totale de 80% (plafond selon AàP : 80%).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	38,66	261 778,00
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	29,34	198 720,00
Sous-total cofinanceur				68,00	460 498,00
Bénéficiaire				32,00	216 705,00
Coût total éligible					677 203,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Chaufferie, réseau et sous-stations	632 900,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	OCS - forfait couvrant les coûts indirects nécessaire à l'opération	44 303,00
Coût total du projet		677 203,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.26
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.22

Projet	BFC012211 - Mission d'accompagnement et d'animation Energies Renouvelables et Maîtrise de l'énergie en Haute-Saône 2025 - 2026 - 2027
Porteur de projet	43989963400026 - ASS DEVPT ENERGIE RENOUVELABLES ALTERNA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA3 - Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2027
Coût total éligible	195 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	97 500,00 €
Localisation du projet	070 - Haute-Saône
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Cette proposition d'animation pour le développement de la chaleur renouvelable s'inscrit dans le cadre de la tenue des objectifs nationaux et locaux pour la production d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie. La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est projetée dans la transition énergétique à travers son Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) avec pour objectifs d'atteindre une part des EnR dans la consommation d'énergie finale de 32% pour la Franche-Comté et de 23% pour la Bourgogne. Objectifs partagés par l'ADERA, active depuis des années sur le territoire auprès des maîtres d'ouvrage afin de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les projets dans ce sens. Dans le paysage actuel, la diversité des acteurs ou la technicité des opérations énergétiques, qui intègrent les aspects territoriaux, environnementaux, économiques et les exigences réglementaires, conduisent à une complexification du cheminement des projets. Ce sont autant d'éléments qui freinent leur développement. Le rôle du maître d'ouvrage est délicat, il engage sa responsabilité et comporte une part d'incertitude. Ces facteurs peuvent décourager le maître d'ouvrage, freiner son passage à l'action et la réalisation du projet. Le maître d'ouvrage doit assumer le rôle de professionnels spécialistes dont il n'a pas nécessairement les compétences. Il devient alors indispensable, pour combiner les enjeux de la transition énergétique avec la position de décideur, de développer ou d'appeler des compétences.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : A l'association ADERA, un animateur est déployé pour promouvoir et développer des énergies renouvelables (ENR). L'objectif est de développer principalement la production de chaleur renouvelable à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un bâtiment pour l'ensemble des acteurs publics ou privés. Cette mission doit permettre une optimisation des systèmes ENR en recherchant la meilleure adéquation possible d'un point de vue technique, économique et environnemental.

La mission comprend les phases opérationnelles suivantes :

Animation et promotion du dispositif.

Il s'agira d'organiser des journées de sensibilisation et de visites générales ou thématiques sur les énergies renouvelables. Un document spécifique de présentation et de promotion de l'action sera réalisé et diffusé. Ce volet visera à l'émergence et à la montée en puissance des projets.

Conseil et accompagnement.

Cette phase comprend des missions de conseils directs aux porteurs de projets et des accompagnements plus poussés : études et notes d'opportunité, adaptations de cahiers des charges, etc.

Suivi et relance.

Il s'agira d'une part de capitaliser et de recenser les projets en qualité et en quantité et de relancer les porteurs de projets afin d'identifier les freins éventuels et de démultiplier les projets.

Objectifs

La mission consiste à animer un programme relatif à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, afin de favoriser l'émergence et la montée en puissance de projets. Elle vise à la fois à promouvoir les EnR et la maîtrise de l'énergie, à animer le territoire sur ces sujets et à accompagner les porteurs de projet depuis les phases de réflexion amont jusqu'à la réalisation.

Cibles

Les collectivités locales en coordination avec les acteurs du territoire (CEP, Conseils Départementaux, Syndicats d'énergie...), les entreprises, les bailleurs sociaux et le tertiaire, notamment les établissements de santé et de tourisme. Le secteur des particuliers est exclu de la mission.

Contenu de la mission et résultats attendus

1) La sensibilisation des acteurs à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, la promotion et la communication ; les actions à mettre en œuvre :

- Réunions ou journées d'informations à caractère généraliste ;
- Réunions ou journées d'informations techniques, éventuellement par cible (tourisme, santé, ...);
- Organisation de visites d'installations ;
- Rédaction d'articles, de documents d'information.

2) L'accompagnement des maîtres d'ouvrages :

- Réponse à des demandes ponctuelles ;
- Organisation de réunions et de visites ciblées ;
- Réalisation d'analyses d'opportunités ;
- Rédaction de cahiers des charges de pré-diagnostic, d'études de faisabilité, de conception, ... ;
- Assistance aux maîtres d'ouvrages pour la consultation de prestataires ;
- Aide au montage des dossiers de demande d'aide ;
- Suivi de l'avancement de l'étude : participation aux réunions, validation du contenu ;
- Rédaction d'avis techniques ;
- Assistance éventuelle à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

3) L'accompagnement des acteurs de la construction et de l'énergie :

- Recensement des acteurs du territoire : maître d'œuvre, entreprises de chauffage ou du bâtiment, exploitants forestiers ... ;

- Réunions ou journées d'informations à caractère plus ou moins techniques ;

- Réponse à des demandes ponctuelles.

4) Suivi et évaluation des projets :

- Suivi de l'avancement des projets ;
- Elaboration d'outils de suivi et d'évaluation des projets ;
- Assistance au MO pour la réalisation de bilans techniques, économiques et environnementaux ;
- Réalisation d'outils de communication à destination des maître d'ouvrage et des professionnels : fiches.

5) Participation à l'élaboration des stratégies adaptées au territoire :

- Analyse du contexte local : atouts, faiblesses ;
- Définition des objectifs à atteindre en matière d'EE et d'ENR sur le territoire ;

- Participation à la définition des politiques territoriales ;

- Evaluation des actions à l'échelle du territoire.

6) Pré-instruction des dossiers de demande d'aide au CPER.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.2 visant à promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelable, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (FEDER). Il s'inscrit également dans les objectifs de la fiche action Animation EnR visant à "déployer des EnR sur la région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en privilégiant les filières bois et méthanisation afin de réduire la dépendance énergétique du territoire, à augmenter la part des EnR dans la consommation finale d'énergie de la région et développer une région plus verte et plus durable dans la continuité de l'OS 1 de cette même priorité".

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 31/07/2025

Opération non achevée au moment du dépôt : 3 ans, démarrage le 1/1/2025 jusqu'au 31/12/2027

Animation sur le département de Haute-Saône, en région Bourgogne-Franche-Comté, périmètre du programme FEDER 21-27

Commande publique

Opération non concernée par les règles de mise en concurrence : dépenses liées à des frais de personnels interne à la structure, aucun investissement ou achat de prestation

Encadrement communautaire

Opération instruite hors champ concurrentiel. Aucune dimension économique, l'activité des chargés de mission Animation EnR relève de l'accompagnement de premier niveau, ouvert à toute entité hors particulier. Aucune prestation facturée.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles calculées sur la base de la production du bulletin de salaire d'un des chargés de mission EnR avec extrapolation pour prise en compte des augmentations sur les prochaines 3 années.

Coût / ETP => salaire chargés avec primes : 139 285,71 € / 3 ans soit env. 46,5 K€ / an / ETP (en respect du plafond fixé par la fiche action : 100 K€ / an / ETP)

Forfait couvrant les coûts directs et indirects restants (option coûts simplifiés) pour 40% des frais de personnels directs : 139 285,71 * 0,4 = 55 714,29 €

Assiette éligible au FEDER : 195 000 € TTC

Ressources

FEDER : 97 500 € (50%, taux max cf. fiche action Animation EnR)

ADEME (aide forfaitaire de 30 K€ / ETP / an) + 7500 € pour les autres charges

=> montant aide ADEME rapporté en totalité (même temporalité et mêmes types dépenses) = 97 500 €

Aide publique totale : 195 000 € (déplafonnement autorisé pour les porteurs associatifs pour les opérations hors champ concurrentiel)

Autofinancement ADERA : 0 €

Compte tenu du besoin d'animation EnR sur le territoire et de la qualité du dossier présenté par l'ADERA, il est proposé une aide du FEDER pour 97 500 €, représentant 50 % d'une assiette de dépenses éligibles de 195 000 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			50,00	97 500,00
AUTRES PUBLICS	ADEME			50,00	97 500,00
Sous-total cofinanceur				100,00	195 000,00
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					195 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	Chargé de mission	139 285,71
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Coûts éligibles restants	55 714,29
Coût total du projet		195 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
-			

Projet	BFC006744 - Connectivité écologique des forêts à haute naturalité : mettre en réseau les milieux et les acteurs pour l'implantation d'une trame de vieux bois sur le territoire du parc naturel régional du Morvan
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 31/12/2027
Coût total éligible	270 076,81 € TTC
Montant de l'aide UE	146 063,25 €
Localisation du projet	058 - Nièvre
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Localisation du projet	071 - Saône-et-Loire
Localisation du projet	089 - Yonne

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Travail de thèse en partenariat (PNRM, INRAE/LESSEM et LADYSS) mené sur le territoire du PNRM (2024-2027) pour élaborer un diagnostic de l'état du réseau écologique des forêts à haute naturalité du Morvan (dans un objectif de conservation, identification des tâches d'habitats et des connexions contribuant le plus à la connectivité du réseau), travailler en concertation avec les acteurs du territoire sur l'objet "trame de vieux bois" (pour évaluer les possibilités de renforcement de la trame en imaginant les futurs possibles avec les acteurs) et élaborer des scénarios pour préserver les éléments de la trame indispensables à sa connectivité écologique et renforcer cette dernière.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Contexte

Le Parc naturel régional du Morvan, un des premiers créés en France en 1970, s'étend sur un territoire de 324 900 ha entre les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Côte-d'Or, et regroupe 133 communes.

La forêt se déploie sur près de la moitié du territoire, et est composée d'essences autochtones de feuillus et de plantations de résineux allochtones. La sylviculture est une des activités économiques principales, et est dominée par la sylviculture en futaie régulière monospécifique qui favorise l'enrésinement des peuplements. Ce phénomène, qui est accompagné d'une intensification des activités sylvicoles, n'est pas sans impact sur les paysages et les écosystèmes.

Aussi, la gestion de la forêt est source de tensions entre ses usagers, qui se répartissent, selon leurs approches, au sein d'un gradient entre les tenants d'une sylviculture intensive et monospécifique adeptes de la coupe rase, et les tenants d'une sylviculture mélangée à couvert continu (PNRM, 2018 et PNRM, 2022). Bien que fortement marquée par les activités sylvicoles, la forêt morvandelle représente aussi un patrimoine naturel à préserver.

Pour concilier extraction de bois et protection de l'environnement, la promotion d'une sylviculture durable autour de la multifonctionnalité et de la diversité en forêt est une des orientations du Parc, formulée au sein de sa Charte et de la Charte forestière de territoire (PNRM, 2020 et PNRM, 2022). Dans ce sens, des projets ont été mis en place ces dernières années, pour améliorer la connaissance et élaborer des stratégies d'action sur la forêt. Constatant une érosion des forêts anciennes et une tendance à leur enrésinement, ainsi qu'une nécessité de protéger la biodiversité forestière remarquable (PNRM, 2016), le Parc s'est engagé avec plusieurs partenaires à améliorer la connaissance sur les Forêts à Haute Valeur Ecologique du Morvan (FHVE). Les FHVE regroupent les forêts naturelles, anciennes, matures et hébergeant des espèces patrimoniales, dont le niveau de priorité de conservation est défini par pondération de ces différents critères. La cartographie de ces FHVE et leur état de conservation ont été établis, ce qui a donné suite à la définition d'une stratégie d'actions pour leur préservation. Cette stratégie, élaborée en groupe de travail réunissant les différents partenaires en charge de l'étude, la gestion de ces écosystèmes et l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers, comprend notamment l'objectif de diagnostiquer la fonctionnalité des trames écologiques entre FHVE et de développer les mesures favorables à leur maintien ou leur renforcement.

Projet

Travail de thèse qui s'inscrit pleinement dans cette stratégie de préservation des FHVE et entend apporter de nouvelles connaissances scientifiques pour aider à la mise en œuvre d'actions opérationnelles visant à l'amélioration de la protection de ces forêts et leur mise en connectivité, en concertation avec les acteurs du territoire. La trame de vieux bois peut être un outil de coopération, mais il faut aussi de la coopération pour construire une trame fonctionnelle et partagée. A travers ce projet, la trame de vieux bois pourra être vue à la fois comme un outil de diagnostic, de gestion et de concertation. Ce projet entend s'appuyer sur les connaissances scientifiques, tout en favorisant les échanges avec les gestionnaires et les usagers de la forêt, pour coconstruire des mesures de gestion en faveur de la connectivité écologique des forêts à haute naturalité.

Actions mises en œuvre

1- Évaluer la connectivité actuelle de la trame de vieux bois du Morvan

Trois étapes sont nécessaires pour analyser la connectivité d'un réseau d'habitats ; elles mobilisent les Systèmes d'Information Géographiques et la modélisation. Dans un premier temps, il faut définir quel milieu sera considéré comme tache d'habitat et attribuer une valeur de résistance aux déplacements à chaque catégorie d'occupation du sol en fonction d'une espèce cible ; ensuite, le lien entre ces taches d'habitat est modélisé selon les capacités de déplacement d'une espèce ; enfin, des métriques de connectivité globale ou locale basées sur le concept de quantité d'habitat atteignable (Saura et al. 2017) sont calculées à partir de ces graphes pour caractériser la connectivité fonctionnelle du réseau d'habitats (Foltête et al. 2014).

2- Concilier les usages - dans l'espace et dans le temps - dans un objectif de préservation et de mise en connectivité des forêts les plus naturelles

Une trame de vieux bois répond à des enjeux de conservation des espèces, et son amélioration vise à un optimum écologique en termes de connectivité. Cependant, favoriser la libre évolution peut être perçu comme facteur de diminution de la productivité de la forêt en freinant l'exploitation du bois. La gestion forestière est à la charge des propriétaires, qui ont une diversité d'enjeux à faire valoir. L'intérêt est donc de coconstruire la trame avec eux en tenant compte de leurs enjeux, pour favoriser l'acceptabilité du projet et faire en sorte que leurs pratiques de gestion participent à la faire perdurer. Pour ce faire, des scénarios de gestion de la trame de vieux bois pourront être imaginés avec les acteurs et soumis au débat. Ces scénarios seront testés via la modélisation, pour évaluer leur influence sur la connectivité écologique de la trame. Un processus itératif pourrait permettre de modifier les scénarios de gestion et trouver des éléments de compromis entre les différents usagers de la forêt (gestionnaires de l'environnement, propriétaires forestiers, services publics, élus, randonneurs etc.).

3- Simuler la connectivité de la trame dans le temps long selon différents scénarios d'évolution des pratiques de gestion et des mesures de conservation

Ce travail sera mené avec les usagers de la forêt, qui participeront à imaginer les évolutions possibles de la gestion forestière ou de l'aménagement du territoire. L'utilisation de la modélisation apportera des informations sur l'évolution de la connectivité du réseau selon les différents scénarios. Sahraoui et al. (2021) a notamment montré l'importance de

la participation des acteurs pour imaginer des scénarios d'aménagement, afin de rendre compte des différentes visions et valeurs des parties prenantes et améliorer la compréhension des enjeux autour de la connectivité écologique.

Objectifs recherchés

Le projet s'inscrit dans l'axe 3 du programme opérationnel visant la restauration et la conservation des forêts composant les trames de continuité écologiques entre les réservoirs de biodiversité que sont les forêts à haute naturalité du Morvan. Il permettra de planifier les opérations de renforcement ou de restauration de la trame de vieux bois indispensable à la conservation des Forêts à Haute Valeur Écologique, qui sont des écosystèmes exceptionnels du territoire du Morvan. En diagnostiquant l'état des connectivités, le projet constituera une étude territoriale qui clarifiera les secteurs prioritaires à préserver et ceux où des mesures de restauration sont à envisager. Cet état des lieux constituera une base factuelle pour impliquer les acteurs concernés par la gestion forestière dans la co-construction du plan d'actions qui devra par la suite être décliné à l'échelle du territoire. Ce plan d'actions sera ainsi déjà connu et approprié par les acteurs, ce qui facilitera sa mise en œuvre opérationnelle.

Réponse aux objectifs de l'appel à projets FEDER 2023-2024 Biodiversité

Ce projet d'actions porté par le PNRM en tant que chef de file et le CNRS et l'INRAE en tant que partenaires s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante. Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières

Les actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site, sur les corridors écologiques (hors trame bleue), études avant travaux, les travaux de restauration écologique, les travaux de premier aménagement d'un site naturel pour la gestion écologique, études, l'animation et les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle d'un site, expressément prévus dans un plan de gestion dûment validé

Mesure 4 Hors trame bleue : actions d'animation, sensibilisation, valorisation des connaissances, communication impliquant obligatoirement des livrables à destination du grand public (publications, expositions)

Les programmes annuels ou pluriannuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation)

L'acquisition de connaissance (notamment en matière de biodiversité) couplée à un projet de diffusion à destination du grand public ou public scientifique

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2023-2024, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 13/09/2024 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 5 pts /10 (ne concerne qu'un public scientifique) ; soit total : 35/40, projet retenu par le comité de sélection, classé 4ème/11 candidatures.

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 20/06/2024 - période prévisionnelle de réalisation : 01/01/2024-31/12/2027 au sein du parc naturel régional du Morvan, département de la Nièvre, région BFC, périmètre du programme

Mise en concurrence : opération liée à du temps de travail de personnels internes à la structure, procédure de mise en concurrence sans objet.

Encadrement communautaire : Travaux de recherche (thèse) portant sur la protection de la biodiversité au sein du PNRM dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du PNRM (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : pour les PNR, le taux d'aide publique peut atteindre 100% pour les projets en fonctionnement, pour les établissements publics (CNRS, INRAE) le taux max d'aide publique hors autofinancement est fixé à de 80%, cf.

AàP biodiversité 2023-2024 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 57,63%) ; plafond relatif aux dépenses de personnels : 100 000 € / an / ETP.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	54,08	146 063,25
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	15,55	42 000,00
Sous-total cofinanceur				69,63	188 063,25
Bénéficiaire				30,37	82 013,56
Coût total éligible					270 076,81

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Chargée de mission Patrimoine naturel	15 557,70
050- Frais de personnel directs	Enseignant chercheur INRAE/LES-SEM	15 789,48
050- Frais de personnel directs	Enseignant.e chercheuse.eur LADYSS	20 535,15
050- Frais de personnel directs	Responsable du Pôle ressources naturelles	20 553,68
050- Frais de personnel directs	Chargé(e) de mission Doctorant(e)	120 476,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Frais de personnels du projet	77 164,80
Coût total du projet		270 076,81

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0.00

Projet	BFC008936 - Réalisation de l'évaluation intermédiaire du Parc national de forêts
Porteur de projet	13002593500011 - Parc National de forêts
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/07/2026
Coût total éligible	59 056,68 € TTC
Montant de l'aide UE	35 434,01 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Localisation du projet	052 - Haute-Marne

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La Charte du Parc national de forêts prévoit en addition une évaluation intermédiaire afin de réaliser un point à mi-parcours et capitaliser un premier retour d'expérience.

L'objectif est de réaliser une analyse de l'avancée des 600 actions listées dans la Charte, pour planifier les prochaines étapes et évaluer le degré de réalisation des actions en cours.

L'opération ne représente que la part des actions menées pour la partie Côte-d'orienne du PNF (application d'une clé surfacique)

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le Parc national de forêts s'inscrit dans une démarche d'évaluation de sa Charte telle que prévue par le Code de l'Environnement. La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux exige une évaluation finale de la Charte du Parc national de forêts. Cette loi précise que les parcs nationaux doivent procéder à une évaluation de leur charte au maximum 12 ans après leur adoption, dans le cadre d'une période totale de 15 ans. La Charte du Parc national de forêts prévoit en addition une évaluation intermédiaire afin de réaliser un point à mi-parcours. L'établissement souhaite mener une évaluation intermédiaire afin de réaliser un point d'étape à mi-parcours et capitaliser un premier retour d'expérience. Les connaissances acquises faciliteront la mise en œuvre de l'évaluation finale qui a pour objectif opérationnel de statuer sur une possible révision de la Charte pour la période 2034-2049. La réussite d'un tel exercice est conditionnée à la création d'un référentiel d'évaluation qui permet de cadrer le travail. Ce référentiel a été

construit au cours de l'année 2023 par un travail collaboratif entre les différentes instances dédiées à l'évaluation du Parc national de forêts et les personnels techniques de l'établissement. Le référentiel évaluatif est construit autour de différents éléments : les questions évaluatives, les critères d'évaluation et les indicateurs.

Objectifs

Le projet vise à évaluer et à renforcer les actions du Parc national de forêts, qui joue un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. En soutenant la mise en œuvre de la Charte du Parc, il contribue à la gestion durable des forêts, à la protection des habitats naturels et à l'atténuation des effets du changement climatique. Cela s'inscrit dans l'objectif global du programme FEDER d'accélérer la transition écologique en favorisant une gestion environnementale efficace.

Livrables

Évaluation intermédiaire de la Charte du Parc national de forêts

Collecte des données présentes sur l'outil EVA et les rendre utilisables

Finalisation des fiches indicateurs

Établissement de recommandations pour la suite de la période d'action de la Charte

Mise en place et analyse du baromètre habitants

Création de supports de communication pour les résultats et sensibilisation sur les actions du Parc national

Ce projet d'actions porté par le PNF s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières

Les actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site, sur les corridors écologiques (hors trame bleue), études avant travaux, les travaux de restauration écologique, les travaux de premier aménagement d'un site naturel pour la gestion écologique, études, l'animation et les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle d'un site, expressément prévus dans un plan de gestion dûment validé

Mesure 4 Hors trame bleue : actions d'animation, sensibilisation, valorisation des connaissances, communication impliquant obligatoirement des livrables à destination du grand public (publications, expositions)

Les programmes annuels ou pluriannuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation)

L'acquisition de connaissance (notamment en matière de biodiversité) couplée à un projet de diffusion à destination du grand public ou public scientifique.

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024-2025, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 22/01/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 5 pts / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 5 pts / 10 (ne concerne qu'un public scientifique) ; soit total : 30/40, projet retenu par le comité de sélection, classé 3ème/5 candidatures.

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 9/12/2024 - période prévisionnelle de réalisation : 01/02/2025-31/07/2026.

Le parc national de forêts s'étend sur les départements de Côte d'Or (périmètre du programme BFC) et Haute-Marne (Grand Est) ; une clé surfacique a été appliquée aux dépenses sur production d'une attestation et carte du Parc (en date du 21/07/2023), précisant les superficies du PNF pour chacun des départements : sur un total de 241 097 ha, 125 205 se trouvent en Côte d'Or (51,93%) et 115 892 (48,07%) en Haute Marne.

Mise en concurrence : opération liée à du temps de travail de personnels internes à la structure, procédure de mise en concurrence sans objet.

Encadrement communautaire : travaux d'évaluation de la Charte du PNF pour préconisations futures. Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : pour les établissements publics, le taux d'aide publique peut atteindre 80%, cf. AàP biodiversité 2024-2025 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 60%) ; plafond relatif aux dépenses de personnels : 100 000 € / an / ETP.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	35 434,01
Sous-total cofinanceur				60,00	35 434,01
Bénéficiaire				40,00	23 622,67
Coût total éligible					59 056,68

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Chef.fe de projet Charte et évaluation	7 130,59
050- Frais de personnel directs	Chargé.e de projet "évaluation intermédiaire"	35 052,75
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait couvrant les coûts directs et indirects nécessaires à la mise en œuvre de l'opération	16 873,34
Coût total du projet		59 056,68

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0.00

Projet	BFC009148 - Gestion de la Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan 2024-2025
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	283 931,84 € TTC
Montant de l'aide UE	153 482,10 €
Localisation du projet	058 - Nièvre

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, vise à préserver, gérer et valoriser les habitats tourbeux et paratourbeux emblématiques du Morvan et des espèces patrimoniales associées.

Le Plan de gestion de la Réserve naturelle définit les actions à mettre en œuvre sur la période 2018-2025 pour atteindre les objectifs de conservation du patrimoine naturel.

Cette demande d'aide vise à financer les postes des agents en charge de la mise en œuvre des opérations prévues en 2024 et 2025 comprenant :

- La gestion agro-pastorale extensive des prairies paratourbeuses
- Les travaux d'entretien et de restauration des milieux
- Les études nécessaires à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux ainsi que les suivis à long terme
- L'amélioration en l'entretien des équipements permettant l'accueil du public
- L'accompagnement des différents acteurs, la représentation de la réserve dans les stratégies et projets d'aménagement locaux, la transmission des expériences et savoirs-faires de la réserve
- La surveillance des sites, la signalétique et la mise en place de la police

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet

La Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan (RNRTM) a été classée le 13 novembre 2015 par

le Conseil Régional (CRBFC). Par la convention du 11 décembre 2015, ce dernier en a confié la gestion au Parc naturel régional du Morvan (PNRM). Les actions en faveur des ressources naturelles et de la biodiversité s'inscrivent dans l'axe 2 de la Charte du PNRM 2020-2035 : « Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale entre nature et culture » et la mesure 10 : « Gérer plus activement les patrimoines naturels et préserver la biodiversité ». Cette orientation se décline en 6 mesures dont « Renforcer la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique ». Elle est également en lien avec la mesure 2 de l'axe 1 : « Éduquer, sensibiliser, former ». Le projet s'inscrit dans les objectifs de l'axe 3 du programme opérationnel en préservant et restaurant le réseau de sites d'intérêts majeur du patrimoine tourbeux du Morvan classé en Réserve Naturelle Régionale. Constituée de 12 entités réparties au sein du Morvan central et du Haut-Morvan, la Réserve naturelle constitue un réservoir biologique contribuant largement au SRCE : 53% de sa surface sont des réservoirs de biodiversité de la sous-trame "zones humides", la quasi totalité des cours d'eau qui la traversent sont des réservoirs de biodiversité à préserver, 9 entités sont des corridors à préserver pour la sous-trame "zones humides" et les 3 entités du Haut-Morvan sont des têtes de bassin versant des cours d'eau qui alimentent des réservoirs biologiques de zones humides. Les actions prévues correspondent au programme d'actions inscrites au plan de gestion de la Réserve naturelle.

Nature des actions liées à la mise en œuvre du plan de gestion par personnel impliqué

Les missions du garde zones humides (1 ETP) consistent à mettre en œuvre l'entretien courant (fauche annuelle, entretien des équipements d'accueil du public, suivi et gestion du troupeau de vaches Highland Cattle et des équipements associés) sur les entités suivantes : Montour et Vaucorniau, Tourbière de Montbé, tourbière du Vernay et Prés Guiots, tourbières du Furtiau, de Champgazon, les prés des Vernois. Il réalise en régie certains travaux (élimination de la régénération résineuse en tourbière...), le suivi des entreprises pour les autres types de travaux (pose de clôture, arrachage de bouleaux en tourbière...), l'achat et l'entretien du matériel agricole. Le garde zones humides accueille également certains groupes sur la réserve en lien avec la gestion agro-pastorale et assure les relations avec les visiteurs au cours de ses tournées de gardiennage et surveillance. En 2024, le garde technicien en poste depuis 2012 quittant ses fonctions, il a été remplacé et une période de tuilage a eu lieu jusqu'à fin février 2024.

Les missions de la conservatrice (0.8 ETP) concernent la coordination des opérateurs et des partenaires, l'évaluation et la révision du plan de gestion, le suivi global du financement (construction du budget 2025 puis 2026, rapport d'activité), la gouvernance du projet (relations avec le CRBFC, préparation administrative des réunions du CCG, lien avec les élus des collectivités concernées...), la médiation auprès des propriétaires, l'insertion dans les réseaux, l'accueil de groupes, les partenariats de recherche. Elle coordonne la mise en œuvre des opérations prévues au plan de gestion sur la réserve naturelle et anime le partenariat entre les structures qui interviennent sur la réserve. Elle suit les marchés publics, les déclarations et demandes d'autorisation réglementaires, suit les acquisitions foncières, coordonne les études et suivis scientifiques, développe les partenariats préfigurant les actions 2025 puis 2026, organise la surveillance et la police de la nature, programme les opérations de communication.

Les missions de la chargée de mission communication et sentiers (0.5 ETP) s'effectuent dans la continuité des opérations menées depuis le démarrage du plan de gestion, et dans une logique de lancement des préconisations indiquées dans le Diagnostic d'Ancre Territorial de 2023, il s'agit de réaliser, piloter ou contribuer aux missions en lien avec l'ancre territorial de l'aire protégée : mise en place de la signalétique réglementaire de la RN : coordonne la finalisation de l'opération sur l'ensemble des sites; outils de communication : pilote la refonte de la page Internet de la RN sur le site du Parc, assure la diffusion des brochures et expositions, prépare les communiqués de presse en fonction de l'actualité, organise la diffusion sur les réseaux sociaux (stratégie de diffusion sur FB et Instagram); accueil du public : coordonne la conception, rédaction et édition d'un livret FALC pour la découverte de l'Étang Taureau et des brochures pour l'accessibilité aux PMR, contribue au bon déroulé des travaux d'amélioration sur le sentier de l'Étang Taureau, contribue à la veille sur l'entretien des sentiers et relève les trois écomompteurs. Réalise un bilan des retours d'expériences d'autres espaces naturels sur la mise en place d'équipes d'éco-gardes pour la sensibilisation du public; ancre des liens avec les acteurs : organise deux événements avec les acteurs du tourisme : sur l'accueil du public en situation de handicap (à l'occasion de l'édition des fiches PMR et du livret FALC), sur les boucles de randonnée concernées par la RN pour les acteurs de la randonnée pédestre. Répond sur demande et en fonction de la disponibilité aux demandes de visites de la RN sur le thème de la conception des sentiers. Participe à la mise en place et à l'animation d'un groupe de travail des acteurs de l'éducation.

Objectifs et résultats attendus

Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des massifs de tourbes, le potentiel d'accueil des milieux aquatiques pour la faune patrimoniale et l'intégrité écologique des prairies paratourbeuses ; actualiser en continu les connaissances ; poursuivre l'ancre territorial de la Réserve Naturelle et assurer le fonctionnement et la gouvernance de la Réserve Naturelle.

Réponse aux objectifs de l'appel à projets Biodiversité

Ce projet d'actions porté par le PNRM s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières

Les actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site, sur les corridors écologiques (hors trame bleue), études avant travaux, les travaux de restauration écologique, les travaux de premier aménagement d'un site naturel pour la gestion écologique, études, l'animation et les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle d'un site, expressément prévus dans un plan de gestion dûment validé

Mesure 4 Hors trame bleue : actions d'animation, sensibilisation, valorisation des connaissances, communication impliquant obligatoirement des livrables à destination du grand public (publications, expositions)

Les programmes annuels ou pluriannuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation)

L'acquisition de connaissance (notamment en matière de biodiversité) couplée à un projet de diffusion à destination du grand public ou public scientifique

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024-2025, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 22/01/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 5 pts /10 (ne concerne qu'un public scientifique) ; soit total : 35/40, projet retenu par le comité de sélection, classé 2ème/5 candidatures.

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 17/12/2024 - période prévisionnelle de réalisation : 01/01/2024-31/12/2025 sur le territoire de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, département de la Nièvre, région BFC, périmètre du programme

Mise en concurrence : opération liée à du temps de travail de personnels internes à la structure, procédure de mise en concurrence sans objet.

Encadrement communautaire : mise en œuvre du Plan de gestion de la RNR des tourbières du Morvan, au sein du PNRM (plan 2019-2025) dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du PNRM (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : pour les PNR, le taux d'aide publique peut atteindre 100% pour les projets en fonctionnement, cf. AàP biodiversité 2024-2025 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 54,06%) ; plafond relatif aux dépenses de personnels : 100 000 € / an / ETP.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	54,06	153 482,10
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	16,30	46 283,36
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	29,44	83 584,00
Sous-total cofinanceur				99,79	283 349,46
Bénéficiaire				0,21	582,38
Coût total éligible					283 931,84

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Personnels directement liés à l'opération	202 808,46
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Frais de personnel 2024 - 2025	81 123,38
Coût total du projet		283 931,84

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0.00

Projet	BFC011276 - Projet de Maîtrise foncière de parcelles forestières - Forêt d'Ulysse à Lepuix (90)
Porteur de projet	39211387400060 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2025 au 31/03/2026
Coût total éligible	564 960,00 € TTC
Montant de l'aide UE	338 976,00 €
Localisation du projet	90065 - Lepuix

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La présente demande concerne le projet d'achat de 2 parcelles forestières situées au cœur du PNR des Ballons des Vosges (dont 38 ha dans le périmètre de la RNN des Ballons Comtois), au sein de la forêt d'Ulysse, qui s'étend sur les pentes de la commune de Lepuix (90). Il s'agit d'une forêt ancienne de très grand intérêt écologique, d'enjeux prioritaires en termes de conservation du patrimoine forestier à l'échelle régionale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'action du CEN Franche-Comté est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public et privé. Il travaille en synergie avec d'autres organismes, réseaux ou structures afin de mettre en œuvre ses missions de préservation, de gestion et de restauration des milieux naturels. Ces missions sont aujourd'hui reconnues dans la loi et le CEN Franche-Comté est ainsi "Conservatoire d'espaces naturels agréé" au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement par l'arrêté n°2014352-003 du 18 décembre 2014 (Etat/Région), sur la base d'un Plan d'action quinquennal.

La présente demande concerne le projet d'achat de 2 parcelles forestières (AZ 2 et le lot 1 de la parcelle BC 13 en Bien Non Délimité) situées au cœur du PNR des Ballons des Vosges, à près de quatre kilomètres seulement en distance directe du Ballon d'Alsace (1247m), au sein de la forêt d'Ulysse, qui s'étend sur les pentes de la commune de Lepuix dans le Territoire de Belfort. Les parcelles en vente englobent l'entièreté d'un ancien petit cirque glaciaire adossé sur les pentes Est du ballon de la Tête des Fougères (1140 m) donnant naissance à la goutte d'Ulysse qui dévale le site jusqu'à la rivière de la Savoureuse à 600 m d'altitude. Ainsi, le gradient altitudinal sur le site est très important avec 500 m de dénivelé et des pentes de 30 à 70% dont résulte une diversité d'essences et d'habitats de forêts de montagne.

Ces parcelles abritent de fort enjeux environnementaux sur le secteur d'autant plus que 38 ha des parcelles en vente

se situent dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois.

Le CEN Franche-Comté a été informé en janvier 2024 par le conservateur de la réserve naturelle nationale des Ballons comtois (RNN des Ballons comtois), agent du PNR des Ballons des Vosges, la mise en vente de ces parcelles dans le cadre d'une succession. Le PNR (conservateur de la RNN) et l'ONF (co-conservateur de la RNN) sont particulièrement attentifs à ce que le repreneur respecte les forts enjeux environnementaux du secteur, d'autant plus que 38 ha des parcelles en vente se situent dans le périmètre de la RNN. Le PNR ne porte pas de politique d'acquérir du foncier, d'où la sollicitation auprès du CEN Franche-Comté. Le CEN Franche-Comté s'est, quant à lui, doté d'une stratégie foncière spécifique aux milieux forestiers en 2024, commune avec le CEN Bourgogne, et met en œuvre le programme « *Sylvae* » porté par le réseau des conservatoires d'espaces naturels qui vise principalement à l'acquisition de forêts à forts enjeux écologiques pour les mettre en libre évolution.

L'achat par le CEN Franche-Comté des parcelles a pour objectif une préservation pérenne de ces milieux naturels remarquables en lien avec le PNR des Ballons des Vosges et l'ONF. Suite à cette acquisition, le CEN Franche-Comté s'engage à enclencher une démarche de labellisation en Zone de protection forte qui s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de la Stratégie Régionale Biodiversité 2030 (Orientation Stratégique A, Objectif 1 ; Orientation Stratégique C, Objectif 3).

Enjeux environnementaux :

Les parcelles sont concernées par plusieurs zonages environnementaux :

Périmètres d'inventaires :

ZNIEFF de type I : « Rochers et éboulis des forêts du Ballon d'Alsace, d'Ulysse et de la Beusinière » (86,39 ha au sein des 2 parcelles) et,

ZNIEFF de type I : « Haute vallée de la Savoureuse et Bois de Malvaux » (5,68 ha au sein des 2 parcelles) ;

ZNIEFF de type II : « Ballons d'Alsace et de Servance » (totalité des 2 parcelles)

Périmètres de protection :

PNR du Ballon des Vosges (totalité des 2 parcelles)

Sites Natura 2000 ZSC « Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance » n°FR4301347 (38 ha au sein des 2 parcelles) et Natura 2000 ZPS « Réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté » n°FR4312004 (38 ha)

Réserve Naturelle Nationale des Ballons comtois n°FR3600153 (38 ha au sein des 2 parcelles)

Site classé « Ensemble formé par le Ballon d'Alsace » n°065S100 (58 ha au sein des 2 parcelles)

Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotope « Forêt de Saint-Antoine » notamment pour le grand tétras, en limite ouest des 2 parcelles

Forêt de Protection, par décret du 2 novembre 1925 (totalité des 2 parcelles).

Les parcelles se situent dans un réservoir de biodiversité de la trame forestière du Schéma régional de cohérence éco-logique de Franche-Comté en date de 2015.

ces parcelles abritent une forêt ancienne de très grand intérêt écologique, d'enjeu prioritaires en termes de conservation du patrimoine forestier à l'échelle régionale du fait d'une exploitation extensive n'ayant fait l'objet d'exploitation récente. On note la présence d'habitats d'intérêt communautaire forestiers remarquables (9110 et 9130) et prioritaire (9180-4) qui est l'érablaie à lunaire reconnu comme habitat à haute valeur écologique dans la stratégie forestière *Sylvae*, avec un niveau de responsabilité qualifié de majeur en région, justifiant à lui seul une acquisition foncière.

L'acquisition de ces parcelles par le CEN Franche-Comté a pour objectif d'assurer la préservation et la valorisation d'un site naturel remarquable et d'assurer une maîtrise foncière forte des surfaces incluses dans le périmètre de la RNN des Ballons Comtois. L'acquisition foncière est un outil de préservation face aux menaces pesant sur ces milieux naturels. L'acquisition de ces parcelles participera également au développement de la stratégie d'interventions des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté en faveur des milieux forestiers 2023 – 2029. En effet, l'acquisition foncière correspond à l'orientation OS3 « Renforcer le réseau de sites protégés et gérés sur les milieux forestiers par des outils fonciers forts »

Ces parcelles pourront contribuer également aux objectifs de maîtrise foncière du programme national *Sylvae* développé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels auquel le CEN Franche-Comté contribue dans le cadre de sa stratégie forestière.

L'acquisition de ces parcelles est un préalable à la réalisation d'un document de gestion pluriannuel par le CEN Franche-Comté et qui sera validé par le CNPF. Ce document définira les objectifs de connaissance, de gestion conservatoire et de valorisation du site (actions de sensibilisations, d'accueil du public scolaire ou non,...). La libre évolution est l'itinéraire de gestion pressenti afin de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité forestière et au manque de forêts non exploitées. L'élaboration du plan de gestion se fera en concertation avec les Conservateurs de

la RNN des Ballons Comtois (PNR des Ballons comtois, ONF).

Ce projet d'actions porté par le CENFC s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024-2025 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières.

Dans le cadre de la réalisation du document de gestion pluriannuel, des actions de valorisation du site (communication, sensibilisation, valorisation) seront étudiées et définies plus précisément en tenant compte des enjeux du site et de son accessibilité.

Enfin, le CEN Franche-Comté engagera une démarche de labellisation en Zone de protection forte auprès des services de l'Etat. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de la Stratégie National des Aires Protégés et de la Stratégie Régionale Biodiversité 2030 (Orientation Stratégique A, Objectif 1 ; Orientation Stratégique C, Objectif 3). Cela répond également aux objectifs du présent appel à projet au titre de la mesure 3.

Ce projet d'actions porté par le CENFC s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024-2025, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 12/09/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP

- cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10

- ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10

- dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10

- communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 10 pts /10

Total : 40/40

Retenu par le comité de sélection, classé 1er

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt dans le cadre de l'AàP en juin 2025 - période prévisionnelle de réalisation : 01/01/2024-30/06/2025

Parcelles sur la commune de Lepuix, Territoire de Belfort (90), région BFC

Mise en concurrence

Sans objet, acquisition foncière après estimation de la valeur par l'ONF.

Encadrement communautaire

Acquisition foncière à des fins de préservation des espèces et des habitats (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Aucune activité économique liée à ce projet.

Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : déplafonnement à 100% pour les associations déclarées (cf. AàP), intensité de l'aide publique sur le projet : 100%

Plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 60%)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	338 976,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	37,38	211 200,00
Sous-total cofinanceur				97,38	550 176,00
Bénéficiaire				2,62	14 784,00
Coût total éligible					564 960,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Frais de notaire	38 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition de parcelles forestières - Cout du terrain	490 000,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Taux forfaitaire	36 960,00
Coût total du projet		564 960,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	109.00

Projet	BFC011327 - Programme d'actions en faveur de la biodiversité - Observatoire de la faune de Bourgogne 2025
Porteur de projet	42277172500062 - SOC HISTOIRE NATURELLE AMIS MUSEUM AUTUN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	178 976,00 € TTC
Montant de l'aide UE	59 688,00 €
Localisation du projet	26 - Bourgogne

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Poursuite en 2025 de la mise en œuvre de la stratégie d'actions de l'OFAB est articulée autour de deux grands axes : acquisition de connaissances, divisée en deux sous axes (ou programmes généraux OFAB dans les fiches action) : les inventaires & recherches et les suivis. Cet axe a pour vocation à orienter le second et conservation & le porter à connaissance, également divisée en deux sous axes : la conservation territoriale active, et le SOS Nature.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : En 2025, la SHNA entend poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'action de l'Observatoire de la faune de Bourgogne (OFAB), articulée autour de deux grands axes : acquisition de connaissances, divisée en deux sous axes (ou programmes généraux OFAB dans les fiches action) : les inventaires & recherches et les suivis. Cet axe a pour vocation à orienter le second : conservation & le porter à connaissance, également divisée en deux sous axes : la conservation territoriale active, et le SOS Nature.

Objectifs de l'OFAB

Améliorer la connaissance sur les espèces animales et leurs habitats
Capitaliser, structurer et transmettre des données
Préserver les espèces et alerter sur leurs menaces
Animer des projets et les acteurs du territoire
Sensibiliser et transmettre des savoirs

Actions prévues en 2025

Suivi de la faune sauvage de Bourgogne et de ses habitats : production d'indicateurs, priorisation de la conservation et évaluation des politiques en faveur de la biodiversité

 Suivi de l'avifaune nicheuse menacée du Morvan

 Suivi des gîtes majeurs à chauves-souris en Bourgogne

Conservation territoriale de la faune sauvage à enjeux et de ses habitats

 Sensibilisation et aménagements en faveur de la faune anthropophile

 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau du bassin Seine en Bourgogne par la mise en place de banquettes à Loutre au niveau des ouvrages d'art

 Développement du réseau "Havres de nature" en Bourgogne : refuges mares, refuges chauves-souris, havre de paix pour la Loutre d'Europe et habitats d'espèces

 Accompagnement des CTEC pour la prise en compte de la faune patrimoniale dans leurs actions opérationnelles - Bassin AESN

SOS Nature

 SOS Amphibiens : coordination, appui technique à la mise en place de dispositifs de sauvetage, cartographie des points noirs en Bourgogne

 Ouvrages d'art et faune patrimoniale des départements de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne

 Infrastructures routières, Chat sauvage et autre faune sauvage en Côte-d'Or : évaluation des impacts et propositions de mesures

Améliorer la connaissance sur les espèces animales et leurs habitats

Des inventaires et suivis menés sur différents groupes taxonomiques : Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Insectes, Crustacés, Mollusques.

Des programmes de recherche approfondir les connaissances sur l'écologie des espèces et mettre en place des indicateurs de l'évolution de la biodiversité.

La science participative grâce à des enquêtes accessibles au grand public pour contribuer à l'inventaire régional de la faune.

Capitaliser, structurer et transmettre des données

La base de données régionale Bourgogne Base Fauna (BBF), pour centraliser et permettre une gestion fine des données naturalistes de la faune sauvage à l'échelle de la Bourgogne.

La base d'alerte (maille communale) consultable sur le site www.shna-ofab.fr pour prendre connaissance des espèces connues sur une commune.

La transmission de données fines à de multiples acteurs pour des projets variés (plans de gestion, acquisition de sites, programmes de recherche, PLU/PLUi, etc.)

Préserver les espèces et alerter sur leurs menaces

Des actions de sauvetage et de protection de la nature en Bourgogne.

Une mobilisation et accompagnement des acteurs gestionnaires de milieux naturels (CENB PnrM, PN, animateurs Natura 2000, collectivités, syndicats de bassins, etc.) sur des projets de conservation.

L'identification et la hiérarchisation des zones à enjeux prioritaires et la proposition de périmètres pour la conservation, notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (Znieff, Natura 2000, ENS, APPB, sites conservatoires, TVB, etc.).

La préservation d'espaces pour la faune à travers des conventionnements : « Havre de Paix pour la Loutre », « Refuge pour les Chauves-souris », « Refuge mare ».

Des expertises et des conseils dans le cadre de projets d'aménagements ou de plans de gestion de site.

Animer des projets et les acteurs du territoire

La rédaction et l'animation de Plans Régionaux d'Actions (Chauves-souris, Loutre, Odonates, Papillons de jour, Cistude).

La participation aux programmes régionaux (Réseaux Mares de Bourgogne) et nationaux (synthèses d'espèces, atlas).

La réalisation d'Atlas de la biodiversité communale et intercommunale (ABC et ABI).

La dynamisation des réseaux naturalistes et l'organisation de stages et de formations.

La SHNA-OFAB est le relai régional de la Société française pour l'étude et la protection des Mammifères (SFEPM) et de la Société herpétologique de France (SHF).

Sensibiliser et transmettre des savoirs

La médiation scientifique et l'animation de projets pédagogiques.

L'organisation de conférences et de sorties nature.

L'implication, en tant que membre fondateur, dans l'association fédératrice Bourgogne- Franche-Comté Nature (BFC Nature).

L'édition du bulletin de la société, notre site internet qui présentent les actualités de l'OFAB.

La réalisation de documents techniques, de sensibilisation et d'atlas régionaux Amphibiens, Reptiles et papillons de jour, Odonates, Écrevisses (parus), Coccinelles et Chauves-souris (en cours).

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité 2025, le dossier porté par la SHNA a fait l'objet d'une analyse par le comité de sélection réuni en septembre 2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP :

- cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10
- ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10
- dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10
- communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 10 pts / 10 et a obtenu la note maximale de 40/40 pts (classé 1er).

L'opération annuelle 2025 de la SHNA s'inscrit directement dans les objectifs poursuivis par le programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 21-27, PIII, OS 2.7 V2 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, TA1 préserver et reconquérir la biodiversité (cf. programme section 2.1.1.1.)

Indicateurs

non pertinents pour cette opération annuelle (pas de nouvelle stratégie, pas de travaux ni aménagements)

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt dans le cadre de l'AàP le 05/06/2025

Opération liée à du temps de personnel sur l'ensemble de l'année civile 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025 - dépôt de la demande avant fin de l'opération

Actions mises en œuvre sur les 4 départements de la région bourgogne (Côte d'Or, Yonne, Nièvre et Saône-et-Loire), région BFC, périmètre du programme

Mise en concurrence

Opération liée à du temps de personnels salariés interne à la SHNA, procédure de mise en concurrence sans objet.

Encadrement communautaire

Actions liés à de l'acquisition de connaissances et de sensibilisation aux enjeux de biodiversité, ne donnant lieu à aucune facturation.

Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : déplafonnement à 100% pour les associations déclarées (cf. AàP)

Plafond d'intervention du FEDER : 60 %

Cofinancements

Cofinancements acquis rapportés sur l'assiette FEDER au vu des attestations signées des cofinanceurs (Départements 21 et 89, Région BFC et Agence de l'Eau Seine Normandie)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	33,35	59 688,00
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	15,64	27 993,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	10,42	18 645,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	1,69	3 018,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	30,55	54 684,00
Sous-total cofinanceur				91,65	164 028,00
Bénéficiaire				8,35	14 948,00
Coût total éligible					178 976,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel	127 840,00
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait couvrant les coûts indirects nécessaires à la mise en œuvre de l'opération	51 136,00
Coût total du projet		178 976,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0,00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0,00

Consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide		
5	5.1	2	BFC001956	Liaison cyclable entre la gare et la zone d'activités Sud-Est - aménagement de la rue René Cassin.	CA LE GRAND CHALON	382 015,39 €	191 007,70 €	50,00 %	114 604,84 €					76 402,85 €	Auc - Aucun régime d'aide		
5	5.1	2	BFC008743	Programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables	COMMUNE DE DOUBS	1 620 098,36 €	450 000,00 €	27,78 %	242 834,00 €		267 799,00 €			659 465,36 €	Auc - Aucun régime d'aide		
5	5.1	2	BFC009313	Réalisation d'un aménagement cyclable rue de la Cassotte, dans le quartier des Chaprais à Besançon	GRAND BESANCON METROPOLE	566 273,32 €	180 000,00 €	31,79 %	87 301,00 €					298 972,32 €	Auc - Aucun régime d'aide		
Sous-total			3			2 568 387,07 €	821 007,70 €		444 739,84 €	- €	267 799,00 €	- €	- €	1 034 840,53 €			
5	5.1	3	BFC004840	Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise	COMMUNE DE BESANCON	1 391 727,68 €	500 000,00 €	35,93 %						468 239,92 €			
5	5.1	3	BFC008359	Cœur de village	COMMUNE D'APPOIGNY	1 521 733,52 €	300 000,00 €	19,71 %			226 000,00 €	343 589,00 €		652 144,52 €	Auc - Aucun régime d'aide		
5	5.1	3	BFC008373	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE	Mairie d'Auxerre	1 839 797,38 €	603 284,94 €	32,79 %	162 904,00 €	329 202,00 €				336 630,44 €	Auc - Aucun régime d'aide		
5	5.1	3	BFC008660	Aménagement de la place Schneider - Le Creusot	CU LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES	2 906 912,87 €	511 600,00 €	17,60 %		500 000,00 €					1 895 312,87 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			4			7 660 171,45 €	1 914 884,94 €		162 904,00 €	829 202,00 €	226 000,00 €	1 219 604,92 €	- €	3 307 575,59 €			
5	5.2	2	BFC007634	Création d'une passerelle pour des mobilités douces	Commune de Thorey en Plaine	97 232,24 €	52 217,00 €	53,70 %	20 480,00 €						24 535,24 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	2	BFC009516	Aménagement des Promenades et de la route d'Ornans	COMMUNE DE QUINGEY	759 467,85 €	455 680,71 €	60,00 %	118 014,20 €		109 261,00 €				76 511,94 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			2			856 700,09 €	507 897,71 €		138 494,20 €	- €	109 261,00 €	- €	- €	101 047,18 €			
5	5.2	3	BFC007824	Protection et valorisation touristique de la Péniche ASTER	Association AQUA	220 075,00 €	132 045,00 €	60,00 %							88 030,00 €	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	
5	5.2	3	BFC010472	Restauration des écuries du Château de Bougey	Association de Sauvegarde du Château de Bougey	516 879,06 €	116 030,68 €	22,45 %	206 751,51 €	64 609,39 €					129 487,48 €	- €	
5	5.2	3	BFC010761	Restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste	MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE	2 570 895,31 €	633 734,21 €	24,65 %	1 092 658,00 €	150 000,00 €	400 000,00 €				294 503,10 €	- € Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	3	BFC010868	Réhabilitation et valorisation des circulations ouvertes au public de l'Abbaye de Luxeuil	PARABBAYE	1 749 323,74 €	1 000 000,00 €	57,16 %	138 547,00 €						186 150,00 €	424 626,74 €	
5	5.2	3	BFC011358	Travaux de restauration du clocher et du contrefort de l'église	COMMUNE DE ROGNY	502 302,35 €	171 100,00 €	34,06 %			60 000,00 €	156 205,00 €				114 997,35 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	3	BFC011466	Réhabilitation et extension du petit port de Fouchécourt, au croisement de la Saône et de la V50	Commune de Fouchécourt	1 398 914,70 €	580 441,60 €	41,49 %	258 825,15 €	175 822,00 €	124 696,16 €	143 500,00 €				115 629,79 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			6			6 958 390,16 €	2 633 351,49 €		1 696 781,66 €	390 431,39 €	584 696,16 €	485 855,00 €	423 990,58 €	743 283,88 €			
5	5.2	4	BFC011260	Réhabilitation des étages du presbytère de Moimay pour en faire un meublé de tourisme	Commune de Moimay	338 339,84 €	170 253,93 €	50,32 %	57 148,77 €		38 633,19 €	4 635,98 €			67 667,97 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			1			338 339,84 €	170 253,93 €		57 148,77 €	- €	38 633,19 €	4 635,98 €	- €	67 667,97 €			
Nombre de projets présentés :				16			TOTAL	18 381 988,61 €	6 047 395,77 €		2 500 068,47 €	1 219 633,39 €	1 226 389,35 €	1 710 095,90 €	423 990,58 €	5 254 415,15 €	

Projet	BFC001956 - Liaison cyclable entre la gare et la zone d'activités Sud-Est - aménagement de la rue René Cassin.
Porteur de projet	24710058900099 - CA LE GRAND CHALON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 20/02/2023 au 02/11/2023
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/02/2023 au 02/07/2023
Coût total éligible	382 015,39 € HT
Montant de l'aide UE	191 007,70 €
Localisation du projet	71076 - Chalon-sur-Saône
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

La réalisation de la liaison cyclable entre la gare de Chalon-sur-Saône et la zone d'activités Sud-Est, via l'aménagement de la rue René Cassin, s'inscrit dans la continuité du réseau cyclable, identifié dans le Schéma Directeur Cyclable, adopté par le Grand Chalon en 2019. Dans le prolongement des actions engagées en faveur du développement des mobilités douces, l'agglomération a porté ce projet structurant, complémentaire à l'implantation de la Maison du Vélo, au printemps 2023, au sein du quartier de la gare

Ce projet visait ainsi à aménager un itinéraire cyclable depuis la gare de Chalon-sur-Saône jusqu'au site industriel de Framatome à Saint-Marcel, en desservant la zone d'activités Sud-Est. Cette réalisation a permis ainsi d'assurer une connexion entre les pistes cyclables existantes jusqu'à l'entrée de la zone d'activités et d'aménager la rue René Cassin avec une voie propre aux modes actifs, une piste cyclable et une voie verte, sur 1,1 km.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de "liaison cyclable entre la gare et la zone d'activités Sud-Est, aménagement de la rue René Cassin " était piloté par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon. Il s'agissait de créer un itinéraire cyclable entre la gare de Chalon-sur-Saône et la zone d'activités Sud-Est, en particulier le long de la rue René Cassin.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans la continuité du réseau cyclable identifié dans le Schéma Directeur Cyclable adopté par le Grand Chalon en 2019. Le développement de mobilités douces répond en effet aux objectifs du Grand Chalon de sécurisation des trajets domicile/travail tout en offrant une solution alternative à l'usage de la voiture individuelle. Cette nouvelle liaison cyclable de 1,1km participe également à l'amélioration du réseau existant en permettant d'en réduire les discontinuités.

L'opération répond donc pleinement au Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté Massif du Jura 2021-2027 au titre de la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable", et plus particulièrement à l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la

culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)". Le projet cadre également avec les objectifs de la fiche action "Mobilités durables urbaines", puisqu'il permet d'améliorer la qualité des services publics existants et de contribuer à la transition verte et numérique du territoire bourguignon-franc-comtois.

Après instruction, l'assiette des dépenses éligibles retenue s'élève à 382 015.39 € HT. Après proratisation de l'assiette éligible, le montant total du cofinancement de l'Etat s'élève à 114 604.84 € (30%) et l'autofinancement à 76 402.85 € (20 %). Au regard des éléments fournis par le porteur, il est proposé une aide FEDER à hauteur de 191 007.70 €, soit un taux de financement à hauteur de 50%, tel que demandé dans la demande de subvention déposée le 16/06/2023.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	30,00	114 604,84
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	50,00	191 007,70
Sous-total cofinanceur				80,00	305 612,54
Bénéficiaire				20,00	76 402,85
Coût total éligible					382 015,39

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	futs, crosses, consoles d'éclairage public	6 286,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Signalisation verticale	3 984,37
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Signalisation horizontale	14 268,10
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Fourniture de luminaires routiers	3 013,78
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Eclairage public	16 830,24
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Génie civile	337 632,90
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Barrières	0,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Fourniture de pieux	0,00
Coût total du projet		382 015,39

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0,00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	50803,00

Projet	BFC008743 - Programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables
Porteur de projet	21250204100016 - COMMUNE DE DOUBS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 01/12/2023 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2023 au 31/12/2027
Coût total éligible	1 620 098,36 € HT
Montant de l'aide UE	450 000,00 €
Localisation du projet	25204 - Doubs

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La commune de Doubs dispose de 7,19 km de pistes cyclables, dont 2,7 km gérés par le Département. Le territoire est marqué par la coupure naturelle du Doubs, franchie uniquement par un pont peu adapté aux cyclistes et une passerelle cyclo-piétonne. Plusieurs pôles générateurs de déplacements (centre bourg, zones résidentielles, zone commerciale, collège, EHPAD) sont présents, dans un contexte de forte circulation automobile et de transports en commun.

Doubs est limitrophe de Pontarlier, avec des échanges importants vers les équipements centraux de cette ville (lycées, hôpital, gare). Face à ces enjeux, un Schéma directeur communal des voies douces a été adopté en octobre 2022, visant à :

- Étendre le réseau cyclable et favoriser les déplacements doux entre quartiers et vers les communes voisines.
- Créer des itinéraires sécurisés, séparés du trafic automobile ou aménagés qualitativement dans les zones de rencontre.
- Promouvoir la multimodalité en reliant le réseau cyclable au réseau de bus Mobigo vers Besançon.
- Mettre en place des équipements de stationnement et de signalétique adaptés.

Ce projet s'inscrit dans une démarche intercommunale plus large, initiée par le Schéma Directeur Intercommunal des mobilités douces de mars 2022.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération d'aménagement de création de liaisons et équipements cyclables dans la commune de Doubs, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER).

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables urbaines".

Eligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Eligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/12/2023 au 31/12/2027.

Eligibilité organisme intermédiaire : Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a émis un avis favorable en comité de sélection le 06/12/2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 27,78 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables urbaines" Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Commune de Doubs, une subvention FEDER de 450 000 € est proposée pour la création de liaisons et équipements cyclables, représentant 27,78 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 1 620 098,36 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	27,78	450 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	14,99	242 834,00
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	6,17	100 000,00
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	4,18	67 799,00
Sous-total cofinanceur				59,29	960 633,00
Bénéficiaire				40,71	659 465,36
Coût total éligible					1 620 098,36

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réalisation d'aménagements cyclables sur la commune de Doubs.	660 757,70
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Création d'un passerelle cyclable de franchissement du Doubs	807 059,75
140- Dépenses de prestations externes	Mission de maîtrise d'oeuvre pour un programme pluriannuel de réalisation de liaisons et équipements cyclables	93 322,47
210- Dépenses de communication de l'opération	Panneaux de communication - Obligation publicité aide européenne	1 100,00
140- Dépenses de prestations externes	Avis d'appel public à la concurrence	1 174,98
140- Dépenses de prestations externes	Etudes annexes	17 683,46
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition foncière pour la tranche fonctionnelle 1.	39 000,00
Coût total du projet		1 620 098,36

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle

FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	30000.00

Projet	BFC009313 - Réalisation d'un aménagement cyclable rue de la Cassotte, dans le quartier des Chaprais à Besançon
Porteur de projet	24250036100017 - GRAND BESANCON METROPOLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/01/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 30/06/2026
Coût total éligible	566 273,32 € HT
Montant de l'aide UE	180 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Grand Besançon Métropole réalise un aménagement cyclable sécurisé de 390 mètres rue de la Cassotte et rue des Deux Princesses, dans le quartier des Chaprais. Situé dans un secteur résidentiel densément peuplé, il s'inscrit dans la continuité des aménagements existants (tramway, bus, pistes cyclables) et renforce la liaison avec le centre-ville. Le projet prévoit la suppression d'une voie de circulation au profit d'une piste cyclable protégée et d'une bande cyclable, accompagnées de travaux de sécurisation (zone 30, trottoirs, traversées piétonnes) et de végétalisation. Il contribue ainsi aux objectifs du Plan de Mobilité et du PCAET de l'agglomération bisontine en faveur des mobilités douces et de la transition écologique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réalisation d'un aménagement cyclable rue de la Cassotte à Besançon s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/01/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 14/02/2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par Grand Besançon Métropole, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 180 000 € est proposée pour ce projet, représentant 31,79 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 566 273,32 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	31,79	180 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	Infrastructures et services de transports	Auc - Aucun régime d'aide	15,42	87 301,00
Sous-total cofinanceur				47,20	267 301,00
Bénéficiaire				52,80	298 972,32
Coût total éligible					566 273,32

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement cyclable et requalification de la rue de la Casotte	566 273,32
Coût total du projet		566 273,32

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	120000.00



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC004840 - Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise
Porteur de projet	21250056500016 - COMMUNE DE BESANCON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/12/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2023 au 30/06/2025
Coût total éligible	1 391 727,68 € HT
Montant de l'aide UE	500 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), la Ville de Besançon souhaite engager avec ses partenaires une nouvelle phase d'aménagement des espaces publics à Planoise, quartier prioritaire de la Politique de la Ville le plus important de Bourgogne-Franche-Comté, afin de renforcer son attractivité. Ces nouveaux aménagements paysagers proposés consistent à piétonniser le coeur de l'ilot Bourgogne et à étendre le square Novarina jusqu'aux limites résidentielles des immeubles du secteur. Un nouveau cheminement traversant sera aménagé au sein de ce square étendu qui constitue un tronçon important de l'aménagement du « chemin des parcs » reliant à terme le grand parc urbain de Planoise, au sud, aux terrains libérés du secteur Champagne, au nord. Dans le cadre des travaux, une place importante est ainsi accordée à la désimperméabilisation et au renforcement de la couverture végétale du quartier.

Ces aménagements constituent une nouvelle étape d'un projet urbain particulièrement ambitieux qui vise à changer profondément et durablement le fonctionnement et l'image de Planoise, avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de Planoise en rendant leur environnement plus agréable, plus convivial et plus fonctionnel.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : Cette opération d'aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Infrastructures vertes".

Eligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Eligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/12/2023 et le 31/12/2026.

Eligibilité organisme intermédiaire : Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a émis un avis favorable en comité de sélection le 26/01/2024 indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 35,93 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Infrastructures vertes"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Ville de Besançon, une subvention FEDER de 500 000 € est proposée pour l'aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise, représentant 35,93 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 1 391 727,68 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	35,93	500 000,00
AUTRES PUBLICS	Agence de L'Eau		Auc - Aucun régime d'aide	8,64	120 308,00
Autre partenaire récurrent	ANRU		Auc - Aucun régime d'aide	25,00	347 931,92
Sous-total cofinanceur				69,57	968 239,92
Bénéficiaire				30,43	423 487,76
Coût total éligible					1 391 727,68

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	travaux d'aménagement de l'ilot Bourgogne	1 391 727,68
Coût total du projet		1 391 727,68

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	2.50
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	15000.00

Projet	BFC008359 - Coeur de village
Porteur de projet	21890013200018 - COMMUNE D APPOIGNY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 12/11/2024 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 12/11/2024 au 30/06/2025
Coût total éligible	1 521 733,52 € HT
Montant de l'aide UE	300 000,00 €
Localisation du projet	89013 - Appoigny

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

L'opération vise à moderniser et requalifier le centre-bourg pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie de la commune. Il vise à créer un espace public fonctionnel et esthétique, favorisant la circulation douce et l'accessibilité pour tous, et à conserver l'offre de stationnement. Le projet intègre des principes de développement durable : désimperméabilisation des sols, gestion raisonnée des eaux pluviales, végétalisation et création d'îlots de fraîcheur. L'opération vise également à valoriser le patrimoine architectural, soutenir les commerces locaux et renforcer le lien social par des aménagements conviviaux et sécurisés.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Comme vu précédemment, l'opération est éligible à la fiche action "infrastructures vertes" et est cohérente avec le SRADDET et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

L'opération a été sélectionnée par le comité de sélection d'Auxerre du 06/11/2024 et a reçu un avis favorable de la direction de l'environnement.

Pour information, le montant demandé dans la demande d'aide est de 703 216 €, cependant, le montant accordé est réduit à 300 000 € pour s'aligner avec le montant FEDER décidé lors du comité de sélection d'Auxerre du 06/11/2024. Le porteur du projet a assisté à ce comité et n'a pas émis d'objection à cette modification.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	19,71	300 000,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	14,85	226 000,00
Autre partenaire récurrent	Agence de l'Eau Seine Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	5,85	89 000,00
Autre partenaire récurrent	Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux		Auc - Aucun régime d'aide	12,72	193 519,00
Autre partenaire récurrent	Etat - Fonds vert		Auc - Aucun régime d'aide	4,01	61 070,00
Sous-total cofinanceur				57,14	869 589,00
Bénéficiaire				42,86	652 144,52
Coût total éligible					1 521 733,52

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réalisation des travaux d'aménagement du cœur de village	1 521 733,52
Coût total du projet		1 521 733,52

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	1.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	3133.00

Projet	BFC008373 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE
Porteur de projet	21890024900010 - Mairie d'Auxerre
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/10/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	1 839 797,38 € HT
Montant de l'aide UE	603 284,94 €
Localisation du projet	89024 - Auxerre

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Le projet consiste à réaménager les abords du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Auxerre. Les travaux prévoient le retournement des accès côté Yonne, la création d'un parvis avec rampes PMR et gradins, un ponton pour animations, des espaces végétalisés et désimperméabilisés permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales par l'installation de noues ou encore des zones de convivialité. Le projet comprend également l'abattage de plusieurs arbres (ce qui est compensé par de nouvelles plantations), l'utilisation de matériaux perméables et un éclairage adapté.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération est éligible car elle répond pleinement aux critères de la fiche « Infrastructures vertes » en visant la désimperméabilisation des sols, la création d'îlots de fraîcheur par l'installation de davantage de végétalisation, la gestion des eaux pluviales avec la mise en place de noues et de jardins de pluie ou encore la plantation d'espèces locales d'arbres favorisant la biodiversité. Le projet s'inscrit dans une stratégie urbaine intégrée, contribuant à la renaturation d'un espace urbain et en améliorant la qualité des espaces publics et leur résilience climatique, ce qui correspond aux objectifs et projets attendus par la fiche action.

Le projet d'aménagement des abords du conservatoire d'Auxerre est compatible avec les objectifs du SRADDET et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. En effet, il favorise la sobriété foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols en augmentant les surfaces perméables (béton poreux, pavés enherbés) et les espaces verts ou encore des dispositifs de gestion des eaux pluviales (noues plantées, jardin de pluie). Le projet renforce les continuités

écologiques par la continuité de la trame verte de l’avenue Gambetta et celle de l’Yonne, ainsi que par la création d’un ponton relié à la trame bleue. Le projet développe notamment des mobilités douces grâce à la liaison avec la véloroute. Il intègre des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la climatisation naturelle, et prévoit la plantation d’arbres pour compenser les abattages.

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	32,79	603 284,94
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	8,85	162 904,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	17,89	329 202,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	22,16	407 776,00
Sous-total cofinanceur				81,70	1 503 166,94
Bénéficiaire				18,30	336 630,44
Coût total éligible					1 839 797,38

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	24VA15 Marchés de travaux	1 839 797,38
Coût total du projet		1 839 797,38

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	1.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	0.00

Projet	BFC008660 - Aménagement de la place Schneider - Le Creusot
Porteur de projet	24710029000011 - CU LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 07/10/2024 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 07/10/2024 au 30/06/2027
Coût total éligible	2 906 912,87 € HT
Montant de l'aide UE	511 600,00 €
Localisation du projet	71153 - Le Creusot
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Associé à une forte désartificialisation des sols (avec une augmentation de 470 % des surfaces perméables) et à la mise en place d'une canopée offrant des espaces ombragés, le projet d'aménagement permet une amplification du bien être pour les occupants de l'espace public, favorise les déambulations et les usages récréatifs par la mise en place d'espaces de sociabilité et de contemplation (les espaces dédiés à la déambulation sont doublés). En outre, le projet de réaménagement de la Place Schneider s'inscrit dans une démarche faisant la part belle au plaisir d'être en ville et opère un changement de paradigme : adapter la voiture à la ville et non l'inverse.

Détail du projet

L'aménagement de la place Schneider est organisé autour d'un espace central modulable et multifonctions, support à l'organisation du stationnement, du marché hebdomadaire et de manifestations ponctuelles (fête de la musique, marché hebdomadaire festival des beaux bagages).

Les rives commerciales sont élargis pour offrir plus de confort d'utilisation et le parc rentre véritablement sur la place Schneider, grâce à la suppression de la voirie traversante (rue Sembat), transformée en espace piétonnier et à l'adoucissement du talus faisant la limite entre le parc et la place Schneider.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

L'aménagement de la place Schneider est organisé autour d'un espace central modulable et multifonctions, support à l'organisation du stationnement, du marché hebdomadaire et de manifestations ponctuelles (fête de la musique, marché hebdomadaire festival des beaux bagages).

Les rives commerciales sont élargis pour offrir plus de confort d'utilisation et le parc rentre véritablement sur la place

Schneider, grâce à la suppression de la voirie traversante (rue Sembat), transformée en espace piétonnier et à l'adoucissement du talus faisant la limite entre le parc et la place Schneider.

Les objectifs sont les suivants :

- aménager un espace public fédérateur et polyvalent
- désimperméabiliser le sol
- réorganiser le stationnement en le limitant très fortement
- valoriser les espaces commerçants (terrasses)
- créer une continuité verdoyante entre la place et le parc de la Verrerie
- donner une place prépondérante aux usages (marchés, concert plein air) et aux mobilités douces

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1, « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 25/11/24, date à laquelle il n'était pas achevé.

PVRT prévisionnel = 30/06/27

Eligibilité FA "Infrastructures vertes"

L'objectif principal de cette fiche action est de recréer des lieux de nature en ville.

Les attendus sont la préservation de la biodiversité en ville, le traitement des îlots de chaleur, la désimperméabilisation des sols et la réduction des pollutions.

Chacun de ces objectifs est atteint car ce projet consiste à supprimer le béton et les stationnements actuels et remplacer cet ensemble par un écrin de verdure.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 07/10/24 (signature des AE) et le 30/06/27 (prévision PVRT).

Éligibilité OI/CS : L'OI CUCM a validé la cohérence du projet lors du Comité de sélection / Conférence des Financeurs du 12/09/24.

Dossier cofinancé par la Région BFC via le programme TEA, il n'est donc pas nécessaire de solliciter l'avis de la Région.

AIDE ETAT

Il n'y a pas de régime d'aide d'état car ce projet concerne l'aménagement d'un espace public.

COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique a été analysée pour le marché de travaux. Il n'apparaît pas d'irrégularité.

DEPENSES

Le montant des dépenses éligibles a été mis à jour suite à la vérification de la commande publique et est actualisé en accord avec le porteur.

- Lot 1 VRD

AE = 1 699 493,73 € HT

Avt 1 = 352 700,00 € HT (+20,75% pour prestations supplémentaires nécessaires)

Extrait de l'objet de l'avenant :

"Les travaux prévus initialement intègrent des travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics, mais aussi, des travaux de réseaux.

La situation complexe des réseaux et leur état général suite à des investigations rend nécessaire des prestations qui n'avaient pas été prévues initialement :

- Remplacement des branchements et de la canalisation d'eaux usées place Schneider

- Remplacement des branchements, des reprises de collecte des descentes d'eaux de toiture et de la

canalisation d'eaux pluviales place Schneider et rue Jean Jaurès.

- Renouvellement des branchements d'eau potable rue Jean Jaurès et Place Schneider pour la partie Ouest"

Soit un total pour le lot 1 de 2 052 193,73 € HT

- Lot 2 Eclairage

AE = 214 743,05 € HT

- Lot 3 Espaces verts

AE = 639 976,09 € HT

Soit un total éligible de 2 906 912,87 € HT.

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Infrastructures vertes" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 34,80% sur l'opération globale.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, la CUCM est chef de file de la compétence puisqu'il s'agit d'une opération d'aménagement de voiries.

La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Saône et Loire.

Ce taux est respecté, il est de 65,20% sur l'assiette globale.

Taux de cofinancement européen

La FA "Infrastructures vertes" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 17,60% sur l'assiette éligible.

FEDER = 511 600,00 € HT

CO FINANCEUR = 500 000,00 € HT

AUTOFINANCEMENT = 1 895 312,87 € HT

TOTAL projet global = 2 906 912,87 € HT

TOTAL éligible au FEDER = 2 906 912,87 € HT

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la CUCM, une subvention FEDER de 511 600,00 € est proposée pour l'aménagement de la place Schneider eu Creusot, représentant 17,60 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 2 906 912,87 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	17,60	511 600,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	17,20	500 000,00
Sous-total cofinanceur				34,80	1 011 600,00
Bénéficiaire				65,20	1 895 312,87
Coût total éligible					2 906 912,87

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement de la Place Schneider	2 906 912,87
Coût total du projet		2 906 912,87

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	1.30
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	21000.00

Projet	BFC007634 - Création d'une passerelle pour des mobilités douces
Porteur de projet	21210632200069 - Mairie de Thorey en Plaine
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 22/01/2024 au 30/04/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/01/2024 au 28/02/2025
Coût total éligible	97 232,24 € HT
Montant de l'aide UE	52 217,00 €
Localisation du projet	21632 - Thorey-en-Plaine
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Le projet vise à installer une passerelle piétonne sur le chemin du halage permettant la liaison entre le canal de Bourgogne et le parking de la maison de santé. Les objectifs sont de pouvoir donner accès aux services publics (dont la mairie, Maison de Santé, écoles, bibliothèque) et aux commerces de proximité sans longer la route départementale. Il s'agit de renforcer la mobilité douce et d'offrir un cheminement sécurisé aux habitants et aux touristes qui utilisent le canal de Bourgogne. L'ensemble des espaces deviendront ainsi accessible aux personnes en situation de handicap.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet est éligible à la fiche action mobilités durables en milieu rural, l'installation de cette passerelle permettant de favoriser les mobilités douces en créant une continuité avec le chemin de halage le long du canal. Le projet permettra ainsi un cheminement sécurisé pour accéder aux services du centre-ville et à la maison de santé en particulier.

Le projet est cohérent avec la stratégie du territoire et a reçu un avis favorable du comité de pilotage territorial FEDER rural du scot dijonnais.

Le projet bénéficie d'un cofinancement de l'Etat (DSIL), et a reçu un avis technique favorable de la direction des mobilités de la région.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	53,70	52 217,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	21,06	20 480,00
Sous-total cofinanceur				74,77	72 697,00
Bénéficiaire				25,23	24 535,24
Coût total éligible					97 232,24

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mise aux normes électrique passe-relle	4 740,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux + éclairage	86 131,25
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coût indirect	6 360,99
Coût total du projet		97 232,24

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	1134.00

Projet	BFC009516 - Aménagement des Promenades et de la route d'Ornans
Porteur de projet	21250475700015 - COMMUNE DE QUINGEY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	759 467,85 € HT
Montant de l'aide UE	455 680,71 €
Localisation du projet	25475 - Quingey

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Le projet d'aménagement des Promenades et de la route d'Ornans est un projet d'ampleur pour la commune de Quingey.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Redonner à l'espace des Promenades son usage historique : réengazonner et créer des cheminements piétons et PMR ;
- Mise en valeur de ce point touristique : aménagement avec du mobilier urbain, réaménagement des berges et du square vers la passe à poissons, modifier la signalétique touristique notamment pour l'accès au camping ;
- Supprimer le place faite à la voiture/aux véhicules : diminuer la circulation pour ne conserver que l'accès du camping et l'accès aux propriétés riveraines, supprimer le stationnement des véhicules sur le secteur ;
- Sécuriser les modes de déplacements : création de cheminements piétons et de pistes cyclables, création d'aménagements de sécurité sur la route d'Ornans et aux carrefours.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération d'aménagement des Promenades et de la route d'Ornans porté par la Commune de Quingey, s'inscrit dans la priorité 5 «Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables".

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/01/2024 et le 31/12/2026.

Éligibilité AMI rural : La Communauté de Communes Loue Lison a transmis un courrier du 30/09/2024 validant la cohérence de l'opération avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 60 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Quingey une subvention FEDER de 455 680,71 € est proposée, représentant 60 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 759 467,85 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	455 680,71
ETAT	Intérieur		Auc - Aucun régime d'aide	15,54	118 014,20
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	12,01	91 245,00
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	2,37	18 016,00
Sous-total cofinanceur				89,93	682 955,91
Bénéficiaire				10,07	76 511,94
Coût total éligible					759 467,85

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	751 262,85
140- Dépenses de prestations externes	Etudes - diagnostic amiante et plomb	2 005,00
140- Dépenses de prestations externes	Géomètre	2 500,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission SPS	3 700,00
Coût total du projet		759 467,85

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	0.50
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	25338.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	25338.00



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC007824 - Protection et valorisation touristique de la Péniche ASTER
Porteur de projet	52318610400015 - Association AQUA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 06/10/2025 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 06/10/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	220 075,00 € HT
Montant de l'aide UE	132 045,00 €
Localisation du projet	21554 - Saint-Jean-de-Losne
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

L'association AQUA (Association pour le Renouveau et la Conservation du Patrimoine Artistique et Fluvial) est propriétaire depuis 2014 de la dernière péniche en bois construite en France et inscrite aux Monuments Historiques ainsi qu'au BIP (Bateau d'intérêt patrimonial).

Elle oeuvre depuis plus de 10 ans pour sa restauration et elle a mobilisé plus de 15 000 heures de travail de ses bénévoles pour sauver cet élément unique du patrimoine fluvial. Aujourd'hui, l'association porte le projet de construire un abri et une passerelle afin de protéger la péniche ASTER et développer un véritable projet de valorisation pédagogique et touristique.

Ce projet permettra :

- d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs,
- de faire vivre ce patrimoine au cœur du 1er Pôle fluvial de France, témoignage de la vie des canaux/voies d'eau et des mariniers
- de doter ce bateau des conditions optimales pour sa valorisation et sa préservation

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

L'association AQUA (Association pour le Renouveau et la Conservation du Patrimoine Artistique et Fluvial) est propriétaire depuis 2014 de la dernière péniche en bois construite en France et inscrite aux Monuments Historiques ainsi qu'au BIP (Bateau d'intérêt patrimonial).

Elle oeuvre depuis plus de 10 ans pour sa restauration et elle a mobilisé plus de 15 000 heures de travail de ses bénévoles pour sauver cet élément unique du patrimoine fluvial. Aujourd'hui, l'association porte le projet de construire un

abri et une passerelle afin de protéger la péniche ASTER et développer un véritable projet de valorisation pédagogique et touristique.

Ce projet permettra :

- d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs,
- de faire vivre ce patrimoine au cœur du 1er Pôle fluvial de France, témoignage de la vie des canaux/voies d'eau et des mariniers
- de doter ce bateau des conditions optimales pour sa valorisation et sa préservation

L'objectif principal est la protection de la péniche des intempéries à des fins :

- de conservation d'un bien classé aux monuments historiques
- d'amélioration de l'accueil du public

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 13/09/2024, date à laquelle il n'était pas achevé.

NB: fin des travaux décembre 26.

Eligibilité FA : Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural

L'objectif de cette fiche action est de soutenir toute opération de préservation ou de valorisation des sites patrimoniaux.

Préserver le bâti historique, valoriser le patrimoine et les équipements culturels renforcent ainsi l'attractivité touristique du territoire et le développement de la fréquentation touristique.

Ainsi, l'association AQUA, dans son objectif de conservation de la péniche Aster, classée Monuments historiques au titre des biens mobiliers, participe à la préservation du patrimoine et au renforcement de l'attractivité touristique du territoire sur lequel elle est située.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : L'opération se déroule du 06/10/2025, date du devis OCM au 31/12/2026 (PVRT prévisionnel).

Éligibilité PETR : Le pays Beaunois a donné son accord par courrier le 25/09/24.

La Direction du Tourisme de la Région Bourgogne Franche Comté a émis un avis favorable avec remarques sur la réalisation de cette opération (fiche d'avis favorable en date du 28/02/25).

Les remarques portaient sur :

- Les dépenses portées par l'entreprise H2O – à savoir est-ce qu'une « consultation » des entreprises a été faite ? Si non au regard des préconisations juridiques, il s'agirait de les retirer de l'assiette éligible.
- La validation de l'abri par l'UDAP. Si celle-ci préconise des matériaux et/ou un aspect différents, cela pourrait avoir un impact sur le coût des travaux. Il est donc nécessaire que l'association prenne attaché de l'ABF.

Les points d'inquiétude ont été levés:

- l'entreprise générale finalement choisie, One Concept Marine, n'a aucun lien avec l'association.

- les ABF ont rendu leur avis et celui-ci figure dans l'arrêté de la DP 021 554 25 B0005 datée du 23/04/2025

AIDE ETAT

Le projet est soumis au régime d'aides d'état SA.111666 Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine.

Le point 4 du SA.111666 prévoit que "les aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine peuvent ne pas avoir d'effet incitatif ou sont réputées avoir un tel effet lorsque toutes les dispositions prévues par le présent régime sont respectées. Cela est démontré dans le fichier Excel "24_06_24_BFC001872_Aides_etat" joint au dossier.

Le point 6.3 du SA.111666 prévoit "l'intensité de l'aide [...] avec une méthode simplifiée pour les aides n'excédant pas 2,2 millions d'euros. Alternativement, le montant maximal de l'aide peut être fixé, sans tenir compte de la méthode visée aux deux paragraphes a) et b) du cas général ci-dessous, à 80 % des coûts admissibles".

COMMANDE PUBLIQUE

L'association n'est pas soumise à la commande publique.

Il n'y a pas de passation de marchés dans le cadre de ce projet. L'association AQUA n'est pas soumise au Code de la Commande Publique (cf fichier Excel "24_05_16_BFC001872_checklist_mp" joint au dossier).

C'est une association loi 1901 à but non lucratif pour lequel aucun pouvoir adjudicateur ne finance majoritairement le budget ou le contrôle dans sa gestion.

Cela a été vérifié avec la liste des membres du Bureau et du Conseil d'Administration visée par la Présidente de l'association le 01/08/2025. Ainsi qu'avec les bilans simplifiés 2022, 2023 et 2024 fournis.

DEPENSES

Le porteur avait indiqué ses dépenses en TTC. Le dossier a été déposé dans Synergie le 13/09/2024.

Or, depuis le 26/06/2024, la version 3 de la fiche action "Tourisme Durable, Patrimoine et Culture" ne prend plus que les dépenses en HT.

Les dépenses éligibles seront donc retenues en HT.

Les dépenses d'alarme pour 161,11€ et trousse de secours pour 1.652,40€ ne sont pas éligibles.

Tous les autres devis ont été supprimés et remplacés par celui de One Concept Marine qui tiendra le rôle d'entreprise générale.

A l'origine, le devis choisi était celui de H2O. Mais il posait question quant à la notion de conflit d'intérêt :

Charles GERARD et Nathalie CARON occupent des postes clés à la fois dans l'association, dans la société H2O et au port de Saint Jean de Losne, ce qui peut influencer les décisions financières prises par l'association.

H2O est la société qui fournissait le devis pour l'association.

Le projet présentait des risques de conflit d'intérêt en raison des liens personnels et financiers entre les membres de l'association et la société H2O.

Pour être envisageable au FEDER, il a donc été crucial de gérer ces Conflits d'Intérêt en mettant en place des mesures pour éviter toute influence indue.

Ainsi, de nouveaux devis ont été sollicités par l'association AQUA :

- devis de TINNEMANS du 20/02/25
- devis de ONE CONCEPT MARINE du 06/10/25

C'est ce dernier qui est finalement retenu pour la réalisation de l'abri de la péniche Aster.

RECAPITULATIF TOTAL coût éligible

Travaux= 220 075,00 € HT

Soit 220 075,00 € HT

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 60%.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, il n'y a pas d'autofinancement minimum obligatoire puisqu'il ne s'agit pas d'une collectivité publique. L'autofinancement de 40% porté par l'association sera soutenu par la participation de Léclé puisqu'ils vont signer une convention afin de louer pendant 5 ans la péniche de façon hebdomadaire.

Taux de cofinancement européen

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 60%.

Le projet est soumis au régime d'aide SA.111666 aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine. L'aide n'excède pas 2,2 millions d'euros et le projet est porté par un privé. Aussi, le cas particulier de calcul de l'aide sans marge d'exploitation est applicable.

Le taux d'intensité appliqué à l'opération est donc limité à 80%.

Le projet n'est financé que par la subvention FEDER, elle représente 60% de l'assiette éligible.

FEDER = 132 045,00 € HT soit 60,00%

Pas de CO FINANCEURS

AUTOFINANCEMENT = 88 030,00 € HT soit 40,00%

TOTAL opération = 220 075,00 € HT soit 100%

dont éligible au FEDER = 220 075,00 € HT

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par l'association AQUA, une subvention FEDER de 132 045,00 € est proposée pour la préservation de la péniche ASTER, représentant 60,00% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 220 075,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	60,00	132 045,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	0,00	0,00
Sous-total cofinanceur				60,00	132 045,00
Bénéficiaire				40,00	88 030,00
Coût total éligible					220 075,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	One Concept Marine - devis général	220 075,00
Coût total du projet		220 075,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0,00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1,00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	6000,00

Projet	BFC010472 - Restauration des écuries du château de Bougey
Porteur de projet	74990998200011 - Association de Sauvergarde du Château de Bougey
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	516 879,06 € HT
Montant de l'aide UE	116 030,68 €
Localisation du projet	70078 - Bougey
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

Le projet concerne la restauration de l'aile nord et de la tour sud des écuries du Château de Bougey, dans la continuité de la première tranche de travaux qui a permis la reconstruction de l'aile sud. Porté par l'Association pour la Sauvegarde du Château de Bougey (ASCB), il vise à restaurer l'intégrité architecturale du bâtiment, préserver son patrimoine et valoriser l'esthétique du site. Les écuries réhabilitées seront couvertes, accessibles et polyvalentes, permettant d'accueillir expositions, conférences, spectacles, stages et événements familiaux ou professionnels, et renforçant ainsi l'offre culturelle et touristique locale. Ce projet participe à la dynamisation économique et sociale du territoire rural, en favorisant la fréquentation touristique, le lien social et la valorisation du patrimoine bâti pour la communauté.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la restauration des écuries du Château de Bougey, s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021- 2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "tourisme durable, patrimoine et culture", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays de Vesoul Val de Saône, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable par un courrier en date du 10 mars 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par l'Association de Sauvergarde du Château de Bougey, porteur de projet éligible, une subvention

FEDER de 116 030,68 € est proposée pour ce projet, conforme aux dispositions du Régime cadre exempté de notification n°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, représentant 22,45 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 516 879,06 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	22,45	116 030,68
ETAT	Culture et communication		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	40,00	206 751,51
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	12,50	64 609,39
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	25,05	129 487,48
Sous-total cofinanceur				100,00	516 879,06
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					516 879,06

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour sud - Menuiserie	7 400,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour sud - Charpente	13 200,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'oeuvre	19 162,10
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aile nord et porche - Menuiserie, serrurerie	36 465,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Tour sud - Maçonnerie, pierre de taille	68 506,00

010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aile nord et porche - Couverture	108 585,76
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aile nord et porche - Charpente	119 500,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aile nord et porche - Maçonnerie et pierre de taille	144 060,20
Coût total du projet		516 879,06

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	40057.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC010761 - Restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste
Porteur de projet	21210554800011 - MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 30/06/2026
Coût total éligible	2 570 895,31 € HT
Montant de l'aide UE	633 734,21 €
Localisation du projet	21554 - Saint-Jean-de-Losne

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Ville d'Eau et d'histoire, et 1er pôle fluvial en eaux intérieures de France, la commune de Saint-Jean-de-Losne, désireuse de préserver et de mettre en valeur son patrimoine culturel, a entrepris un vaste programme de restauration et de valorisation touristique de l'église Saint-Jean-Baptiste, église classée du 16ème siècle.

Une étude préalable, réalisée par un Architecte en chef des monuments historiques a fait état du bilan des désordres du bâtiment et de ses aménagements intérieurs, puis a proposé un projet de restauration. Le projet consiste donc à réaliser les travaux de restauration et d'aménagements à prévoir, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour restaurer la qualité des éléments architecturaux de cette église, assurer leur bonne conservation pour les années à venir et développer la fréquentation touristique de l'édifice.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

la commune de Saint-Jean-de-Losne, désireuse de préserver et de mettre en valeur son patrimoine culturel, a entrepris un vaste programme de restauration et de valorisation touristique de l'église Saint-Jean-Baptiste, église classée du 16ème siècle.

Une étude préalable, réalisée par un Architecte en chef des monuments historiques a fait état du bilan des désordres du bâtiment et de ses aménagements intérieurs, puis a proposé un projet de restauration. Le projet consiste donc à réaliser les travaux de restauration et d'aménagements à prévoir, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour restaurer la

qualité des éléments architecturaux de cette église, assurer leur bonne conservation pour les années à venir et développer la fréquentation touristique de l'édifice.

Ce projet permettra de :

- Renforcer l'attrait touristique du territoire riche de traditions et de savoir-faire pour les touristes nationaux et internationaux, les passionnés du patrimoine et de l'histoire qui leur permet de vivre des expériences authentiques.
- Attirer plus de touristes sur le site et dans le centre-ville de la commune.
- Valoriser et transmettre le patrimoine historique aux générations futures et renforcer la fierté des habitants pour leur cité.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Les travaux sont réalisés en 3 tranches.

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 28/04/25, date à laquelle il n'était pas achevé.

NB: fin des travaux mars 2026.

Eligibilité FA : Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural

L'objectif de cette fiche action est de soutenir toute opération de préservation ou de valorisation des sites patrimoniaux.

Préserver le bâti historique, valoriser le patrimoine et les équipements culturels renforcent ainsi l'attractivité touristique du territoire et le développement de la fréquentation touristique.

Ainsi, la commune de Saint Jean de Losne, dans son objectif de conservation de l'église Saint Jean Baptiste, classée Monuments historiques, participe à la préservation du patrimoine et au renforcement de l'attractivité touristique du territoire sur lequel elle est située.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : L'opération se déroule du 01/01/21 (signature MOE le 29/11/16) au 30/06/2026 (PVRT prévisionnel).

Éligibilité PETR : Le pays Beaunois a donné son accord par courrier le 18/04/25

La Région BFC étant co-financeur, l'avis de la Direction du tourisme n'est pas nécessaire.

AIDE ETAT

Hors régime d'aide car il s'agit d'une église : hors champ économique.

La Communication de la Commission relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne parue au JOUE le 19/07/2016 indique paragraphe 2.6 "Culture et conservation du patrimoine", alinéa 34, "L'organisation de certaines activités ayant trait à [...], au patrimoine compte tenu de la spécificité de celles-ci, peut ne pas revêtir de caractère commercial et, de ce fait, ces activités peuvent être de nature non économique. Leur financement public peut donc ne pas constituer une aide d'État.

La Commission considère que le financement public d'une activité ayant trait [...], à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement remplit une mission purement sociale et culturelle qui n'est pas de nature économique.

De même, le fait que les visiteurs d'une institution culturelle ou les participants à une activité culturelle ou de conservation du patrimoine [...] ouverte au grand public doivent acquitter une contribution financière qui ne couvre qu'une partie des coûts réels ne modifie pas la nature non économique de cette activité, car ces contributions ne sauraient être considérées comme une véritable rémunération pour le service fourni."

COMMANDE PUBLIQUE

La régularité de la commande publique a été contrôlée (cf annexes commande publique).

Les marchés sont réguliers:

- MOE
- lots 1 à 12 hors lot 4 TO2
- lot 4 TO2

Un avenant concernant le lot 5 est problématique. Il fait l'objet d'une correction financière (CF) :

AE = 24.905,00€ HT

Avenant 1 = 52.695,00 € HT (soit +211,58%).

Le porteur a justifié cette évolution : "Suite à étude stratigraphique, ARCAms confirme que les décors peuvent être restaurés. La DRAC a exprimé le souhait que les travaux soient effectués (cf PJ nommée "LOT_5_CR_DRAC"). Et ARCAms a donc actualisé son devis."

Toutefois, un avenant entraînant plus de 50% d'augmentation du lot n'est pas autorisé.

Ainsi application d'une CF de :

- 25 % sur l'AE = 18.678,75 € HT éligibles
- 100% sur l'avenant = 0,00 € HT éligible

A noter concernant le marché de travaux:

1/ Lot 2

La délibération du 11/02/21 indique qu'il y avait une erreur sur le RAO initial et que l'entreprise Contet Bourotte qui a initialement été désignée titulaire du lot 2 (délib attribution des marchés du 26/11/20) ne devait être que 2ème après Les Charpentiers de Bourgogne.

La note « Qualité de la réponse » comptant pour la Valeur technique des Charpentiers de Bourgogne a été revue à la hausse. Elle est passée de 3,5/4 dans le RAO du 30/10/2020 à 4/4 dans le RAO modifié du 05/01/21.

Le porteur a fourni le courrier daté du 07/01/21 et transmis à Contet Bourotte pour expliquer l'erreur commise et la régulariser:

"En réponse à votre courrier en date du 6 janvier 2021 [...] relatif à votre demande de communication de documents pour le marché de restauration de l'église de la commune,

Nous vous prions de trouver ci-joint des extraits du document de synthèse de l'analyse et de proposition de classement des offres, corrigé par Monsieur le Maître d'oeuvre en date du 05/01/21.

En effet, une erreur de frappe dans la notation technique de l'entreprise "Les Charpentiers de Bourgogne", nous a fait vous pressentir pour le lot N°2 Couverture alors que cette entreprise était moins disante et devait être classée en 1ère position et vous en seconde position".

2/ Lot 4

AE initial signé le 15/10/21 avec Sud France pour 151 119,95 € HT répartis ainsi :

- 9 090,40 € HT TF
- 23 320,10 € HT TO1
- 118 709,45 € HT TO2

Second AE signé le 29/08/24 avec Darde pour 174 752,51 € HT TO2 uniquement.

L'entreprise SUD France étant en redressement judiciaire, elle n'a pas souhaité continuer la restauration de la TO2. Le courrier des Administrateurs judiciaires daté du 29/01/24 est inscrit au dossier.

La procédure de passation des marchés publics a été relancée pour le lot 4.

La procédure a été contrôlée et est régulière.

3/ Lot 6

Le lot 6 Vitraux n'est pas traité dans le chapitre V. Valeur technique de la RAO.

On a la note globale de la valeur technique mais le détail du calcul de la valeur technique des 2 candidats n'est pas indiqué dans le chapitre V-Valeur technique.

Toutefois, page 14 du RAO, on constate que l'Atelier Parot a reçu la note technique de 10/10 et l'Atelier Vitrail St Georges la note technique de 9/10.

C'est la valeur prix qui fait basculer l'avantage à la faveur de l'Atelier Saint Georges, titulaire du lot 6 : l'Atelier Parot a reçu la note de 4,91/10 et l'Atelier Vitrail Saint Georges la note de 6/10.

Ainsi, il est constaté une irrégularité mais elle est sans conséquence sur le marché.

4/ Lot 8

1er AE signé le 05/10/20 avec EIMI pour 74 985,40 € HT puis le 05/11/2021 pour 79 834,10 € HT (soit 1 an après).

Le 20/10/21, l'entreprise EIMI a reçu sa notification d'attribution de marché.

Les OS ont été lancés le 22/11/21. Ils n'ont pas été lancés plus tôt car la commune attendait l'attribution de certaines subventions avant de lancer les travaux.

Le 08/07/21, elle a contacté l'entreprise EIMI pour savoir si cette dernière maintenait son offre. En effet, le délai de validité des offres fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres (05/10/20) était dépassé. Le 16/08/21, l'entreprise EIMI répondait que « maintenir une offre d'octobre 2020 lui [paraissait] compliqué ».

Le CCAP prévoit, article 1.3, que les candidats ont 10 jours à compter de la réception du courrier les informant de la prolongation du délai des offres pour donner leur accord ou non. Toutefois, cela s'est produit pendant les congés d'été. Le délai de réponse de la société EIMI, entreprise de 17 salariés, a été allongé du fait des retards de réponse de ses fournisseurs (cf mail EIMI du 16/08/21) et n'est pas irrégulier.

Un acte d'engagement a été signé en novembre 21 en remplacement de celui signé le 05/10/20.

Le porteur a, par ailleurs, sollicité à ce sujet tous les titulaires le 08/07/21. Seul le titulaire du lot 8 a répondu qu'il souhaitait actualiser son devis.

A noter concernant la MOE:

1/ Seuils de procédure

L'AE est de 152.341,14 € HT:

- Seuil de procédure formalisée MAPA 40 000 € HT donc ce marché est supérieur au seuil de marchés dits à faibles montants.

En dessous du seuil de procédure formalisée 214 000 € HT

- Seuil de publicité au-delà de 90 000€ = Pub obligatoire au BOAMP ou JAL + profil acheteur + presse spécialisée si nécessaire

Il n'y a pas malgré tout pas de défaut dans la passation du marché.

Il s'agit d'un architecte en chef des Monuments Historiques. C'est donc normal qu'il n'y ait pas de procédure « traditionnelle ».

L'édifice est classé Monuments Historiques.

A ce titre, le contrat est conclu en application de l'article L621-9 du code du patrimoine et du décret n°2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques. »

L'article L621-9 du Code du patrimoine énonce que :

« [...]

Les travaux autorisés en application du premier alinéa s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques.

Un décret en Conseil d'Etat précise les catégories de professionnels auxquels le propriétaire ou l'affectataire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques est tenu de confier la maîtrise d'œuvre des travaux. »

Ainsi, pour les immeubles classés appartenant à l'Etat – comme c'est le cas pour l'église de St Jean de Losne - qu'ils soient ou non remis en dotation à ses établissements publics ou mis à leur disposition, le maître d'œuvre des travaux de restauration est l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent par arrêté du ministre de la Culture (article R. 621-27 du code du patrimoine).

2/ Signature des avenants

Avenant n°1 signé le 18/02/21 pour 58.531,51 € HT pour évolution nbr de TO et changement co-traitant.

Augmentation avt de 38,42%. Pas de CF car cela est prévu dans l'AE :

- Article 2.9 Décomposition en tranches : le contrat comporte 2 tranches (TF et TO)

- Article 2.10 Affermissement des tranches : La tranche conditionnelle [...] sera affermée par une décision du maître de l'ouvrage au titulaire [...].

- Article 4.3 Modalités de fixation du forfait de la rémunération.

- Article 4.4 Forfait de rémunération provisoire :

Il s'agit d'un forfait provisoire qui sera transformé en forfait définitif de rémunération lors de la fixation du coût prévisionnel des travaux arrêté à l'issue des études de projet (PRO).

Si le maître d'ouvrage décide une modification du programme de l'opération, un nouveau forfait est calculé pour tenir

compte de celle-ci.

DEPENSES

Les imprévus pour 223 690,99€ HT ne sont pas éligibles.

CT et SPS

CT : Le porteur avait indiqué 7 731,99 € HT dans sa DS.

SPS : Le porteur avait indiqué 7 850,93 € HT dans sa DS.

Il a interverti pour 1 818,01 € HT entre les 2 postes.

Les dépenses facturées ne pourront être prises en compte qu'à compter du 01/01/2021.

Il y a quelques factures de CT et SPS non éligibles car antérieures au 01/01/2021 :

- CT – facture n°19378461 (TF – acpte 1) du 26/12/19 pour 689,00 € HT
- CT – facture n°19378511 (TO1 – acpte 1) du 27/12/19 pour 743,00 € HT
- CT – facture n°20608653 (TF – acpte 2) du 28/05/20 pour 517,75 € HT
- CT – facture n°20608652 (TO1 – acpte 2) du 28/05/20 pour 557,81 € HT

Soit un total non éligible pour le CT – Bureau Véritas de 2.507,56 € HT

- SPS – facture n°220109800 (TF – acpte 1) du 08/06/20 pour 1.330,00 € HT

Soit un total non éligible pour le SPS – APAVE de 1.330,00 € HT

Ainsi,

CT BUREAU VERITAS

Contrat initial TF = 3 445,00 € HT

Contrat initial TO = 3 715,00 € HT

Avenant 1 TF = - 495,00 € HT

Avenant 1 TO = 2 885,00 € HT

Soit un total de 9 550,00 € HT

- factures antérieures au 01/01/21 pour 2 507,56 € HT

= 7 042,44 € HT

SPS APAVE

Contrat initial = 5 320,00€ HT

Avenant n°1 = 712,92 € HT

Soit un total de 6 032,92 € HT

- factures antérieures au 01/01/21 pour 1 330,00 € HT

= 4 702,92 € HT

MOE

Le porteur avait indiqué 220 507,40 € HT de dépenses.

Marché public de gré à gré

Il s'agit d'un architecte en chef des Monuments Historiques. C'est donc normal qu'il n'y ait pas de procédure « traditionnelle ».

L'édifice est classé Monuments Historiques.

A ce titre, le contrat est conclu en application de l'article L621-9 du code du patrimoine et du décret n°2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques. »

L'article L621-9 du Code du patrimoine énonce que :

« [...]

Les travaux autorisés en application du premier alinéa s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques.

Un décret en Conseil d'Etat précise les catégories de professionnels auxquels le propriétaire ou l'affectataire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques est tenu de confier la maîtrise d'œuvre des travaux. »

AE = 152.341,14 € HT

Avt 1 = 58.531,51 € HT (+38,42%)

Soit un total de 210.872,65 € HT.

TRAVAUX

Le porteur avait indiqué 2 491 614,25 € HT dans sa DS.

TRAVAUX LOTS 1 à 12 hors lot 4 TO2

Il apparaît une irrégularité sur le lot 5:

AE = 24.905,00 € HT

Avenant 1 = 52.695,00 € HT (soit +211,58%).

Le porteur a justifié cette évolution : "Suite à étude stratigraphique, ARCAms confirme que les décors peuvent être restaurés. La DRAC a exprimé le souhait que les travaux soient effectués (cf PJ nommée "LOT_5_CR_DRAC"). Et ARCAms a donc actualisé son devis."

Toutefois, un avenant entraînant plus de 50% d'augmentation du lot n'est pas autorisé.

Ainsi application d'une CF de :

- 25 % sur l'AE = 18.678,75 € HT

- 100% sur l'avenant = 0,00 € HT

TRAVAUX LOT 4TO2

L'entreprise SUD France, titulaire du lot 4 TF et TO1, a été placée en redressement judiciaire et n'a pas continué la restauration de la TO2 (cf. courrier joint)

Le lot 04 a été relancé, et ce sont les ateliers DARDE qui ont été retenus pour un montant de 174 752,51 € HT pour réaliser la TO2, voir rapport d'analyse d'offres joint.

Récapitulatif dépenses éligibles = 2 570 895,31 € HT

Imprévu = 0,00 € HT

CT = 7 042,44 € HT

SPS = 4 702,92 € HT

MOE = 210.872,65 € HT

TRAVAUX lots 1 à 12 (hors lot 4 TO2) = 2 173 524,79 € HT

TRAVAUX lot 4 TO2 = 174 752,51 € HT

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 88,54% sur l'assiette éligible.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, il n'y a pas d'autofinancement minimum obligatoire.

Il y a un arrêté préfectoral du 19/09/25 autorisant la commune à déroger à la règle de participation minimale apportée par la maître d'ouvrage au sens de l'article L1111-10 du CGCC

Il est donc à 0,00%.

Taux de cofinancement européen

La FA "Tourisme durable, Patrimoine et Culture" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 24,65% des dépenses éligibles.

A noter qu'il y a 11,46% de financements privés via la Fondation du Patrimoine.

- TF :

o convention d'abondement signée le 01/12/15 pour 46 667 €

o collecte de 100 927 € (– 3 027,90 € de frais de gestion de 3%) = 97 899,10 € répartie ainsi :

- 65 863 € via la convention de mécénat signée le 29/10/15 pour 140 000 € (140 000 € – 4 200 € de frais de gestion de 3% = 135 800 €)

- le reste pour 32 063,10 €

- TO2 :

- 69 937 € via la convention de mécénat signée le 29/10/15 pour 140 000€ (140 000 € – 4 200 € de frais de gestion de 3% = 135 800 €)
 - seconde souscription lancée avec la Fondation du Patrimoine, pour les travaux de la TO2 portant sur l'intérieur de l'église pour 70 000 €
- Soutien financier de 10 000 €, suite à un vote lancé par la Fondation du Patrimoine en partenariat avec le Bien Public dans le cadre des journées du Patrimoine

FEDER = 633 734,21 € HT soit 24,65%

CO FINANCEURS publics = 1 642 658,00 € HT soit 63,89%

CO FINANCEURS privés = 294 503,10 € HT soit 11,46%

AUTOFINANCEMENT = 0,00 € HT soit 0,00%

TOTAL opération = 2 570 895,31 € HT soit 100%

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la commune de Saint Jean de Losne, une subvention FEDER de 633 734,21 € est proposée pour la restauration extérieure et intérieure de l'église Saint Jean Baptiste, représentant 24,65% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 2 570 895,31€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	24,65	633 734,21
ETAT	Culture et communication		SA42681 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (Expiré 31/12/2023)	42,50	1 092 658,00
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	15,56	400 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	5,83	150 000,00
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	11,46	294 503,10
Sous-total cofinanceur				100,00	2 570 895,31
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					2 570 895,31

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marchés de travaux lots 1 à 12 (hors lot 4 TO2)	2 173 524,79
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marchés de travaux lot 4 TO2	174 752,51
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission de maîtrise d'oeuvre	210 872,65
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission CSPS	4 702,92
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission de Contrôle Technique	7 042,44
Coût total du projet		2 570 895,31

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	41000.00

Projet	BFC010868 - Réhabilitation et valorisation des circulations ouvertes au public de l'Abbaye de Luxeuil
Porteur de projet	98280737200015 - PARABBAYE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/03/2025 au 30/11/2026
Coût total éligible	1 749 323,74 € HT
Montant de l'aide UE	1 000 000,00 €
Localisation du projet	70311 - Luxeuil-les-Bains

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Classée et inscrite au titre des Monuments Historiques, l'Abbaye Saint-Colomban de Luxeuil-les-Bains constitue un repère patrimonial majeur de Bourgogne-Franche-Comté. Située en cœur de ville, à proximité des thermes, elle s'inscrit dans plusieurs itinéraires culturels régionaux et bénéficie d'une position stratégique dans l'offre touristique locale. Un vaste projet de réhabilitation est engagé pour préserver et valoriser ce site emblématique. L'opération concerne la réhabilitation des circulations ouvertes au public : escaliers, galeries, jonctions, cheminements extérieurs et cour d'honneur. Ces espaces, aujourd'hui inaccessibles en raison de dégradations structurelles, font l'objet d'une restauration dans le respect des normes patrimoniales, d'accessibilité et de sécurité. Cette intervention vise à sauvegarder un patrimoine en péril, à structurer un parcours de visite adapté à tous les publics et à accueillir des actions de médiation et des animations culturelles. Elle contribuera à augmenter significativement la fréquentation du site et à renforcer l'attractivité de Luxeuil-les-Bains, affirmant la volonté de la ville d'ouvrir ses bâtiments historiques au public.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réhabilitation et à la valorisation des circulations ouvertes au public de l'Abbaye de Luxeuil, s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021- 2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "tourisme durable, patrimoine et culture", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité

géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2028, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable par un courrier en date du 5 mai 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la SCI Parabbaye, porteur de projet éligible, une subvention FEDER de 1 000 000 € est proposée pour ce projet, conforme aux dispositions du Régime cadre exempté de notification n°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, représentant 57,16 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 1 749 323,74 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	57,16	1 000 000,00
ETAT	Culture et communication		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	7,92	138 547,00
Autre partenaire récurrent	Agence de l'eau			10,64	186 150,00
Sous-total cofinanceur				75,73	1 324 697,00
Bénéficiaire				24,27	424 626,74
Coût total éligible					1 749 323,74

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 12 - Revêtement de sol et muraux	13 705,13
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 11 - Menuiseries intérieures, agencement	20 587,52
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 14 - Peinture en décors	27 470,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 8 - Serrurerie, mur rideau	36 900,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 5 - Charpente	47 546,80
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2 - Gros oeuvre, maçonnerie	53 818,57
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 9 - Plâtrerie, plaquisterie	63 287,08

010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 - Planchers	88 515,41
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4 - Restauration de maçonnerie, taille de pierre, enduit à la chaux	94 353,87
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 13 - Peinture	96 405,64
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Cour d'honneur	123 734,49
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 15 - Electricité, SSI	149 264,62
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 7 - Menuiseries extérieurs	284 386,82
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 16 - Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	303 183,73
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 10 - Restauration des menuiseries intérieures	346 164,06
Coût total du projet		1 749 323,74

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC011358 - Travaux de restauration du clocher et du contrefort de l'église
Porteur de projet	21890324300010 - COMMUNE DE ROGNY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 15/10/2025 au 30/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/10/2025 au 30/09/2026
Coût total éligible	502 302,35 € HT
Montant de l'aide UE	171 100,00 €
Localisation du projet	89324 - Rogny-les-Sept-Écluses

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Travaux de restauration du clocher et du contrefort de l'église Saint-Loup, datant du XIIème siècle, de Rogny Les Sept Ecluses.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Conformément aux critères énoncés dans la fiche action "Tourisme durable, patrimoine et culture", l'opération a reçu un avis favorable de la Communauté de communes de Puisaye Forterre, qui indique que le projet est conforme à sa stratégie de développement territorial ayant fait l'objet d'une candidature au FEDER rural. S'agissant d'un bâtiment inscrit aux monuments historiques (cf. notice Mérimée PA00113800), l'opération fait l'objet d'un financement de la DRAC, comme requis.

L'opération s'inscrit dans le cadre du tourisme de proximité et du slow tourisme, qui sont des pratiques de tourisme que le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028 de la Région Bourgogne-Franche-Comté vise à promouvoir, ainsi que dans son axe "identités et savoir-faire".

Le porteur de projet a fourni une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein de son projet.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	34,06	171 100,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	11,94	60 000,00
Autre partenaire récurrent	DRAC		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	31,10	156 205,00
Sous-total cofinanceur				77,11	387 305,00
Bénéficiaire				22,89	114 997,35
Coût total éligible					502 302,35

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de restauration de l'église	502 302,35
Coût total du projet		502 302,35

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	33 640
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	350.00

Projet	BFC011466 - Réhabilitation et extension du petit port de Fouchécourt, au croisement de la Saône et de la V50
Porteur de projet	21700244300018 - Commune de Fouchécourt
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2025 au 31/03/2027
Coût total éligible	1 398 914,70 € HT
Montant de l'aide UE	580 441,60 €
Localisation du projet	70244 - Fouchécourt
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

La commune de Fouchécourt conduit un projet structurant de développement de son site portuaire, au cœur de la vallée de la Saône et aux abords de la Voie Bleue – V50. Ce projet global s'articule autour de trois volets complémentaires :

- Les équipements fluviaux, avec l'aménagement portuaire, le traitement paysager des abords et les travaux de dragage nécessaires à la navigation et à l'accueil des bateaux.
- La réhabilitation et l'extension du bâtiment central, qui regroupera un restaurant agrandi, une épicerie, un bar, la capitainerie et un studio.
- L'aire d'accueil et d'hébergements touristiques légers, comprenant une aire de camping-cars et des hébergements insolites, qui viendront enrichir l'offre du site (hors périmètre de la demande de financement).

L'opération vise à proposer une gamme de services complète, adaptée aux besoins des plaisanciers, des cyclotouristes, mais également et surtout des habitants et de la clientèle de proximité. Ces besoins ont été clairement identifiés dans le schéma directeur des équipements et des services le long de la Voie Bleue, confirmant la pertinence du projet.

Au-delà de l'amélioration des conditions d'accueil, cette initiative contribue à accroître la fréquentation locale et régionale, à renforcer l'attractivité du territoire et à valoriser le patrimoine naturel et paysager des bords de Saône, dans une démarche de développement équilibré et durable.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réhabilitation et à l'extension du petit port de Fouchécourt situé au croisement de la Saône et de la V50, s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2

"Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "tourisme durable, patrimoine et culture en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays de Vesoul Val de Saône, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 16 mai 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Fouchécourt, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 580 441,60 € est proposée pour ce projet, représentant 41,49 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 1 398 914,70 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	41,49	580 441,60
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	18,50	258 825,15
DEPARTEMENT	Haute-Saône		Auc - Aucun régime d'aide	8,91	124 696,16
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	12,57	175 822,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes		Auc - Aucun régime d'aide	10,26	143 500,00
Sous-total cofinanceur				91,73	1 283 284,91
Bénéficiaire				8,27	115 629,79
Coût total éligible					1 398 914,70

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 398 914,70
Coût total du projet		1 398 914,70

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Projet	BFC011260 - Réhabilitation des étages du presbytère de Moimay pour en faire un meublé de tourisme
Porteur de projet	21700349000018 - Commune de Moimay
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2025 au 01/12/2026
Coût total éligible	338 339,84 € HT
Montant de l'aide UE	170 253,93 €
Localisation du projet	70349 - Moimay

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

La commune de Moimay engage un projet de réhabilitation des étages vacants et fortement dégradés de l'ancien presbytère communal, inoccupés depuis plus de 15 ans. L'objectif est de transformer ces niveaux, autrefois occupés en logements, en un meublé de tourisme d'une capacité maximale de 11 personnes. Le futur aménagement comprendra trois chambres, un dortoir, des sanitaires, un coin cuisine/repas et des salons. Cette réhabilitation vise à redonner un usage à un bâtiment communal patrimonial, en valorisant l'existant et en limitant l'étalement urbain. Situé dans un cadre naturel et touristique attractif, ce nouveau service répond à une demande en hébergement de petits groupes, dans un secteur actuellement peu pourvu. Le projet contribuera ainsi à renforcer l'offre d'accueil sur le territoire et à dynamiser le bourg centre.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réhabilitation des étages du presbytère de Moimay pour en faire un meublé de tourisme s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)". La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable lors d'une délibération en date du 23 mai 2025,

indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Moimay, collectivité territoriale, une subvention FEDER de 170 253,93 € est proposée pour ce projet, représentant 50,32 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 338 339,84 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	50,32	170 253,93
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	16,89	57 148,77
DEPARTEMENT	Haute-Saône		Auc - Aucun régime d'aide	11,42	38 633,19
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes		Auc - Aucun régime d'aide	1,37	4 635,98
Sous-total cofinanceur				80,00	270 671,87
Bénéficiaire				20,00	67 667,97
Coût total éligible					338 339,84

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	322 454,84
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagements intérieurs	15 885,00
Coût total du projet		338 339,84

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0,00

Consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Prisé	Autofinancement	Régime d'aide	
6	5.2	2	BFC001324	ACTION DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES MONTAGNES DU JURA	BOURGOGNE FRANCHE COMTE TOURISME	961 782,41 €	450 000,00 €	46,79 %		223 624,82 €	- €	66 384,04 €		221 773,55 €	Auc - Aucun régime d'aide	
Sous-total			1			961 782,41 €	450 000,00 €		- €	223 624,82 €	- €	66 384,04 €	- €	221 773,55 €		
Nombre de projets présentés :			1			TOTAL	961 782,41 €	450 000,00 €	- €	- €	223 624,82 €	- €	66 384,04 €	- €	221 773,55 €	

Projet	BFC001324 - ACTION DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES MONTAGNES DU JURA
Porteur de projet	82065797100017 - BOURGOGNE FRANCHE COMTE TOURISME
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/09/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/03/2024
Coût total éligible	961 782,41 € TTC
Montant de l'aide UE	450 000,00 €
Localisation du projet	039 - Jura
Localisation du projet	001 - Ain
Localisation du projet	Massif du Jura
Localisation du projet	025 - Doubs

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

L'opération consiste en la mise en œuvre d'actions de communication pour promouvoir l'image de la destination Montagnes du Jura en direction des visiteurs français :

- campagne de communication promotion de l'hiver 2021/2022 : du 1er novembre 2021 au 31 mars 2022
- campagne de communication promotion de l'hiver 2022/2023 : du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023
- campagne de communication promotion 4 saisons : du 1er janvier 2023 au 31 mars 2024

Les campagnes de communication ciblent les marchés français, Ile de France, Hauts de France et Grand Est.

En privilégiant l'utilisation des médias notamment télévisuels (publicité sur la chaîne L'Equipe) mais aussi dans la presse écrite ou numérique, les objectifs sont :

- de développer la notoriété spontanée de la marque de destination en France
- d'accroître le trafic et les retombées économiques vers les acteurs du tourisme
- d'enrichir l'expérience par une approche 4 saisons

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avis favorable pour ce projet pour une aide FEDER d'un montant de 450 000 € pour un coût total de dépenses de 961 782,41 € à la suite de l'instruction sur les points de vérification suivants :

- le projet répond à la priorité VI et à la fiche action "Patrimoine naturel et culturel" car il répond à l'objectif de promotion des Montagnes du Jura par la mise en œuvre de campagne de publicité à destination du public français ;
- l'éligibilité des dépenses justifiée par les bons de commande des prestations de communication qui permettent d'atteindre l'objectif prévu ;
- les ressources acquises de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Commissariat de massif concernant les dépenses de communication à destination du public français ;
- les modalités de publicité du financement européen envisagées ;
- le respect du principe horizontale sur la prise en compte du développement durable lors des campagnes de promotion.

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	46,79	450 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	23,25	223 624,82
Autre partenaire récurrent	Commissariat de Massif - Préfecture			6,90	66 384,04
Sous-total cofinanceur				76,94	740 008,86
Bénéficiaire				23,06	221 773,55
Coût total éligible					961 782,41

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Support de communication (création et conception) et diffusion publicitaire (achat plans média) DIVERS	196 997,20
050- Frais de personnel directs	Directrice-adjointe en charge des marques de BFC Tourisme	99 000,00
050- Frais de personnel directs	Community manager rédacteur web	102 994,21
050- Frais de personnel directs	Chargée de développement marque de destination Montagnes du Jura	164 791,00
140- Dépenses de prestations externes	Support de communication (création et conception) et diffusion publicitaire (achat plans média) AMAURY MEDIA	398 000,00
Coût total du projet		961 782,41

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	612 000
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	Non pertinent
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	Non pertinent

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC003542	Achat de pont roulants , d'un compresseur et d'une cabine de peinture	SAS COMEP SICOP	252 596,88 €	88 408,90 €	35,00 %	Achevé avant le dépôt du dossier
3	2.1	1	BFC010965	DESNOYERS	MACON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MACONNAIS BEAULIOUAS AGGLOMERATION	140 000,00 €	- €	0,00 %	N'atteind pas le plancher minimal de 50 000 € de FEDER
3	2.1	2	BFC005926	Construction d'un relais Petite Enfance /Lieu d'Accueil Parents Enfants au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille	CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	860 472,54 €	- €	0,00 %	Rejet par le comité de sélection
3	2.1	2	BFC006177	CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DE TYPE C+	MAIRIE DE SAINT JULIEN DU SAULT	5 500 000,00 €	- €	0,00 %	Rejet par le comité de sélection
3	2.1	2	BFC007442	Rénovation de l'ancien bâtiment de Voies Navigables de France en vue d'accueillir les archives municipales et communautaires	COMMUNE DE BESANCON	1 654 952,67 €	- €	0,00 %	Rejet par le comité de sélection
3	2.1	2	BFC007525	ECHO CONSTRUCTION - INOVA Campus	Institut Européen de Formation Compagnons du Tour de France (IEFCTF)	4 877 035,00 €	- €	0,00 %	Rejet par le comité de sélection
6	5.2	1	BFC002244	Remise aux normes ERP et modernisation d'un hôtel-restaurant	LA CLEA	314 766,80 €	- €	0,00 %	Demande de subvention restée incomplète après plusieurs relances
6	5.2	1	BFC002532	Création d'un espace bien être au sein de l'hôtellerie	MATHIEU RESTAURANT	147 806,56 €	- €	0,00 %	Demande de subvention restée incomplète après plusieurs relances
Nombre de projets présentés :			8			TOTAL	13 747 630,45 €	88 408,90 €	

Projet	BFC003542 - Achat de pont roulants , d'un compresseur et d'une cabine de peinture
Porteur de projet	35040532000010 - SAS COMEP SICOP
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 09/09/2022 au 29/04/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 09/09/2022 au 29/12/2023
Coût total éligible	252 596,88 € HT
Montant de l'aide UE	88 408,90 €
Localisation du projet	71382 - Saint-Agnan
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

La COMEP SICOP est spécialisée dans la construction de la charpente métallique de l'étude jusqu'au montage en passant par conception et fabrication. L'entreprise a déposé une demande d'aide FEDER le 4/10/2023 pour l'acquisition de matériel : un pont roulant, une cabine de peinture et un compresseur,

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le dossier de demande d'aide a été déposé sur le portail e-synergie le 04/10/2023. Or, toutes les factures du projet ont été acquittées en juin et juillet 2023 avant avril 2023.

Le projet est donc considéré comme comptablement achevé avant le dépôt du dossier sur E-Synergie.

Il n'est pas conforme aux règles d'éligibilité prévues à l'article 63 du règlement UE 2021/1060.

Le rejet du dossier est présenté pour information au comité de programmation des fonds FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	35,00	88 408,90
Sous-total cofinanceur				35,00	88 408,90
Bénéficiaire				65,00	164 187,98
Coût total éligible					252 596,88

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ponts roulants	0,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Compresseur	47 096,88
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Cabine de peinture	53 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ponts roulants	152 500,00
Coût total du projet		252 596,88

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	5.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	164187.98
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC010965 - DESNOYERS
Porteur de projet	44386207300022 MACON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2025 au 30/09/2025
Coût total éligible	140 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Présidente	21/11/2025

Résumé du projet

Améliorer le parc locatif social existant : Mâcon Habitat a fait l'acquisition le 27 septembre 2013 de 2 pavillons jumelés auprès de la Ville de Mâcon situés 5 et 6 place Desnoyers dans le quartier de Flacé.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Opération portant sur des logements sociaux individuels et n'atteignant pas le plancher minimal de 50 000 eur de subvention : rejet par nature, non éligible à la fiche action OSC logements sociaux

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
Autre partenaire récurrent	CDC		54 000,00 €	38,57
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")		5 000,00 €	3,57
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		19 000,00 €	13,57
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		19 330,00 €	13,81
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00 €	0,00
Sous total co-financeur			97 330,00 €	69,52
Bénéficiaire			42 670,00 €	30,48
Coût total éligible			140 000,00 €	100,00

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
Poste de dépense			
Travaux		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	140 000,00 €
Total dépenses			140 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	128,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	77,00
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	2,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	2,00

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC005926 - construction d'un relais Petite Enfance /Lieu d'Accueil Parents Enfants au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille
Porteur de projet	20007157900011 CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/04/2024 au 31/05/2024
Coût total éligible	860 472,54 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Présidente	21/11/2025

Résumé du projet

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Opération analysée par le comité de sélection de l'appel à projets réuni le 25/06/2024.

Note obtenue à l'aune des critères (cf. cahier des charges) : 40 pts.

Seuil d'éligibilité : 100 pts

Rejet par le comité de sélection

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire		134 850,00 €	15,67
ETAT	Décentralisation et fonction publique		228 267,61 €	26,53
ETAT	Ville, jeunesse et sports		100 000,00 €	11,62
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00 €	0,00
Sous total co-financeur			463 117,61 €	53,82
Bénéficiaire			397 354,93 €	46,18
Coût total éligible			860 472,54 €	100,00

DEPENSES	Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
Poste de dépense		
Maitrise d'oeuvre, honoraires divers	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	82 347,89 €
Travaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	778 124,65 €
Total dépenses		860 472,54 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	0,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	0,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	314,45

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC006177 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DE TYPE C+
Porteur de projet	21890348200014 MAIRIE DE SAINT JULIEN DU SAULT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/01/2025 au 15/01/2026
Coût total éligible	5 500 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Présidente	21/11/2025

Résumé du projet

Construction d'un gymnase de type C+ pour remplacer la salle omnisports actuelle, ne répondant pas aux normes et ne permettant pas d'accueillir toutes les disciplines.

Ce gymnase est projet majeur et structurant pour la ville de St Julien du Sault mais également pour les communes voisines. Les objectifs étant d'offrir des espaces de qualité dans une démarche de développement durable.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Opération analysée par le comité de sélection de l'appel à projets réuni le 15/10/2024.

Note obtenue à l'aune des critères (cf. cahier des charges) : 85 pts.

Seuil d'éligibilité : 100 pts

Rejet par le comité de sélection

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00 €	0,00
Sous total co-financeur			0,00 €	0,00
Bénéficiaire			5 500 000,00 €	100,00
Coût total éligible			5 500 000,00 €	100,00

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
Poste de dépense			
ACQUISITION TERRAIN PAR EXPROPRIATION		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	100 000,00 €
ETUDES		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	900 000,00 €
TRAVAUX		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 500 000,00 €
Total dépenses			5 500 000,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	4,14
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	0,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	161,60

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007442 - Rénovation de l'ancien bâtiment de Voies Navigables de France en vue d'accueillir les archives municipales et communautaires
Porteur de projet	21250056500016 COMMUNE DE BESANCON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 654 952,67 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Présidente	21/11/2025

Résumé du projet

La Ville de Besançon souhaite engager la rénovation de l'ancien bâtiment VNF aux Prés de Vaux, d'une surface utile de 2.740 m² (2.386 m² au rez-de-chaussée et 354 m² à l'étage), en vue d'accueillir :

- le service des archives municipales et communautaires,
- un silo de conservation de la future Grande Bibliothèque (hors dossier FEDER)
- l'atelier de couture et la réserve de costumes de la Scène Nationale et du Centre Dramatique National.

Les travaux ont vocation à améliorer les performances énergétiques du bâtiment et d'atteindre le niveau BBC Rénovation (Cep < Cep réf - 40%), et dans le respect des normes de température et d'hygrométrie nécessaires à la conservation des documents. Ce projet s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la Ville de Besançon en matière de rénovation énergétique de son patrimoine immobilier, dans un souci d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Opération analysée par le comité de sélection de l'appel à projets réuni le 15/10/2024.

le projet ne prévoit pas de menuiseries bois ou bois-alu ; cette condition est exigée pour les projets de rénovation au titre de l'appel à projets « bâtiments exemplaires ».

Rejet par le comité de sélection

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Impputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
AUTRES PUBLICS	ADEME		50 000,00 €	3,02
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")		151 826,00 €	9,17
DEPARTEMENT	Doubs		248 243,00 €	15,00
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00 €	0,00
Sous total co-financeur			450 069,00 €	27,20
Bénéficiaire			1 204 883,67 €	72,80
Coût total éligible			1 654 952,67 €	100,00

DEPENSES			
Poste de dépense		Catégorie de dépense	Montant (en € HT)
travaux d'aménagement de l'ancien bâtiment VNF		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 654 952,67 €
Total dépenses			1 654 952,67 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	1 145,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	30,30
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	0,70



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET 2021-2027

Projet	BFC007525 - ECHO CONSTRUCTION - INOVA Campus
Porteur de projet	40350234700012 Institut Européen de Formation Compagnons du Tour de France (IEFCTF)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/01/2025 au 30/06/2027
Coût total éligible	4 877 035,00 € TTC
Montant de l'aide UE	0,00 €
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Présidente	21/11/2025

Résumé du projet

Créer un bâtiment exemplaire et pédagogique pour implantation de plateaux techniques dédiés aux métiers du bâtiment.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Opération analysée par le comité de sélection de l'appel à projets réuni le 15/10/2024.
Le projet relève de la RE2020 alors que l'appel à projets avait du faire le choix clairement exposé de l'opposabilité de la RT2012.
Rejet par le comité de sélection

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		Imputation	Montant (en €)	Taux (%)
Financement	Financeur			
PRIVE	00000000000000 / AUTRES PRIVES		1 500 000,00 €	30,76
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		1 111 575,00 €	22,79
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0,00 €	0,00
Sous total co-financeur			2 611 575,00 €	53,55
Bénéficiaire			2 265 460,00 €	46,45
Coût total éligible			4 877 035,00 €	100,00

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant (en € TTC)
Poste de dépense			
Contrôle, SPS		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	62 528,00 €
Lot Aménagements extérieurs		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	180 000,00 €
Lot Chapes Carrelage		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	26 400,00 €
Lot Charpente MOB Bardage		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	788 400,00 €
Lot Couverture tuiles		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	212 400,00 €
Lot CVC		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	364 800,00 €
Lot Déconstruction		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	206 400,00 €
Lot Doublage Cloisons peinture		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	486 000,00 €
Lot Electricité		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	298 200,00 €
Lot Elévateur PMR		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	34 200,00 €
Lot Etanchéité Terrasses		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	55 200,00 €
Lot Gros Oeuvre		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	909 600,00 €
Lot ITE		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	102 000,00 €
Lot Menuiseries extérieures		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	250 800,00 €
Lot Menuiseries intérieures		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	102 000,00 €
Lot Panneaux photovoltaïques		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	284 400,00 €
Lot Sols souples		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	30 000,00 €
Lot Terrassement VRD		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	177 600,00 €

Maitrise d'oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	306 107,00 €
Total dépenses		4 877 035,00 €

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	130,00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	0,51
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m ²	1 682,00



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC002244 - Remise aux normes ERP et modernisation d'un hôtel-restaurant
Porteur de projet	95333815900015 - LA CLEA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du 01/09/2023 au 31/05/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 31/05/2024
Coût total éligible	314 766,80 € TTC
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	39413 - La Pesse

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Le projet consiste en la requalification d'un gîte d'étape en hôtel-restaurant de 12 chambres.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le plan de financement présenté sollicite une aide du FEDER de 100 % du coût prévisionnel du projet. Or, la subvention FEDER peut être mobilisée au maximum à hauteur de 60 % des coûts. Par conséquent, le porteur a été sollicité à plusieurs reprises pour modifier le plan de financement présenté dans la demande et également pour apporter les pièces nécessaires à la complétude de son dossier (notamment copie du contrat de prêt bancaire, présentation de l'entreprise et de son activité, programme détaillé des travaux et détail chiffré des travaux, plans, contrat liant la SCI et la société d'exploitation, note explicative sur la prise en compte de la préservation environnementale, attestation de minimis).

Historique des échanges : 1^e sollicitation des pièces complémentaires le 13/06/2023 via le portail synergie, 2^e relance le 10/10/2024 par mail, information le 06/11/2023 de la nécessité de présenter un plan de financement modifié, réponse du porteur le 08/11/2023 pour effectuer les modifications avec renvoi de la demande au porteur via le portail e-synergie, réponse par téléphone du cabinet comptable de la structure le 13/03/2024 pour apporter les modifications et les pièces demandées, dernière relance le 18/03/2025 par mail. Dernière relance par courrier transmis le 05/05/2025 informant le porteur que sans réponse avant 30 jours de sa part, un avis défavorable sera proposé en comité de programmation.

La demande de subvention étant au 31/03/2025 toujours incomplète (date de délai de remise des pièces), un avis défavorable est émis pour ce projet. Le comité de programmation est sollicité pour avis.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			0,00	0,00
Sous-total cofinanceur				0,00	0,00
Bénéficiaire				100,00	314 766,80
Coût total éligible					314 766,80

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Réalisation de plan 2D de faisabilité technique	2 995,20
140- Dépenses de prestations externes	Dossier complet sécurité & accessibilité	6 771,60
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Projet de Rénovation Hôtel tranche 1	305 000,00
Coût total du projet		314 766,80

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	0,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0,00



FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC002532 - Création d'un espace bien être au sein de l'hôtellerie
Porteur de projet	43464246800012 - MATHIEU RESTAURANT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du 02/10/2023 au 31/03/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/10/2023 au 31/03/2024
Coût total éligible	147 806,56 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	39425 - Les Planches-près-Arbois

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Le CASTEL DAMANDRE est un hôtel restaurant 4* de 18 chambres, dont 4 suites avec jacuzzi, implanté à LES PLANCHES PRES ARBOIS dans la région touristique d'ARBOIS dans le JURA. Le projet consiste en la création d'un espace bien-être afin de diversifier les servies proposés, d'accroître la qualité d'accueil et développer le tourisme 4 saisons.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le dossier étant incomplet au dépôt de la demande d'aide et au vu de la liste des pièces à transmettre, des pièces dans le cadre de l'analyse de la santé financière de l'entreprise et des pièces pour l'analyse des aides d'Etat, le porteur a été sollicité à plusieurs reprises pour compléter sa demande. Aucune réponse n'a été apportée par le porteur du projet. Par conséquent, la demande peut être considérée comme abandonnée.

Historiques des demandes : demande e-synergie le 29/01/2025, relance par mail le 05/05/2025, dernière relance le 03/09/2025.

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			0,00	0,00
Sous-total cofinanceur				0,00	0,00
Bénéficiaire				100,00	147 806,56
Coût total éligible					147 806,56

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	table de massage	2 000,00
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	décoration	9 604,10
140- Dépenses de prestations externes	assistance maîtrise d'ouvrage	7 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	électricité	8 515,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	menuiserie	10 703,49
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plomberie	15 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	douche sensoriel + sona	18 316,67
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	bain nordique	21 155,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	plâtrerie peinture	24 052,30
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	maçonnerie	31 460,00
Coût total du projet		147 806,56

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	

Consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour avis (modification)

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
3	2.1	1	BFC006817	Rehabilitation énergétique de 144 logts sis rue des Pâquerettes et rue Chopin Besançon	SA HLM NEOLIA	1 440 000,00 €	576 000,00 €	40,00 %	Modification du plan de financement : correction du cofinancement Grand Besançon Métropole. Sans impact sur le FEDER.
Nombre de projets présentés :					TOTAL	1 440 000,00 €	576 000,00 €		



FICHE PROJET 2021-2027

AVENANT n°1



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet	BFC006817 - Rehabilitation énergétique de 144 logts sis rue des Pâquerettes et rue Chopin Besançon
Porteur de projet	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 18/01/2023 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/01/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 440 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	576 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation initiale	27/09/2024

Date comité de programmation : consultation écrite du 14-21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Néolia poursuit sa campagne de rénovation urbaine notamment dans la commune de Besançon .

L'opération comprend 144 logements de typologie T3 et T5 répartis sur 5 bâtiments dont 3 sur la rue Chopin et 2 sur la rue des Pâquerettes qui bénéficieront d'un programme de performance énergétique

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : proposition de modification du plan de financement pour corriger le montant du cofinancement Grand Besançon Métropole

montant initialement indiqué dans le plan de financement : 288 000€

montant modifié au titre de l'avenant 1 : 576 000€ (non proratisé)

le taux d'aide publique est donc impacté et s'élève à 1 269 802,12€ soit 88,18% du coût éligible de 1 440 000€

le montant FEDER de 576 000€ (40%) et le montant du cofinancement région (études : 30 000€ et travaux : 87 802,12€) restent inchangés.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	576 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,10	87 802,12
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			2,08	30 000,00
AUTRES PUBLICS	Métropole			40,00	576 000,00
Sous-total cofinanceur				88,18	1 269 802,12
Bénéficiaire				11,82	170 197,88
Coût total éligible					1 440 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	« dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	1 440 000,00
Coût total du projet		1 440 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	144.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m ²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	673.84
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	133.64

Consultation écrite du 14 au 21 novembre 2025

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.1	1	BFC000791	COMETE : moleCular radiOtherapy for METastatic Colorectal and gastric cancErsb	CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC	4 149 352,48 €	3 674 586,48 €	88,56 %	Modification du montant de certains postes de dépenses sans impact sur le coût total ou la subvention FEDER
1	1.3	1	BFC000449	Verdissement et automatisation de POLE C	POLE C	700 000,00 €	140 000,00 €	20,00 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses d'un an
1	1.3	1	BFC001422	ELCAM CYCLES ROBOT COBOTIQUE 2023	ELCAM USINAGE	846 000,00 €	253 800,00 €	30,00 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses d'un an
2	1.2	1	BFC001904	DEvelop Digital Innovation Hub to Create and Accompany new Trends in European inDustries in Bourgogne-Franche-Comté [DEDIHICATED BFC]	POLE VEHICULE DU FUTUR	3 319 796,50 €	1 357 796,79 €	40,90 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses et changement de dénomination des partenaires
Nombre de projets présentés :					TOTAL	9 015 148,98 €	5 426 183,27 €		

Projet	BFC000791 - COMETE : moleCular radiOtherapy for METastatic Colorectal and gastric cancErsb
Porteur de projet	77820427100010 - CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du 31/01/2023 au 01/10/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 31/01/2023 au 01/06/2028
Coût total éligible	4 149 352,48 € HT
Montant de l'aide UE	3 674 586,48 €
Localisation du projet	21231 - Dijon

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Le projet de recherche COMETE est un projet transdisciplinaire impliquant trois partenaires (OPM, CGFL, ICMUB) qui a pour ambition d'amener jusqu'au stade clinique des produits radiothéranostiques pour la prise en charge de patients atteints de cancers digestifs. Il s'agit d'un projet innovant qui répond à un besoin sociétal fort, puisqu'il implique le développement de nouvelles molécules théranostiques pour une prise en charge personnalisée, associant l'aspect diagnostique et thérapeutique. Les voies de valorisation seront multiples (économique, scientifique, sociétale) et les retombées seront stratégiques pour les établissements universitaires ou hospitaliers et la région BFC. Ce projet ouvre la voie au développement de nouvelles approches de prise en charge personnalisée des patients afin d'améliorer l'efficacité des thérapies tout en limitant les effets secondaires potentiels.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Dans sa demande d'avenant envoyée le 30/09/2025, le CGFL requiert la modification du montant de certains postes de dépenses sans impact sur le coût total ou la subvention FEDER. En effet, les besoins ayant évolué depuis le dépôt du projet en janvier 2023, il est nécessaire d'amender la répartition des postes de dépenses. Trois postes de dépenses sont concernés : les dépenses de personnel, les dépenses d'équipement et les consommables avec peu d'impact sur le montant global de chaque poste de dépense. Les nouveaux équipements de laboratoires serviront pour les analyses de tumeurs ex vivo et in vitro ainsi que pour la préparation des radiopharmaceutiques. Il est également prévu d'acquérir du matériel informatique haut de gamme performant et durable essentiel pour les analyses. En compensation, d'autres dépenses d'investissement ont été réduites.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	88,56	3 674 586,48
Sous-total cofinanceur				88,56	3 674 586,48
Bénéficiaire				11,44	474 766,00
Coût total éligible					4 149 352,48

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Incubateur microbiologique	1 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Qubit	3 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Pipettes	3 416,66
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centrifugeuse	5 599,36
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Microcentrifugeuse refroidie	5 599,36
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Balance de précision	7 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Thermomixer	7 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Incubateur pour culture cellulaire	9 100,76
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Poste de sécurité microbiologique	9 331,54
210- Dépenses de communication de l'opération	Frais de publication	11 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Hotte chimique	17 096,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Matériel informatique	20 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Autoclave	25 000,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Logiciels	26 500,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Consommables de laboratoire	100 000,00
0001-FEAMPA-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Module cytometrie	109 000,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Consommables - Radioéléments	250 000,00

010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Enceinte Haute Energie 4R Classe A	326 639,79
140- Dépenses de prestations externes	Animaux porteurs de tumeurs	508 963,08
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PET/CT préclinique haute résolution	706 030,00
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel (permanents et recrutés)	1 269 998,05
120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	Coûts indirects (25%)	728 077,88
Coût total du projet		4 149 352,48

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	REALI	organismes soutenus	2.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	4.00

Projet	BFC000449 - Verdissement et automatisation de POLE C
Porteur de projet	78890973700025 - POLE C
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 19/10/2022 au 19/02/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/10/2022 au 19/10/2026
Coût total éligible	700 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	140 000,00 €
Localisation du projet	39451 - Ranchot

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

POLE C est une PME française installée à Ranchot dans le Jura (39) et spécialisée dans la découpe laser CO2, le pliage, l'oxycoupage et le parachèvement du métal (acier, inox et aluminium). Elle travaille notamment pour le secteur agricole, le secteur de la métallerie et chaudronnerie ou les fabricants de machines.

Dans le but de répondre aux enjeux du monde de demain, POLE C souhaite faire évoluer son parc de machines et moderniser sa production en investissant dans un laser de découpe fibre et une nouvelle machine d'ébavurage. Ces technologies sont moins énergivores et plus rapides que les technologies actuelles de l'entreprise. En outre, la société aurait la capacité de se positionner sur des projets de découpe de plus fines épaisseurs, de nouvelles matières et de plus grandes séries. Ces nouvelles possibilités et les meilleures capacités de découpe permettraient à POLE C de répondre aux demandes croissantes du secteur des machines spéciales.

A travers ce projet, POLE C espère atteindre un chiffre d'affaires de 3,7M€ en 2025 avec l'embauche d'une à deux personnes supplémentaires.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 140 000,00 €, représentant un taux de 20% d'une assiette de 700 000,00 € HT.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La société POLE C, spécialisée dans la découpe du métal, a sollicité une subvention européenne afin de faire évoluer son parc machines et moderniser sa production en investissant dans un laser de découpe fibre et une nouvelle machine d'ébavurage. Ces technologies, moins énergivores et plus rapides, lui permettront en outre de se positionner sur des projets de découpe de plus fines épaisseurs et de nouvelles matières.

La première phase du projet a été concrétisée par l'acquisition du nouveau laser de découpe fibre fin 2023 et le versement d'un premier acompte.

Par courrier adressé au Président du Conseil régional et reçu le 10/10/2025, la société POLE C a cependant sollicité le report des dates de réalisation de l'opération et d'éligibilité des dépenses à fin 2027, soit une prolongation de deux ans par rapport au calendrier envisagé initialement.

En effet, l'entreprise est confrontée à une conjoncture économique défavorable qui, malgré une activité diversifiée, entraîne une baisse généralisée de la demande. Par ailleurs, POLE C rencontre des difficultés de recrutement, avec 2 à 3 postes actuellement vacants, et subit une augmentation significative de ses coûts de production, notamment en ce qui concerne l'électricité, le gaz et l'aluminium. Ces éléments pèsent lourdement sur sa trésorerie et limite ses capacités d'investissement. Elle souhaite donc reporter l'acquisition de la seconde machine dans l'attente d'une stabilisation économique et d'un retour à un volume de production suffisant.

Malgré les difficultés rencontrées, l'entreprise demeure néanmoins pleinement engagée dans le projet initial et réaffirme sa volonté d'acquérir la machine d'ébavurage, destinée à automatiser un processus encore manuel à ce jour. La finalité et les objectifs de l'opération ne sont pas remis en cause car l'entreprise prévoit bien d'acquérir l'équipement envisagé initialement.

En conséquence, il est proposé de modifier les dates du projet comme suit :

- période de réalisation : du 19/10/2022 au 19/10/2026 (contre 19/10/2025 auparavant) ;
 - période d'éligibilité des dépenses : du 19/10/2022 au 19/02/2027 (contre 19/02/2026 auparavant) ;
- soit une prolongation d'un an, dans un premier temps.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	140 000,00
Sous-total cofinanceur				20,00	140 000,00
Bénéficiaire				80,00	560 000,00
Coût total éligible					700 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Machine d'ébavurage	120 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Laser fibre	580 000,00
Coût total du projet		700 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	560000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC001422 - ELCAM CYCLES ROBOTCOBOTIQUE 2023
Porteur de projet	42042558900017 - ELCAM USINAGE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 15/12/2022 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/12/2022 au 31/12/2026
Coût total éligible	846 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	253 800,00 €
Localisation du projet	39434 - Poligny

Date comité de programmation : 21/11/2025

Date décision Président : 21/11/2025

Résumé du projet

Créée en 1994 sous le nom SARL MACLE, la société ELCAM est spécialisée dès son origine dans l'usinage des métaux, mécanique générale et de précision. La reprise en 2012 le fils des fondateurs, présent en tant que salarié depuis 1995, technico-commercial, entraîne la transformation en SAS et le changement de nom qui devient ELCAM, anagramme de MACLE. Équipée jusqu'en 1997 de machines traditionnelles pour la réalisation de pièces unitaires à petites séries, elle franchit le pas de l'usinage commande numérique à cette époque, réalise un saut technologique pour pénétrer les marchés de la robotique et machines spéciales auprès de clients nouveaux. La société ELCAM Usinage s'apprête à intégrer un parc machines dédiées à la fabrication de cadres innovants de vélos assistance électriques. Le lancement des fabrications séries de ces cadres innovants, 5000 en 2023, 6500 en 2024, puis 10000 en 2025 sera possible grâce au FEDER qui soutiendra les investissements présentés. Ce projet doit permettre à ELCAM de doubler son CA annuel, pour atteindre les 7M€, accompagné d'une augmentation de son effectif, de 20 à 40 % selon le succès rencontré.

La société ELCAM USINAGE sollicite une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 253 800,00 €, représentant un taux de 30,00 % d'une assiette de 846 000,00 € HT.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La société ELCAM USINAGE a sollicité une subvention européenne afin d'intégrer un nouveau parc de machines dédié à la fabrication de cadres innovants pour vélos à assistance électrique. Le programme initial prévoyait la production de 6 000 cadres de vélo la première année (2024/2025), et une montée en puissance pour atteindre 8 000 unités les années

suivantes. Cette démarche visait également à lui permettre de poursuivre en parallèle le développement de projets commerciaux dans d'autres secteurs industriels variés.

La première phase du projet a été concrétisée par l'acquisition de plusieurs robots et la fabrication de 5 000 premiers cadres de vélo, ouvrant ainsi droit au versement d'un premier acompte.

Cependant, au premier semestre 2025, le principal client de la société a opéré un changement stratégique en délocalisant en Asie le marché initialement confié à ELCAM pour la fabrication de cadres vélo. Cette perte soudaine et imprévue d'un marché majeur a conduit l'entreprise à se montrer prudente et à reporter l'acquisition des autres machines (notamment le centre d'usinage robotisé à commande numérique 5 axes), initialement prévue dans le calendrier du projet.

Par courrier adressé au Président du Conseil régional et reçu le 3 octobre 2025, la société ELCAM USINAGE a donc sollicité un report des dates de réalisation de l'opération à fin 2026. Malgré les difficultés rencontrées, l'entreprise a intensifié ses efforts commerciaux qui commencent à porter leurs fruits. De nouveaux marchés, jusqu'alors inexplorés, sont en cours de concrétisation dans les secteurs de l'aérospatial, du ferroviaire, du médical et de la défense, renforçant ainsi la confiance de la société dans sa capacité à mener à bien le projet dans les délais sollicités.

En conséquence, il est proposé de modifier les dates du projet comme suit :

Période de réalisation : du 15/12/2022 au 31/12/2026 (contre 31/10/2025 auparavant) ;

Période d'éligibilité des dépenses : du 15/12/2022 au 30/04/2027 (contre 28/02/2026 auparavant).

La finalité et les objectifs généraux de l'opération ne sont pas remis en cause puisque ces nouvelles perspectives permettront à ELCAM USINAGE de franchir une étape importante dans son développement.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	30,00	253 800,00
Sous-total cofinanceur				30,00	253 800,00
Bénéficiaire				70,00	592 200,00
Coût total éligible					846 000,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Cobot	44 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	robot polyarticulé	134 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	robot polyarticulé	150 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	robot polyarticulé	166 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	CUCN 5 axes	352 000,00
Coût total du projet		846 000,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	5.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	592200.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Projet	BFC001904 - DDevelop Digital Innovation Hub to Create and Accompany new Trends in European inDustries in Bourgogne-Franche-Comté [DEDIHANCED BFC]
Porteur de projet	48758577000018 - POLE VEHICULE DU FUTUR
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
Type d'action	PR2-RSO1.2-TA1 - Soutenir la transformation numérique des entreprises
Eligibilité temporelle	du 01/12/2022 au 30/09/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2022 au 31/05/2026
Coût total éligible	3 319 796,50 € HT
Montant de l'aide UE	1 357 796,79 €
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

L'opération DEDIHANCED BFC vise la création de l'European Digital Innovative Hub (EDIH) lauréat pour la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) d'un appel à projet européen, lancé le 17/11/2021, dans le cadre du Programme Digital Europe. A travers la création de cet EDIH, ce sont quatre objectifs spécifiques qui doivent être atteints :

- Établir un réseau régional fort et intégré, agissant comme un lien intermédiaire et transparent entre les entreprises et les actifs régionaux et extrarégionaux ;
- Être pleinement intégré dans le réseau européen EDIH pour mettre à niveau les outils DEDIHANCED BFC (tests, formation, etc.) pour mieux répondre aux problématiques des entreprises face à leur digitalisation ;
- Consolider et faciliter l'accès aux capacités régionales de recherche et d'innovation des entreprises industrielles régionales sur 3 technologies : données et Intelligence Artificielle ; réalité virtuelle et augmentée ; et IoT et capteurs ;
- Soutenir le développement des compétences et l'accès aux financements, piliers complémentaires pour la réussite des projets de transition numérique des entreprises.

Ce pôle d'innovation numérique européen, porté par un consortium de treize partenaires, cherche à développer les compétences numériques des Petites et Moyennes Entreprises régionales en leur proposant de suivre différents services allant du diagnostic de maturité digitale à des expertises très ciblées et adaptées à leurs besoins spécifiques pour les rendre plus compétitives.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le chef de file du projet DEDIHANCED BFC a sollicité en date du 26 septembre 2025 un avenant à la convention FEDER pour demander une prolongation du projet de 6 mois soit jusqu'au 31/05/2026. Le retard important pris au démarrage de l'opération n'a, en effet, pas permis à ce jour d'atteindre les objectifs initialement fixés, à savoir permettre à 200 PME de bénéficier des services de l'EDIH. Le bilan intermédiaire fourni à l'appui de cette demande permet de constater que seuls 84 DMA (Digital Maturity Assessment) ont été réalisés auprès des entreprises. Au

vu des échanges avec la DG Connect, il est proposé d'acter une prolongation de 6 mois pour permettre à l'EDIH DEDIHANCED BFC, dont le fonctionnement est désormais bien établi, d'accompagner davantage d'entreprises du territoire bourguignon-franc-comtois.

Le chef de file a par ailleurs informé du changement de dénomination de trois structures : BFC Numérique devenue La French Tech Bourgogne-Franche-Comté, l'Université Dijon Bourgogne devenue l'Université Bourgogne Europe et l'Université de Franche-Comté devenue l'Université Marie et Pierre Pasteur. Ces changements de dénomination et de Siret ont été pris en compte.

Le chef de file a enfin informé dans sa demande du retrait d'un partenaire, Nuclear Valley, en raison de problématiques liées à la confidentialité spécifique propres aux sujets nucléaires. Cet abandon sera acté ultérieurement au vu des plans de financement qui seront transmis après actualisation.

Le service instructeur propose de valider la demande de prolongation de l'opération de six mois et de prendre en compte le changement de dénomination des partenaires.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **OUI**

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			40,90	1 357 796,79
AUTRES PUBLICS	----- ----- -----			50,00	1 659 898,24
Sous-total cofinanceur				90,90	3 017 695,03
Bénéficiaire				9,10	302 101,47
Coût total éligible					3 319 796,50

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Numerica - Développement de briques technologiques (parcours 1)	85 500,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Numerica - Dépenses d'investissement	71 124,30
220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	Frais de déplacement	0,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	UTBM - Consommables pour la mise en place de PoC	1 000,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	CETIM - Organisation de 3 ateliers thématiques physiques pour les entreprises.	6 000,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	FRENCH TECH - Organisation de 3 ateliers thématiques physiques pour les entreprises.	6 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	UBE - Consommables pour la mise en place de PoC	10 000,00
140- Dépenses de prestations externes	PVF - Développement d'un message commun - vulgarisation de l'offre de services	10 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Numerica - Hébergement de la plateforme	15 000,00
210- Dépenses de communication de l'opération	PVF - Organisation des trois évènements annuels, hébergement web	24 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PVF - Développement des modules de la 4H Factory	30 000,00
140- Dépenses de prestations externes	FRENCH TECH - Outil et aide à la cartographie des compétences en BFC	30 000,00

140- Dépenses de prestations externes	PVF - Développement des briques technologiques du parcours digitalisation des procédés	30 000,00
140- Dépenses de prestations externes	PVF - Développement des modules de la 4H Factory	30 000,00
140- Dépenses de prestations externes	PVF - Eco-conception des services	60 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	AMVALOR - Dépenses d'investissement	100 000,00
140- Dépenses de prestations externes	PVF - Sous-traitance dans la production des business skills training	120 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Numerica - Dépenses d'investissement	175 973,00
090- Coûts indirects	Coûts indirects	217 182,95
050- Frais de personnel directs	Dépenses de personnels	2 298 016,25
Coût total du projet		3 319 796,50

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO13 - Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises	REALI	Euros	3319796.50
FED_RCR12 - Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	RESUL	Utilisateurs annuels	200.00